

CONCOURS 2013

Rapport du jury sur les concours des **conservateurs** du patrimoine

État
Ville de Paris
Collectivités territoriales

Sommaire

Composition du jury	4
Rapport général du jury	7
Sujets des épreuves écrites	15
Première épreuve écrite (concours externes) : dissertation générale	16
Première épreuve écrite (concours internes) : note sur dossier	17
Deuxième épreuve écrite : analyse et commentaire de plusieurs documents	18
Troisième épreuve écrite : langue vivante étrangère ou langue ancienne	22
Rapports sur les épreuves écrites	25
Première épreuve écrite (concours externes) : dissertation générale	26
Première épreuve écrite (concours internes) : note sur dossier	43
Deuxième épreuve écrite : analyse et commentaire de plusieurs documents	44
Troisième épreuve écrite : langue vivante étrangère ou langue ancienne	70
Sujets des épreuves orales	84
Épreuve orale de spécialité professionnelle (concours externes)	85
Archéologie	85
Archives	86
Monuments historiques et inventaire	87
Musées	92
Patrimoine scientifique, technique et naturel	99
Épreuve orale de langue vivante étrangère	100
Rapports sur les épreuves orales	101
Épreuve orale de spécialité professionnelle (concours externes)	102
Épreuve d'entretien avec le jury (concours externes)	106
Épreuve d'entretien avec le jury : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (concours internes)	108
Épreuve de langue vivante étrangère	110
Données statistiques	115
Remerciements	132

Composition du jury

PRÉSIDENT DU JURY

Olivier MATTÉONI
professeur des universités

VICE-PRÉSIDENTE DU JURY

Maria-Anne PRIVAT-SAVIGNY
conservatrice en chef du patrimoine

MEMBRES DU JURY

Gérard AUBIN
conservateur général du patrimoine honoraire

Claire BARBILLON
maître de conférences

Gilles BLIECK
conservateur en chef du patrimoine

Ghislain BRUNEL
conservateur en chef du patrimoine

Géraud BUFFA
conservateur territorial en chef du patrimoine

Elise ÉDOUMBA
conservatrice du patrimoine

Catherine GAUTHIER
conservatrice territoriale du patrimoine

Bruno HUISMAN
maire de Valmondois

Isabelle LAFORCE
administratrice territoriale

Hélène MACÉ DE LEPINAY
conseillère de Paris

Hélène ROUSTEAU-CHAMBON
maître de conférences

Christophe TARDIEU
inspecteur général des finances

Jean-Louis TORNATORE
professeur des universités

CORRECTEURS SPÉCIALISÉS ET/OU EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Europe des périodes paléolithique et
mésolithique

Jacques BUISSON-CATIL
conservateur en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de la France de la période néolithique et des
âges des métaux

Sophie KRAUSZ
maître de conférences

Archéologie historique de la France de l'époque
gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

Isabelle CARTRON
professeure des universités

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du monde gréco-romain jusqu'au V^e siècle après
J.-C.

Violaine JEAMMET
conservatrice en chef du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen
Âge européen et de Byzance du V^e siècle au
XV^e siècle

Béatrice de CHANCEL-BARDELOT
conservatrice en chef du patrimoine

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe
de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

Jérémie KOERING
chargé de recherche au CNRS

Histoire de l'art et des civilisations dans le
monde occidental de la fin du XVIII^e siècle à nos
jours

Valérie GUILLAUME
conservatrice en chef du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Égypte antique

Pierre TALLET
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du Proche-Orient antique

Agnès BENOIT
conservatrice générale du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
du monde islamique des origines à nos jours

Judith HENON
conservatrice territoriale du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Inde et du monde indianisé des origines à
nos jours

Vincent LEFEVRE
conservateur du patrimoine

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des
origines à nos jours

Jean-Sébastien CLUZEL
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
de l'Afrique des origines à nos jours

Maureen MURPHY
maître de conférences

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations
des Amériques amérindiennes des origines à
nos jours

André DELPUECH
conservateur en chef du patrimoine

Documents d'archives du Moyen Âge à nos
jours

Samuel GIBIAT
conservateur en chef du patrimoine

Histoire des institutions françaises

Anne-Cécile TIZON-GERME
conservatrice en chef du patrimoine

CORRECTEURS SPÉCIALISÉS ET/OU EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS (LANGUES)

ALLEMAND

Patrice HALOCHE
professeur agrégé

Marie-Christine MASSON
professeure agrégée

ANGLAIS

Emmanuel ALVAREZ ZUBILLAGA
professeur agrégé

Laure KLEIN
professeure agrégée

Catherine ROVERA
maître de conférences

Maxime SHELEDY
professeur agrégé

Alexiane SUTTON
professeure agrégée

Matthieu VAUDIN
professeur agrégé

ARABE

Marie LORENZIN
professeure agrégée

Sophie TARDY
professeure agrégée
inspectrice d'académie

CHINOIS

Yanru LI
professeur agrégé

Michel LIU
professeur agrégé

ESPAGNOL

David CERRONE
professeur agrégé

Odile DA SILVA
professeure certifiée

GREC ANCIEN

Véronique CIREFICE
professeure de chaire supérieure

Frédéric NAU
professeur agrégé

HÉBREU ANCIEN

Gabrielle ATLAN
maître de conférences

Joseph TEDGHI
professeur des universités

ITALIEN

Davide LUGLIO
professeur des universités

Giuliana PIAS
maître de conférences

JAPONAIS

Fusako HALLÉ
professeure certifiée

Yumiko ISHIKAWA
directrice pédagogique de SNG France

LATIN

Mathilde SIMON
maître de conférences

Sophie VAN DER MEEREN-FERRERI
maître de conférences

RUSSE

Christine CAILLON-NEKRITCH
professeure de chaire supérieure

Odile MELNIK-ARDIN
professeure de chaire supérieure

Rapport général du jury

Avec ces dix-septièmes concours de recrutement des conservateurs et conservateurs territoriaux du patrimoine, organisés par l'Institut national du patrimoine en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale, la réforme des concours entrainé en 2013 dans sa deuxième année. Ces concours ont été ouverts par arrêté du 6 février pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine et par arrêté du 19 février 2013 pour le recrutement des conservateurs stagiaires du patrimoine des corps de l'Etat et de la Ville de Paris.

Le jury des concours, diversifié et équilibré, était présidé par Olivier Mattéoni, professeur des universités à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et la vice-présidence était assurée par Maria-Anne Privat-Savigny, conservatrice en chef du patrimoine, directrice des Musées Gadagne à Lyon. La composition du jury permettait de couvrir l'ensemble des compétences nécessaires à la juste appréciation de la valeur des candidats. En plus des 14 membres du jury, 16 correcteurs et examinateurs spécialisés et 26 correcteurs et examinateurs spécialisés pour les épreuves de langues vivantes et anciennes ont été nommés.

Lors de cette session, 47 postes étaient ouverts aux concours de l'Etat/Ville de Paris et des collectivités territoriales. Ce nombre de postes présentait la particularité, pour la spécialité Archives des concours externes, d'un contingent de 13 postes qui est le plus élevé offert aux concours dans cette spécialité depuis 1995. En 2013, l'Etat ouvrait ainsi 12 postes dans cette spécialité, soit deux fois plus qu'en 2012. Au total, 33 postes sur 47 étaient offerts dans les spécialités Archives et Musées (respectivement 16 et 17 postes).

Années	Postes ouverts Concours externes		Postes ouverts Concours internes		Total
	Etat/ Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
2008	19	17	3	8	47
2009	20	14	4	7	45
2010	20	14	4	7	45
2011	20	14	4	7	45
2012	21	14	7	7	49
2013	24	12	5	6	47

Spécialités	Postes ouverts Concours externes				Postes ouverts Concours internes				Total	
	Etat/Ville de Paris		Collectivités territoriales		Etat		Collectivités territoriales			
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Archéologie	1	2	1	1	4	1	1	1	7	5
Archives	6	12*	1	1	1	2	1	1	9	16
Monuments historiques et Inventaire	7	3	1	1	1	1	1	1	10	6
Musées	7	7**	9	7	1	1	3	2	20	17
Patrimoine scientifique, technique et naturel	-	-	2	2	-	-	1	1	3	3
Total	21	24	14	12	7	5	7	6	49	47

* dont deux postes pour le ministère de la défense et deux postes pour le ministère des affaires étrangères

** dont un poste pour la Ville de Paris

800 candidats se sont inscrits aux concours 2013 : 672 externes et 128 internes (567 femmes et 233 hommes). Près de 80% des candidats ont opté pour une double candidature, au concours Etat/Ville de Paris et au concours territorial, afin d'optimiser leurs chances de réussite. 25 ressortissants de l'Union européenne (autres que français) se sont inscrits à cette session, dont 11 Italiens.

La diminution du nombre de candidats inscrits aux concours externes (142 candidats de moins qu'en 2012) s'explique notamment par l'ouverture en 2013 des concours de recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine et d'assistants qualifiés de conservation du patrimoine. Cette concurrence n'a toutefois eu aucun impact significatif sur le nombre de candidats présents. Sur les 800 candidats inscrits, 471 candidats se sont en effet présentés à l'ensemble des épreuves écrites, soit 32 candidats de moins qu'en 2012. Le taux d'absentéisme de 41% est ainsi le taux plus faible enregistré au cours de ces six dernières sessions. Sur les 39 candidats inscrits dans la spécialité Archives des concours externes, 25 candidats ont concouru pour les 13 postes ouverts.

	Concours Etat/Ville de Paris et concours Collectivités territoriales	Concours Etat/Ville de Paris seulement	Concours Collectivités territoriales seulement	Total
Externes	538	67	67	672
Internes	100	8	20	128
Total	638	75	87	800

Spécialités	Concours externes				Concours internes			
	Inscrits Etat/Ville de Paris	Postes offerts	Inscrits Collectivités territoriales	Postes offerts	Inscrits Etat	Postes offerts	Inscrits Collectivités territoriales	Postes offerts
Archéologie	84	2	86	1	26	1	27	1
Archives	34	12	36	1	15	2	14	1
Monuments historiques et inventaire	254	3	245	1	40	1	41	1
Musées	492	7	465	7	79	1	86	2
Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN)	-	-	47	2	-	-	8	1

Années	Inscrits (admis à concourir)			Candidats présents aux 3 épreuves écrites			Taux d'absentéisme
	Concours externes	Concours internes	Total	Concours externes	Concours internes	Total	
2008	957 (dont 55 pour la spécialité Archives)	94	1051	468 (dont 26 pour la spécialité Archives)	57	525	50%
2009	1033 (dont 50 pour la spécialité Archives)	120	1153	510 (dont 28 pour la spécialité Archives)	65	575	50%
2010	864 (dont 38 pour la spécialité Archives)	156	1020	399 (dont 18 pour la spécialité Archives)	86	485	53%
2011	749 (dont 39 pour la spécialité Archives)	138	887	387 (dont 17 pour la spécialité Archives)	85	472	47%
2012	814 (dont 50 pour la spécialité Archives)	148	962	413 (dont 27 pour la spécialité Archives)	90	503	48%
2013	672 (dont 39 pour la spécialité Archives)	128	800	391 (dont 25 pour la spécialité Archives)	80	471	41%

Les épreuves écrites se sont déroulées dans de très bonnes conditions les 20, 21 et 22 août à la Plaine-Saint-Denis et le 23 août à Paris pour les candidats des concours externes de la spécialité Archives. Pour la troisième année consécutive, les épreuves écrites ont également été organisées dans des centres d'épreuves déconcentrés pour les candidats résidant dans les départements et collectivités d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et, pour la première fois, en Nouvelle-Calédonie. 22 candidats s'étaient inscrits et 11 ont présenté toutes les épreuves écrites dans ces centres locaux (aucun à Basse-Terre, 2 à Cayenne, 6 à Fort-de-France, 2 à Saint-Denis de la Réunion et 1 à Nouméa), soit un taux d'absentéisme de 50%.

L'organisation des épreuves outre-mer, dans des conditions de sécurité juridique indiscutable, représente un réel progrès et illustre les efforts de l'Institut national du patrimoine pour améliorer les conditions de participation des candidats ultramarins, dans un objectif d'égalité de traitement et d'égalité des chances.

Les résultats des épreuves écrites ont porté sur 391 candidats externes et 80 candidats internes présents aux 3 épreuves écrites. Les principales données statistiques ci-dessous présentent la répartition des candidats, pour chaque épreuve, selon les choix qu'ils ont effectués entre les sujets de la première épreuve écrite, les 20 options scientifiques et les 11 langues vivantes ou anciennes.

Sujets de dissertation des concours externes	Nombre de candidats des concours externes					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Archéologie préhistorique et historique européenne	69	67	51	40	44	35
Ethnologie	30	28	31	34	32	18
Histoire de l'art européen	234	277	253	224	221	206
Histoire européenne	87	95	49	70	61	89
Histoire des institutions et de l'administration françaises	40	42	24	32	46	38
Sciences de la nature et de la matière	20	24	8	11	22	20
TOTAL	480	533	416	411	426	406

Sujet des concours internes	Nombre de candidats des concours internes					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Epreuve de note sur dossier à caractère culturel	57	68	90	87	92	81

Langues		Nombre de candidats					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Langues vivantes	Allemand	56	58	41	50	70	59
	Anglais	235	271	244	218	218	204
	Arabe	1	3	6	2	1	0
	Chinois	0	2	1	0	1	2
	Espagnol	59	70	71	75	89	82
	Italien	53	51	36	42	40	41
	Japonais	1	0	0	0	0	0
	Russe	5	3	5	3	1	3
Langues anciennes	Grec ancien	13	11	9	12	10	15
	Hébreu ancien	2	2	1	0	1	0
	Latin	100	104	75	70	72	66
TOTAL		525	575	489	472	503	472

Options scientifiques des concours externes et internes	Nombre de candidats					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique.	15	11	12	3	8	8
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et âges des métaux.	13	13	10	6	7	9
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle.	20	32	14	12	17	12
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V ^e siècle après Jésus-Christ.	48	42	37	36	54	40
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V ^e siècle au XV ^e siècle.	51	61	53	44	66	48
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XVe siècle à la fin du XVIII ^e siècle.	91	112	88	103	105	98
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII ^e siècle à 1914.	81	86	70	61		
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de 1905 à nos jours.	64	90	68	75		
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII ^e siècle à nos jours (<i>nouvelle option depuis 2012</i>).					123	128
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique.	14	17	15	18	9	13
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique.	12	8	10	7	8	6
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours.	4	3	5	5	2	4
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours.	12	4	4	6	3	1
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours.	3	6	5	5	2	4
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours.	10	6	3	5	3	3
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours.	1	2	4	5	3	7
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours.	6	8	7	12	9	10
Ethnologie européenne.	18	21	30	24	16	14
Patrimoine industriel et innovations scientifiques et techniques.	20	18	19	14		
Histoire des techniques et patrimoine industriel (<i>nouvelle option depuis 2012</i>).					22	18
Patrimoine et sciences physique, chimique et de l'ingénieur (<i>option supprimée en 2012</i>).	2	2	1	1		
Patrimoine naturel.	16	14	7	3		
Patrimoine et sciences de la nature (<i>nouvelle option depuis 2012</i>).					15	13
Documents d'archives du Moyen Age et de l'époque moderne (476-1789).	26	28	18	17		
Documents d'archives du Moyen Age à nos jours (<i>nouvelle option depuis 2012</i>).					27	25
Histoire des institutions françaises (concours internes).	9	12	18	21	19	18
TOTAL	536	596	498	483	518	479

Le jury rappelle qu'en application de la réglementation régissant les concours, les copies sont, après avoir été rendues anonymes, soumises à une double correction. L'évaluation de la qualité de chaque copie par les deux correcteurs, sur la base d'une appréciation comparative entre les copies, et l'harmonisation générale des notations se concrétise par l'attribution d'une note chiffrée unique.

Au terme de la correction des épreuves écrites, le jury a donc retenu une barre d'admissibilité de 92,5 points pour les concours externes soit une moyenne de 11,56/20, de 94 points pour le concours interne territorial (11,75/20) et de 91 points pour le concours interne Etat (11,37/20).

En raison des bi-admissibilités, le nombre de candidats s'est établi à 75 pour les concours externes (36 postes) et à 26 pour les concours internes (11 postes), soit 101 candidats admissibles (68 femmes et 33 hommes). La quasi-totalité des candidats a été déclarée admissible à la fois au concours Etat et au concours territorial, à l'exception de 4 candidats à un concours externe et 3 candidats à un concours interne. 43 candidats ont été admissibles dans deux spécialités : 33 externes et 10 internes.

Conformément à la réglementation en vigueur, seuls ont pu être déclarés admissibles les candidats ayant obtenu pour chacune des épreuves écrites une note au moins égale à 5/20 et, pour l'ensemble des épreuves écrites, un total de points fixé par le jury qui ne peut en aucun cas être inférieur à 80 points (soit 10 de moyenne). Comme lors de la session précédente, des candidats avec une note inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite de langue ont été éliminés alors qu'ils totalisaient un nombre de points supérieurs aux barres d'admissibilité fixées par le jury.

Pour la spécialité Archives des concours externes, le jury a déclaré moins de candidats admissibles que de postes ouverts : 11 admissibles pour 13 postes. Le jury tient tout d'abord à rappeler que le vivier de candidats était relativement faible au regard du nombre important de postes ouverts à cette session : sur les 39 candidats inscrits dans cette spécialité, 25 seulement se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites. A cela s'ajoute l'effritement du nombre de candidats en raison du niveau constaté : 8 candidats ont obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20 à l'épreuve d'analyse et de commentaire de documents d'archives (dont 2 copies blanches). Enfin, 6 autres candidats ont totalisé un nombre de points inférieurs au seuil réglementaire de 80 points. Au final, conformément à la réglementation applicable, le jury ne pouvait déclarer admissibles que les 11 candidats restants.

	Concours externes 2012	Concours externes 2013	Concours internes 2012	Concours internes 2013
Postes ouverts	35	36	14	11
Candidats inscrits	814	672	148	128
Candidats présents aux 3 épreuves écrites	413	391	90	80
Candidats non éliminés (notes égales ou supérieures à 5/20)	223	225	62	49
Candidats avec une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20	127	124	37	35
Admissibles	77	75	35	26
Sélectivité par rapport aux inscrits	1/23	1/19	1/11	1/12
Sélectivité par rapport aux présents	1/12	1/11	1/6	1/7
Sélectivité par rapport aux candidats non éliminés	1/6	1/6	1/4	1/5

	Concours externes						Concours internes					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Postes ouverts	36	34	34	34	35	36	11	11	11	11	14	11
Inscrits	957	1033	864	749	814	672	94	120	156	138	148	128
Présents à l'issue des épreuves écrites	468	510	399	387	413	391	57	65	86	85	90	80
Admissibles	71	74	75	74	77	75	17	21	25	25	35	26
Sélectivité par rapport aux inscrits	1/26	1/30	1/25	1/22	1/23	1/19	1/9	1/11	1/14	1/13	1/11	1/12
Sélectivité par rapport aux présents	1/13	1/15	1/12	1/11	1/12	1/11	1/5	1/6	1/8	1/8	1/6	1/7

Spécialités	Nombre d'admissibles aux concours externes				Nombre d'admissibles aux concours internes			
	Admissibles Etat/Ville de Paris	Postes offerts	Admissibles Collectivités territoriales	Postes offerts	Admissibles Etat	Postes offerts	Admissibles Collectivités territoriales	Postes offerts
Archéologie	7	2	7	1	4	1	4	1
Archives	11	12	11	1	3	2	3	1
Monuments historiques et inventaire	32	3	30	1	9	1	10	1
Musées	52	7	53	7	16	1	16	2
Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN)	-	-	5	2	-	-	2	1

Les 318 épreuves orales se sont déroulées sur 20 jours à l'Institut national du patrimoine, du 28 octobre au 29 novembre. Les différents jurys et collèges d'examineurs spécialisés ont auditionné 100 candidats sur les 101 admissibles, un candidat ne s'étant pas présenté. Les temps de préparation et les durées des épreuves ont été scrupuleusement respectés pour l'ensemble des candidats.

Le jury tient à souligner que le principe de retrait a été strictement appliqué. En effet, dès lors qu'un membre du jury connaissait un candidat, sans pour autant avoir eu des relations hiérarchiques avec lui, le membre du jury concerné ne participait ni à l'entretien ni à l'évaluation.

Globalement, le jury se félicite de l'effort qui a été fait par la majorité des candidats pour préparer les épreuves orales et se projeter dans leur avenir professionnel et constate que les règles des épreuves d'admission, deux ans après la réforme des concours, sont désormais bien connues des candidats.

Le 11 décembre, le jury a proclamé l'admission de candidats pour toutes les spécialités ouvertes, excepté pour la spécialité Archives du concours externe Etat. Sur les 12 postes ouverts dans cette spécialité, le jury a déclaré 7 candidats admis. Les résultats des candidats dans les autres spécialités ont permis de constituer des listes complémentaires dans la plupart des cas. Ainsi, le jury a inscrit plus d'une dizaine de candidats sur les listes complémentaires de la spécialité Musées des concours externes Etat et territorial.

Après épuisement des listes principales d'admission, le ministère de la culture et de la communication, considérant la nature et la rareté de ces emplois publics, a transféré les 5 postes non pourvus du concours externe Etat. Par arrêté de la ministre de la culture en date du 17 décembre 2013, ces postes ont été redéployés sur les spécialités Archéologie (1 poste), Monuments historiques et inventaire (2 postes) et Musées (2 postes).

Le jeu des bi-admissions entre concours Etat et territorial a également conduit à deux postes vacants au concours externe territorial dans les spécialités Archéologie et Archives. Ces postes n'ont pas été redéployés par le Centre national de la fonction publique territoriale.

Le 6 janvier 2014, une nouvelle promotion forte de 45 élèves issus des concours 2013 a fait sa rentrée à l'Institut national du patrimoine pour une formation initiale d'application de 18 mois : 29 lauréats des concours Etat/Ville de Paris et 16 lauréats des concours territoriaux (25 femmes et 20 hommes). Ces lauréats ont obtenu des résultats très honorables, de 15,3 à 12,86 de moyenne pour les concours externes et de 14,54 à 12,16 de moyenne pour les concours internes. Plus de 55% des lauréats ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 13,5/20.

30 des 45 lauréats ne s'étaient inscrits que dans une seule spécialité, soit plus de 66% des lauréats : 21 externes sur 34 et 9 internes sur 11 lauréats. Le jury souligne une nouvelle fois, ainsi qu'il l'avait indiqué dans son rapport précédent, que le choix d'une double spécialité ne favorise pas nécessairement le candidat mais peut le desservir dans la mesure où l'entretien avec le jury porte sur les deux spécialités choisies et qu'une connaissance superficielle d'une des deux pénalise automatiquement le candidat.

Au total, sur la base des candidats présents à l'ensemble des épreuves écrites (471 pour les 2 concours), le taux de sélectivité s'est maintenu à un niveau élevé avec 9,98% de lauréats (9,75% en 2012). La proportion de lauréats est ainsi de 1 sur 11 pour les concours externes et de 1 sur 7 pour les concours internes. Le taux de féminisation global atteint 55% (63% en 2012).

En 2013, des options telles que l'archéologie et l'histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux, l'archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'archéologie et l'histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie ou des Amériques amérindiennes des origines à nos jours, dans lesquelles les candidats sont très peu nombreux, ont vu des lauréats. De tels résultats contribuent à donner à la promotion issue de ces dix-septièmes concours une diversité remarquable.

En conclusion, le jury attire l'attention des candidats sur les objectifs d'un concours. Un concours est une opération de sélection effectuée entre des candidats évalués les uns par rapport aux autres sur la base d'une appréciation comparative. La mission du jury est ainsi d'établir un ordre de classement des candidats en vue de l'accès à un nombre limité de postes offerts au titre d'une session. Le jury ne répétera jamais assez que le concours se réussit aussi bien à l'écrit qu'à l'oral et que la lecture du rapport constitue une première étape vers la réussite.

Sujets des épreuves écrites

Première épreuve écrite des concours externes (durée 5 heures, coefficient 3)

Dissertation générale, portant sur l'un des sujets suivants, choisi par le candidat le jour de l'épreuve.

Les candidats inscrits dans la spécialité Archives, ou inscrits dans deux spécialités dont la spécialité Archives, ont le choix entre les trois sujets de dissertation suivants : histoire européenne, histoire de l'art européen, histoire des institutions et de l'administration françaises. Tout autre choix entraîne l'élimination du candidat en ce qui concerne la spécialité Archives.

Depuis les concours 2012, les programmes de l'épreuve de dissertation sont supprimés.

1) Sujet d'histoire européenne

Passé et mémoire : écrire l'histoire, de l'Antiquité à nos jours.

2) Sujet d'histoire de l'art européen

Création artistique et matériau, de l'Antiquité à nos jours : la singularité du bois.

3) Sujet d'histoire des institutions et de l'administration françaises

L'impôt, le contribuable et le percepteur, du Moyen Âge à nos jours.

4) Sujet d'archéologie préhistorique et historique européenne

L'archéologie de la violence et des conflits.

5) Sujet d'ethnologie

Anthropologie et globalisation.

6) Sujet de sciences de la nature et de la matière

La science, la norme, la normalité.

Première épreuve écrite des concours internes (durée 5 heures, coefficient 3)

Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications acquises.

SUJET : Le patrimoine, un fardeau ?

Les candidats s'appuieront sur les documents du dossier ci-joint.

Liste des documents fournis dans le dossier :

- Document 1 : Francis Dujardin, « Eglises classées : fierté ou fardeau ? », *L'Ardennais*, 29 juin 2009 (extrait)
- Document 2 : Alain Lambert, Jean-Claude Boulard, *Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative*, mars 2013, p. 31 (extrait)
- Document 3 : Edouard Pommier, « Prolifération du musée », *Le Débat*, n° 65, mai-août 1991, p.144 (extrait)
- Document 4 : Extrait de www.somme.fr (consulté en ligne le 11 juin 2013)
- Document 5 : Deux réserves de musée
- Document 6 : Extrait de la base Mérimée (consultée en ligne le 11 juin 2013)
- Document 7 : Daniel Morvan, « Un hôtel de luxe Radisson en 2012 à Nantes », www.ouest-france.fr, mis en ligne le 8 janvier 2010 (extrait consulté le 11 juin 2013)
- Document 8 : Les Grands Moulins de Pantin, siège d'une banque

Deuxième épreuve écrite des concours externes et internes (durée 5 heures, coefficient 4)

Epreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription.

Les candidats doivent analyser et commenter indépendamment chacun des quatre documents proposés.

Depuis les concours 2012, les légendes des documents sont supprimées pour toutes les options. Les légendes sont donc données ici à titre indicatif.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- L'Acheuléen méridional « pyrénéo-garonnais ». a : hachereau en quartzite de Campas (d'après Tavoso, 1986) ; b : biface en quartzite du Prône (d'après Servelle et Servelle, 1981) ; c : hachereau en quartzite de Fontvives (d'après Leclerc et Briois, 1982).
- Localisation des gisements du Paléolithique moyen récent et du Paléolithique supérieur dans la séquence pédostratigraphique synthétique de la France septentrionale (d'après Antoine et al, 1999, modifié).
- Fig. 1 : degrés de schématisation des figures féminines de Gönnersdrof (Rhénanie) ; fig. 2: statuettes féminines, Nebra, Saxe-Anhalt, Allemagne, magdalénien supérieur, ivoire et bois fossile ; fig. 3 : statuettes féminines en silex, Wilznice, Pologne.
- Production d'outils mésolithiques à partir de l'exemple du site de Fontfaurès (Lot) (d'après M. Barbaza). En vert : le nucléus aux différentes étapes de son débitage. En grisé : les productions occasionnelles de lames et d'outils sur lames. Sur fond vert : la production d'armatures microlithiques à partir de lamelles.

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux

- Plan et vue du cairn de Barnenez, V^e millénaire, Plouezoc'h (Finistère)
- Plan de la fouille de Boussargues, vers 2500 av. J.-C., culture de Fontbouisse, Argeliers (Hérault)
- Statue du personnage masculin assis du site de Roquepertuse et bloc sculpté dit « l'Hermès » bicéphale de Roquepertuse, III^e s. av. J.-C., Marseille, Musée d'archéologie méditerranéenne
- Plan de l'oppidum d'Alésia avec tracé des fortifications de Jules César (Michel Reddé)

Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

- Plan général d'Alésia regroupant l'ensemble des découvertes archéologiques, époque gallo-romaine
- Plan de la basilique funéraire de la rue Malaval à Marseille, photographie et coupe stratigraphique de la *memoria*, V^e-VI^e siècle
- Plan de la résidence aristocratique d'Andone (Charente) et restitution générale, autour de l'an mil
- Ensemble de céramiques, fin du XVIII^e siècle, Lyon, Parc Saint-Georges

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V^e siècle après J.-C.

- Larnax béotienne mycénienne, argile peinte, trouvée dans une tombe à chambre à Tanagra (anc. Bratsi), Béotie, vers 1300-1250 av. J.-C. (HR III A2-B1), Thèbes, musée archéologique
- Vénus d'Arles, marbre, copie romaine de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. (?) d'un original attribué à Praxitèle vers 360 av. J.-C., marbre, Paris, Musée du Louvre
- Portrait identifié comme Jules César, marbre, trouvé dans le Rhône (prospection subaquatique) à Arles en 2007, I^{er} siècle av. J.-C., Arles, Musée départemental Arles antique
- Plan des *praedia* de Julia Felix, Pompéi, et peinture murale représentant Thalie, Muse de la comédie, I^{er} siècle ap. J.-C. (4^{ème} style), Paris, Musée du Louvre

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V^e siècle au XV^e siècle

- Plan et vue intérieure du chœur de la cathédrale Saint-Etienne de Limoges (vers 1273-deuxième quart du XIV^e siècle)
- Attribué à Michel Erhart, *Vierge de miséricorde dite « Vierge de Ravensburg »*, vers 1480, tilleul polychrome, Berlin, Bode Museum
- *Fragment dit du suaire de saint Calais*, chasse de Bahram-Gour, Constantinople, IX^e siècle, soie, Saint-Calais, église Saint-Calais (Sarthe)
- Stefano di Giovanni dit Sassetta, *La Damnation de l'âme de l'avare de Citerna*, entre 1437 et 1444, peinture à l'huile sur peuplier, Paris, Musée du Louvre

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

- Albrecht Altdorfer, *Bataille d'Alexandre à Issos*, 1529, huile sur bois, Munich, Alte Pinakothek
- Léonard Limosin, *Le Jugement de Pâris*, 1562, émail peint sur cuivre, Écouen, Musée National de la Renaissance
- Giuseppe Sanmartino, *Le Christ voilé*, 1753, marbre, Naples, Santa Maria della Pietà, capella Sansevero
- Henri Racine de Monville et François Barbier, *La Tour détruite*, 1781-1785, Désert de Retz, Chambourcy

Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII^e siècle à nos jours

- Caspar David Friedrich, *La Mer de glace (Das Eismeer)* ou *Le Naufrage*, 1824, huile sur toile, Hambourg, Kunsthalle
- Emmanuel Fremiet, *Saint Michel terrassant le dragon*, premier exemplaire d'édition exposé au Salon de 1879, groupe en cuivre martelé, réplique commandée en 1912 par la paroisse Saint-Michel des Batignolles, Paris, érigée en 1934
- *Mur de l'atelier d'André Breton*, évocation de la deuxième pièce de l'appartement du 42, rue Fontaine à Paris, occupé par le poète de 1922 à 1966, regroupement de 212 œuvres d'art et objets, Paris, Musée national d'art Moderne, Centre Georges Pompidou
- Peter Eisenman, *Mémorial aux Juifs européens assassinés*, 2005, 2711 stèles de béton, Berlin

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique

- Plan du temple solaire de Niouserrê à Abou Gourob, V^e dynastie
- Tête de la reine Tiye provenant de Gourob, fin de la XVIII^e dynastie, bois, argent, or, faïence et textile, Berlin, Neues Museum
- Etiquette commémorative du roi Den provenant de la nécropole d'Abydos, I^{ère} dynastie, ivoire ou ébène, Londres, British Museum
- Stèle rupestre du plateau de Sérabit el-Khadim montrant le roi Amenemhat III face à la déesse Hathor, XII^e dynastie

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique

- Bulle à *calculi* scellée et gravée, Suse, vers 3300 av. J.-C., argile légèrement cuite, Paris, Musée du Louvre
- « Etendard royal d'Ur », face de la Paix, Tombe Royale d'Ur, vers 2600 av. J.-C., nacre, lapis-lazuli, calcaire rouge, bitume, Londres, British Museum
- Maquette d'une scène cultuelle intitulée le *Sit-Shamshi*, Suse, XII^e siècle av. J.-C., bronze, Paris, Musée du Louvre
- Ninive, tell de Quayundjik (dessin Giroux d'après R. Barnett) et relief dit *Le banquet sous la treille*, Ninive, palais Nord, vers 645 av. J.-C., gypse, Londres, British Museum

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours

- Plan du complexe de Fatehpur Sikri, Inde, capitale moghole de 1571 à 1584, et vue du pilier central du Dīvān-i Khās
- Relevés des mosaïques de la grande mosquée des Omeyyades de Damas (705-715), 1928-1929, sous la direction d'Eustache de Lorey et de Lucien Cavro, aquarelle et or sur papier marouflé sur toile, Paris, Musée du Louvre

- Aiguière au nom d'al-'Aziz Billâh, Egypte, seconde moitié du X^e siècle, cristal de roche et monture occidentale du XVI^e siècle en or émaillé, Venise, Trésor de Saint-Marc
- *Automate verseur de boisson*, planche d'une copie de l'ouvrage d'al-Jazari *Recueil utile de la théorie et de la pratique dans les procédés ingénieux*, Egypte ou Syrie, 1315, encres et couleurs opaques sur papier, Copenhague, David Collection

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours

- Scènes de la naissance du Buddha, plaque de revêtement du stupa d'Amaravati, Inde du sud, Andhra Pradesh, Amaravati, vers le II^e siècle, calcaire marmoréen, Londres, British Museum
- Tête et torse présumés du roi Jayavarman VII, Cambodge, Prah Khan de Kompong Svay, fin du XII^e-début du XIII^e siècle, grès, Phnom Penh, Musée National
- Vue, plan et élévation de la superstructure du temple de Kandariya Mahadeva, Inde, Madhya Pradesh, Khajuraho, X^e siècle
- Subodh Gupta, *The Way Home (II)*, 2000, fibre de verre et ustensiles en inox

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours

- Vue du temple bouddhiste Hôryû-ji – Ikaruga, Nara, Japon, et plans avec transformation architecturale entre les VII^e et X^e siècles
- Statue du luohan Tâmrabhadra, Chine septentrionale, X^e-XIII^e siècle, terre cuite glaçurée, Paris, Musée Guimet
- Chôjirô, bol pour le thé, XVI^e siècle, céramique de type raku-yaki noir, dit « Shunkan », Tôkyô, Mitsui Binko
- Anonyme, *Portait de l'empereur chinois Kangxi en robe de cérémonie*, période tardive Kangxi (1662-1722), rouleau vertical, encre et couleurs sur soie, Beijing, The Palace Museum

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours

- Salière, Royaume d'Edo, Nigéria, XVI^e siècle, ivoire, Paris, Musée du quai Branly
- *La chambre à coucher du roi dans le palais de Koumassi (Ghana)*, culture Ashanti, 1817, d'après *A Mission from Cape Coast Castle to Ashantee*, par Thomas E. Bowdich, 1819, Cambridge, bibliothèque de l'Université
- Tête Nok provenant du site archéologique de Rafin Kura, Nigeria, 500 av. J.-C.-200 ap. J.-C., terre cuite, Lagos, Musée national
- Yinka Shonibare, *La balançoire (d'après Fragonard)*, 2001, Paris, Musée du Quai Branly

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours

- Site de Nawarla Gabarnmang, Sud-Ouest de la terre d'Arnhem, Australie, vers 45 000 ans B.P
- Masque *tubuan*, population Tolai, Nouvelle-Bretagne, Papouasie Nouvelle-Guinée, fin du XIX^e siècle, feuilles de canne, fibres de cordyline, coton, chaux, La Rochelle, Muséum d'histoire naturelle
- Photographie « sapo swenga, cheffesse Samoenne » prise par le Comte Festetics de Tolna (1893-1901), tirage sur papier albuminé, Paris, Musée du Quai Branly
- Figure de pignon de la maison des hommes dite *dilukái*, Belau (Palau), Iles Carolines, fin du XIX^e siècle – début du XX^e siècle, bois, pigments naturels, New York, The Metropolitan Museum of Art

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

- Flacon à chaux « poporo », culture Quimbaya, Colombie, 0-1000 après J.-C., alliage d'or et cuivre, fonte à la cire perdue, Berlin, Musée d'ethnologie
- Figurines féminines, culture Okvik, Ile de Saint-Lawrence, Alaska, Etats-Unis, 250 av.- 100 ap. J.-C., ivoire de morse, New York, Rock Foundation
- Poupée Kachina « Sio Hemis », Hopi, Arizona, Etats-Unis, entre 1910 et 1920, bois, polychromie rouge, verte, noire et blanche, plumes, ancienne collection André Breton
- Site de Huaca de la Luna, Mochica, Nord Pérou, 450-650 ap. J.-C. : vue de l'accès à la plateforme I et vue de la frise polychrome avec représentation frontale du visage de la divinité des montagnes

Ethnologie européenne

- Vue de l'East Side Gallery en 2012, galerie en plein air créée en 1990 sur un pan original du Mur de Berlin : le « Baiser fraternel » entre les dirigeants est-allemand Erich Honecker et soviétique Léonid Brejnev, peinture murale du russe Dimitri Vruble
- *Travailleurs français, immigrés, tous solidaires*, affiche de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), début des années 1970, Paris, Musée de l'histoire de l'immigration
- *Honneur à Jeanne d'Arc*, affiche du 18 avril 1909
- Vue des tribunes d'un stade de football

Histoire des techniques et patrimoine industriel

- Vue de la centrale électrique de Saint-Denis avant reconversion, 2006
- Jacques Vaucanson, métier automatique pour tisser les étoffes façonnées, 1745-1748, Paris, Musée des Arts et Métiers
- Felix Thiollier, le haut-fourneau de Firminy, vers 1900
- Bas-relief du sarcophage de Marcus Aurelius Amianus, Hiérapolis, III^e siècle ap. J.-C., et reconstitution tridimensionnelle de la scierie de Hiérapolis (Asie Mineure) avec son système de bielles et manivelles

Patrimoine et sciences de la nature

(option réservée à la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel)

- Fossile de ptérosaure, Jurassique supérieur, Allemagne, et schéma anatomique en vue centrale et en position de vol
- Vue des salles d'exposition du muséum d'histoire naturelle de Grenoble, muséographie du début du XX^e siècle
- Laurent Geslin, photographie d'une grenouille verte dans un éco-quartier
- Deux naturalisations : dahu de Chartreuse (chimère) et loup du Vercors

Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours

(option réservée à la spécialité Archives des concours externes)

- Charte en forme de chirographe par laquelle Hugues, archevêque de Tours, à la suite d'une médiation entre les religieux de Marmoutier et Simon de La Chartre, concède l'investiture de l'église Saint-Jean de Chahaignes aux religieux de Marmoutier, s.d. [1135-1140] (Archives départementales de la Sarthe, H 363, n° 8, original sur parchemin, jadis scellé, latin)
- Amendes et remembrances des assises de la châtellenie de la Guierche tenues au château du dit lieu pour Tristan de Rostaing, chevalier, seigneur baron de Brou, 6 novembre 1554 (Archives départementales de la Sarthe, E 42*, 3 pages, original sur papier, français)
- Sentence du lieutenant général de police du Mans contre un marchand drapier de Bonnétable portant confiscation au profit des pauvres de l'hôpital général de deux pièces d'étamines non conformes au règlement général des manufactures, 23 mars 1753 (Archives départementales de la Sarthe, 5 E 132, extrait du greffe sur papier, 3 pages)
- Lettre d'envoi d'Eugène Caillaux, ministre des Travaux publics, à Amédée Bollée père d'une autorisation de circulation et copie par le commissaire de police du Mans de l'ampliation d'un arrêté préfectoral portant autorisation de circulation dans le département de la Sarthe de son prototype d'automobile à vapeur baptisé « l'Obéissante », avec photographie du prototype, 21 mai 1873 et 26 août 1875 (Archives départementales de la Sarthe, 105 J, inventions automobiles, chemise « l'Obéissante », 1873-1875)

Histoire des institutions françaises

(option réservée aux concours internes)

- Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Maray (Loir-et-Cher), 1679 (Archives départementales de Loir-et-Cher)
- Plaque de fondation d'une école de charité, cuivre, XVIII^e siècle, église de Mondoubleau (Loir-et-Cher)
- Nomination d'un maire par le préfet de Loir-et-Cher, an XIII (Archives départementales de Loir-et-Cher, 3 M 27)
- Affiche de mobilisation générale, 1914 (Archives départementales de Loir-et-Cher, 8 Fi 370)

Troisième épreuve écrite des concours externes et internes (durée 3 heures, coefficient 1)

L'épreuve consiste en la traduction d'un texte, suivie, pour les langues vivantes étrangères seulement, de la réponse à plusieurs questions se rapportant à celui-ci et appelant une réponse argumentée et développée.

Le choix de la langue s'effectue au moment de l'inscription. Le dictionnaire est autorisé pour les langues anciennes seulement. Le latin est obligatoire pour la spécialité Archives des concours externes.

Allemand

Ulrich Paul, « Nur authentische Orte erzählen Geschichte », 2 mars 2013, extrait de www.berliner-zeitung.de

Version : de « Nach der Asbestsanierung » à « „Good Bye, Lenin!“ verarbeitet. »

Questions :

1/ Was wirft der Autor den Berliner Behörden vor?

2/ Ist die Politik der Berliner Behörden für die Bevölkerung akzeptabel?

3/ „Geschichtliches Wissen lässt sich gut in Büchern verstauen, doch nichts ist für die Vermittlung der [...] Geschichte besser als ein authentischer Ort.“ Wie stehen Sie dazu?

Anglais

Stuart Jeffries, « What would George Orwell have made of the world in 2013? », *The Guardian*, 24 janvier 2013

Version : de « Perhaps, then, instead of imagining » à « the deepening human inequality that is our reality. »

Questions :

1/ According to the journalist, why is the novel *Nineteen Eighty-Four* by George Orwell relevant to current society? Answer in your own words.

2/ Comment upon the following sentence in your own words: 'The most important thing [Orwell] got right is that gap between the fact that "human equality became technically possible" and the deepening human inequality that is our reality'.

3/ Do you think that cultural figures are doomed to end up with 'grotesque afterlives' in current society?

Arabe

Aucun candidat présent.

Chinois

« 王蒙在澳门大学演讲:从莫言获奖说起 (节选) », « 中国文化报 » 2012 年 11 月 26 日 .

Version : de « 文学是偏理想主义的 » à « 他说的当然也非常可爱 »。
et de « 一个好的文学奖啊 » à « 所以这个也是一件好事 »

Questions :

1. 解释“悖论”是什么意思？请举出几个“悖论”例子。
2. 关于文学奖, 王蒙认为会有哪几种情况？王蒙认为什么才是最重要的？
3. 你对文学奖有什么看法？

Espagnol

Roberta Bosco, « Reportaje: El museo real también es virtual », *El País*, Barcelona, 15 janvier 2010.

Version : de « Hace ya algún tiempo » à « del mundo. »

Questions :

- 1/ ¿Qué opina usted de la convocatoria lanzada por el museo *La Casa Encendida de Madrid*?
- 2/ ¿Está usted de acuerdo con la necesidad de que el *museo real/tradicional* se haga también *virtual/digital*?
- 3/ De forma más general, ¿en qué medida internet y las nuevas tecnologías permiten la difusión de la cultura?

Italien

Salvatore Settis, « Ogni secondo il cemento divora 8 metri quadri d'Italia. Il cemento famelico », *La Repubblica*, 8 febbraio 2013.

Version : de « La morfologia del territorio italiano » à « secondo la filosofia delle destre. »

Questions :

- 1/ Qual è la situazione ambientale italiana che descrive Salvatore Settis? Quali ne sono le cause economiche?
- 2/ Oltre alle cause di natura economica Settis individua altre ragioni del degrado ambientale che descrive. Quali sono queste ragioni?
- 3/ Perché, secondo Settis, l'argomento economico utilizzato in difesa della cementificazione è falso? Che alternative propone?

Japonais

Aucun candidat présent.

Russe

Viktor Gribkov-Maïski, « Французская литература с русскими корнями », *La Pensée Russe*, n°35/3, mars 2013

Version : de « Взаимное обогащение » à « возрасте 95 лет. »

Questions :

- 1/ Что мы здесь узнаём об Анри Труайя и Натали Саррот?
- 2/ Знаете ли Вы других французских деятелей искусства с русскими корнями?
- 3/ По-Вашему, почему можно сказать, что знание другой культуры обогащает человека?

Grec ancien

Version : Lucien, *Contre un ignorant bibliomane*, LVIII, 4

« Lucien raille un collectionneur de livres »

Hébreu ancien

Aucun candidat présent.

Latin

Version : Quintilien, *Institution oratoire*, XII, 7, 1-3

« Pour un orateur, il vaut mieux se charger de la défense que de l'accusation »

Rapports sur les épreuves écrites

Épreuve de dissertation générale (concours externes)

406 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 8,03

Médiane : 7,5

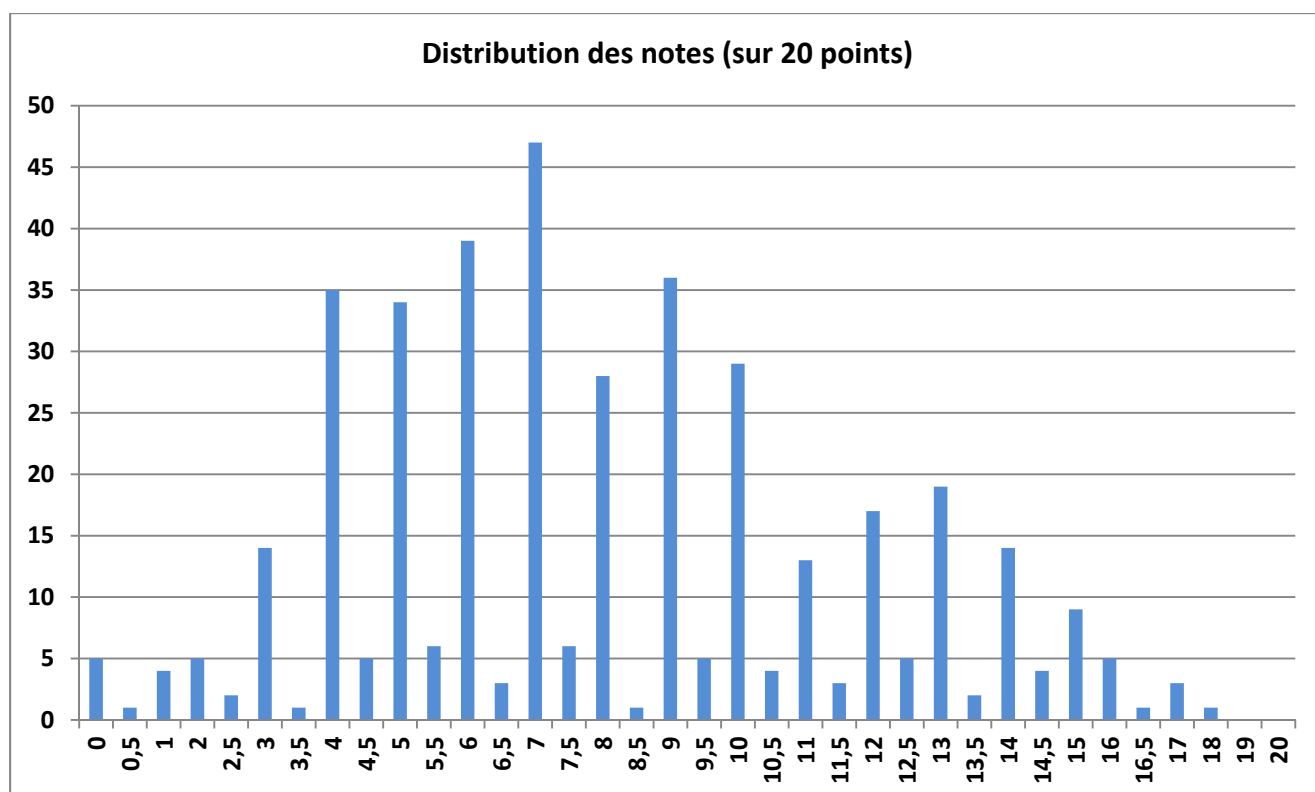
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 72

Comprises entre 5 et moins de 10 : 205

Comprises entre 10 et 14 : 106

Supérieures à 14 : 23



HISTOIRE EUROPÉENNE

Sujet : Passé et mémoire : écrire l'histoire, de l'Antiquité à nos jours.

89 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 6,37

Médiane : 6

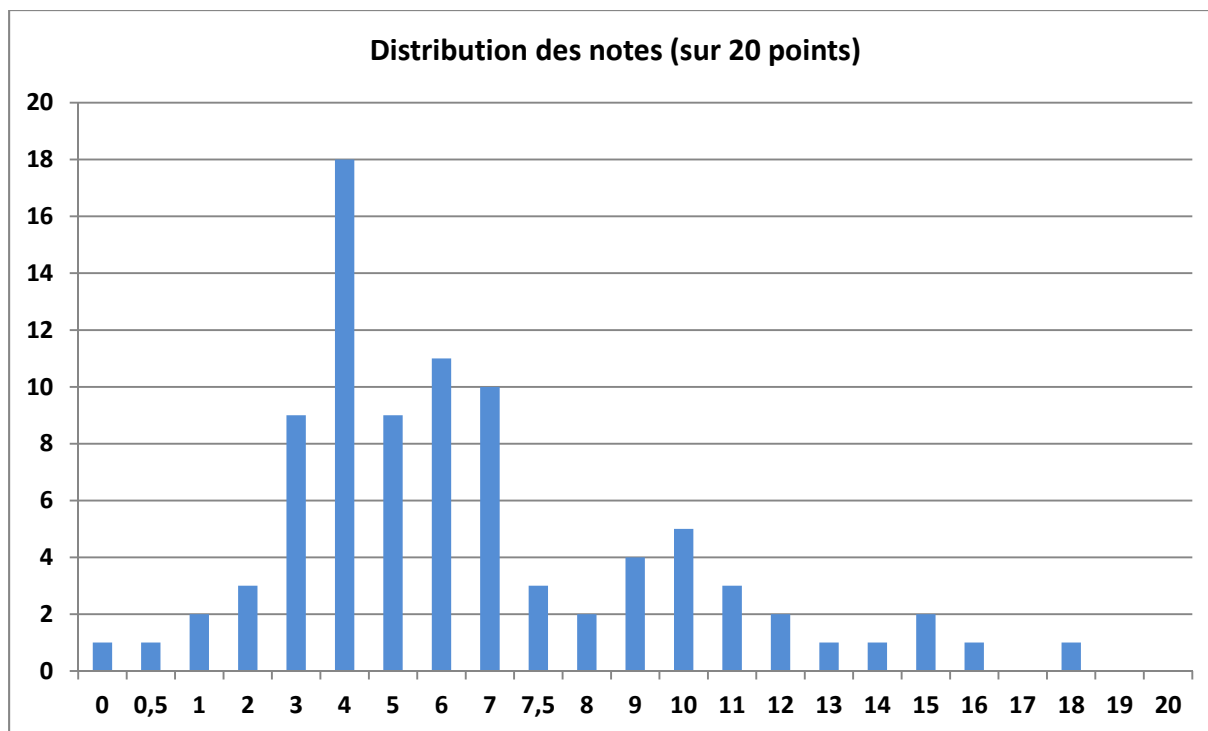
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 34

Comprises entre 5 et moins de 10 : 39

Comprises entre 10 et 14 : 12

Supérieures à 14 : 4



En conclusion du rapport de l'année dernière sur le sujet d'histoire européenne, les correcteurs avaient recommandé aux futurs candidats de s'intéresser aux productions récentes et de porter une attention aux chantiers en cours dans les différents champs de l'histoire. S'il est un domaine qui a fait l'objet ces dernières années d'une intense production et de nombreux questionnements, c'est bien celui de l'historiographie. Dernièrement, le débat autour des lois mémorielles a réactivé la réflexion sur les enjeux du passé, de sa restitution et de sa transmission. Aujourd'hui, le rapport au passé de nos sociétés modernes est souvent plus affaire de mémoire que d'histoire. Face à cette évolution, dont tout citoyen a pu prendre amplement connaissance tant les discussions et les débats ont été animés dans l'espace public, on pouvait légitimement attendre des candidats au concours de conservateur du patrimoine qu'ils aient réfléchi, non seulement au lien entre passé et mémoire, mais surtout aux enjeux de l'écriture de l'histoire au cours des temps. Le sujet n'avait donc rien de surprenant. Et ce d'autant que la bibliographie, sur une telle thématique, est considérable, entre les études de nature purement historiographique, les travaux des historiens sur leur pratique ou encore, au cœur du sujet, les recherches sur tel ou tel historien de l'Antiquité, du Moyen Âge ou encore du XIX^e siècle. Citons, parmi cette production : Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1986 ; Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1996 ; Guy Bourdè et Hervé Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1983 ; Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1971 ; Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire*, 3 tomes, Paris, Gallimard, 1974 ; Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975 ; Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt (dir.), *Historiographies*, 2 tomes, Paris, Gallimard, 2010 ; Jean-Maurice Bizièrre et Pierre Vayssièrre, *Histoire et historiens (Antiquité, Moyen Âge, France moderne et contemporaine)*, Paris, Hachette, 1995 ; Gérard Noiriel, *Sur la « crise de l'histoire »*, Paris, Belin, 1996 ; François Hartog, *Régimes d'historicités. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, et *Croire en l'histoire*, Paris, Flammarion, 2013 ; Philippe Joutard, *Histoire et mémoires, conflits et alliance*, Paris, La Découverte, 2013. Eu égard à une telle production scientifique et à une telle richesse de la réflexion, les correcteurs ne peuvent que dire leur vive déception face au résultat d'ensemble. Le nombre de copies médiocres et mauvaises est très élevé. Elles témoignent d'un niveau de réflexion et de connaissance nettement insuffisant, pour ne pas dire inquiétant pour ce concours, dont la finalité est de recruter de futurs conservateurs du patrimoine. On pouvait attendre de candidats qui aspirent à cette fonction que leur préoccupation patrimoniale les aurait mieux préparé à affronter ce type de sujet.

La compréhension du sujet a posé des difficultés à bien des candidats qui se sont uniquement focalisés sur les deux premiers mots du libellé (« Passé et mémoire »), en oubliant la deuxième partie

du sujet, la plus importante (« écrire l'histoire »). Du coup, de nombreuses copies ne sont que des réflexions, souvent vagues et imprécises, sur le passé, la mémoire, l'histoire, ou encore les enjeux de l'histoire, principalement aujourd'hui, sans que ne soit abordé ce qui est le cœur du sujet, à savoir la façon dont s'est écrit l'histoire au cours des temps, de l'Antiquité à nos jours. Le résultat aboutit à des copies fourre-tout, parfois guère compréhensibles, d'autant que les notions de « passé » et de « mémoire » sont généralement insuffisamment maîtrisées quand elles font l'objet d'une définition, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Le sujet portait donc sur l'écriture de l'histoire, laquelle a été, dès le départ, soumise à deux tensions, qu'elle alimente d'ailleurs : la restitution d'un passé, d'une part, la fabrique d'une mémoire, de l'autre. Si l'histoire peut être définie aujourd'hui comme la science du passé – Marc Bloch, qui ne prisait pas beaucoup cette définition, préférerait voir en l'histoire « la science des hommes dans le temps » –, il était essentiel cependant de rappeler que cette définition n'est pas très éloignée de celles des Antiques. Ainsi Cicéron, dans le *De Inventione*, définit l'histoire comme « le récit des faits éloignés de notre époque » (*Historia est gesta res, ab aetatis nostrae memoria remota*). Dans son *De oratore*, il précise comment l'histoire doit être élaborée. Il distingue les *monumenta* des *ornamenta*, les premiers étant les informations, le matériau utile à celui qui écrit l'histoire (faits, dates, personnes, événements, circonstances), les seconds étant le fruit du travail de l'historien sur les *monumenta* pour rendre les faits compréhensibles. Pour ce faire, celui qui a l'ambition d'écrire l'histoire doit l'exprimer dans une forme et un style fidèles aux règles de l'*inventio* et surtout de la *narratio*. Pour Cicéron, la présentation des faits historiques doit répondre aux règles de la rhétorique, et à ses yeux, seuls les orateurs et les rhétoriciens sont les plus qualifiés pour le faire. En mettant en avant la *narratio*, Cicéron théorisait ainsi une pratique ancienne, qui remontait aux Grecs. L'œuvre d'Hérodote, dénommée *Historia*, n'est-elle pas traduite par « Enquête » ? Le mot entend insister sur ce qu'est la nature de ce texte, à savoir un récit qui explique et raconte les guerres médiques. On le voit : chez les Antiques, l'histoire est narration. Elle le demeure par la suite tout au long du Moyen Âge – Isidore de Séville définit l'histoire comme « le récit des choses qui se sont passées » (*Historia est narratio rei gestae*) –, à l'époque moderne, et au-delà, avec les historiens romantiques. Le XIX^e siècle est dominé par la figure de Michelet dont l'œuvre est profondément marquée par la force du récit que sert un style des plus littéraires. Taine ne notait-il pas : « Michelet écrit comme Delacroix peint » ? Pour les historiens cependant, la narration n'est pas tout. Hérodote explique son projet d'*Historia* par le fait qu'il entend garder mémoire des grands exploits qui avaient été accomplis lors des guerres médiques, tant par les Grecs que les Barbares, afin qu'ils ne tombent pas dans l'oubli. Des faits qui se sont déroulés, ce sont donc les plus mémorables, les *facta notabilia*, que l'historien doit retenir et mettre en avant. De cette définition, les historiens du Moyen Âge retiendront, à la suite de leurs prédécesseurs antiques, que ce sont d'abord les faits et les actions des grands, des princes, des rois, des prélats qu'il faut narrer. Ainsi, le travail de l'historien, tant de l'Antiquité que du XX^e siècle, doit constamment être rattaché à son milieu et à son époque, ce que malheureusement trop de candidats oublient lorsqu'ils gommant toute chronologie au profit de développements thématiques. La contextualisation est indispensable pour mieux comprendre comment à chaque époque, l'historien a contribué à produire une mémoire, qu'il faut ici entendre comme une mémoire collective, à même de façonner les valeurs et les repères d'un groupe, d'un peuple, d'un pays, d'une nation selon les lieux et les temps. Ceci explique notamment que la question de l'objectivité de l'historien, autour de laquelle certains candidats ont construit leur devoir, ne convient pas, et est même anachronique car elle ne veut rien dire pour les périodes anciennes et modernes. Il reste un dernier élément qui devait être intégré à la réflexion préalable, et auquel beaucoup de copies n'ont porté aucune attention : il s'agit de la conception du temps et la façon dont l'historien se situe dans le temps et avec quels repères il date les événements. Or, entre la conception cyclique du temps chez les Antiques et la conception chrétienne qui s'impose ensuite, le changement est considérable. Au Moyen Âge, un historien comme Hugues de Fleury a pu dire que les événements, s'ils n'étaient pas situés dans le temps, n'étaient pas historiques. Cette conception linéaire du temps conduit à faire de la naissance du Christ à partir du VI^e siècle – c'est l'œuvre de Denys le Petit – un repère de calcul qui aboutira à dater les événements, non plus à partir des repères païens, mais de l'Incarnation du Christ. Elle invite aussi à écrire selon un ordre linéaire continu.

Si le sujet pouvait s'articuler autour de trois questions principales (1. Qui écrit l'histoire ? 2. Comment l'écrit-on ? 3. Quels en sont les raisons et les enjeux ?), il apparaît néanmoins que le plan chronologique, qui permet de mettre en valeur les grandes coupures, était sans doute le mieux adapté. Les copies de qualité ont d'ailleurs opté pour un plan de ce type.

Trois grands temps pouvaient être ainsi distingués :

- d'abord le temps de l'Antiquité, grecque et romaine, qui voit l'histoire prendre ses premières formes et le genre historique apparaître ;
- la période qui court du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle : l'histoire, investie par le christianisme, envisage ainsi les événements dans une perspective chrétienne, en même temps qu'elle approfondit ses méthodes dès le Moyen Âge, ce qui débouche à partir du XVI^e siècle à l'affirmation d'un esprit critique érudit qui va ensuite grandissant ;
- enfin la troisième partie, qui court du milieu du XIX^e siècle à nos jours, est marquée par le changement de statut de l'histoire qui devient une science, avec ses règles, ses méthodes, mais dont les principes sont remis en cause au XX^e siècle sous l'influence notamment des sciences sociales.

Voici quelques éléments qui pouvaient aider à structurer le devoir.

1. La réflexion pouvait débuter par le rappel de la contribution des historiens grecs à la définition du genre historique, notamment à travers la figure d'Hérodote que Cicéron a érigé au rang de « père de l'Histoire » dans son *De oratore*, et dont l'œuvre est bien connue grâce aux travaux de Fr. Hartog (*Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, Gallimard, 1980). Dans ses *Histoires*, Hérodote entend retracer entre autres les guerres médiques (livres V à IX) à partir d'une documentation rassemblée lors d'une vaste enquête de nature géographique et encyclopédique. Il fallait surtout insister sur le fait que, pour Hérodote, qui connaissait bien la tradition homérique, le souvenir des guerres médiques, en raison de leur rôle fondateur dans l'histoire des cités grecques, devait être conservé par l'écrit. La mémoire des faits notables est donc au cœur de l'acte d'écriture d'Hérodote, et il en sera de même avec Thucydide, sur lequel il fallait également s'arrêter tant son apport à la réflexion sur l'histoire a été jugé déterminant par l'historiographie. On attendait des candidats qu'ils qualifient son *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, et rappellent sa méthode (rapporter les faits vus, lus ou entendus et surtout les comprendre dans une chaîne d'explications qui analyse causes et conséquences). On a pu dire que le double héritage d'Hérodote et de Thucydide avait été recueilli par Polybe (v. 208-v. 126 av. J.-C.), dont les *Histoires*, qui nous sont parvenues sous une forme incomplète, tentent d'expliquer comment les Romains ont pu réussir à dominer en un temps rapide la quasi-totalité du monde connu. Sa présentation des institutions romaines, auxquelles il accorde un rôle essentiel dans la réussite de Rome, pouvait permettre de développer sa théorie des causes dans le processus historique, théorie qui s'apparente à un véritable discours de la méthode (livre XII des *Historiai*).

L'écriture de l'histoire chez les Romains est héritière de la conception grecque de l'histoire, et les correcteurs attendaient ici que soit présenté le travail de quelques grandes figures de l'époque républicaine, au premier rang desquelles Salluste et surtout Tite-Live (64 av. J.-C.-17 ap. J.-C.) dont la monumentale *Histoire romaine* constitue un temps fort de la production historiographique. Tite-Live assigne à l'histoire une fonction clairement morale et édifiante, comme il l'écrit dans sa préface : « Ce que l'histoire offre surtout de salutaire et de fécond, ce sont les exemples instructifs de toute espèce qu'on découvre à la lumière de l'ouvrage : on y trouve pour son bien et celui de son pays des modèles à suivre ; on y trouve des actions honteuses tant par leurs causes que par leur conséquence et qu'il faut éviter ». Les origines mythiques de la fondation de Rome sont ainsi mises en avant pour exalter la noblesse d'un État dont il s'agit, au moment où il écrit, d'alerter sur son affaiblissement. Le passé est donc en partie réécrit ou en tout cas interprété pour servir une cause à des fins politiques, ce que font à sa suite les historiens de l'Empire. Parmi eux, la figure de Tacite (58-120 ap. J.-C.) méritait de retenir l'attention. Si, pour lui, le rôle de l'historien est bien de commémorer, il est aussi de relever ce qui est bien et mal dans les actions des hommes dont il retrace la vie et l'œuvre. Le portrait des empereurs de son temps est souvent terrible, et dans les raisons qu'il avance pour expliquer la décadence romaine, les explications de nature psychologique ne sont pas absentes (cf. les portraits de Claude et de Néron qui inspireront Racine pour sa tragédie *Britannicus*). Pour écrire ses *Histoires* et ses *Annales*, Tacite puise dans les sources d'autres historiens romains, mais il recourt aussi à des actes publics qu'il connaît bien par sa carrière politique de sénateur et de gouverneur de province. C'est que les historiens romains ont souvent été des acteurs, sinon des hommes politiques. Fidèle à l'enseignement de Cicéron et aux canons de la rhétorique classique, Tacite a accordé au récit des événements une grande attention, sachant varier procédés stylistiques et figures dramatiques.

2. Avec le Moyen Âge, c'est une autre conception du temps historique qui est prise en compte, l'histoire s'écrivant désormais dans une perspective chrétienne. Ce rapport au temps,

désormais linéaire, structure la production médiévale qui s'organise autour de trois grands genres (*Annales*, *Chronique* et *Histoire*), qui évoluent d'ailleurs au fil du temps, la chronique, qui privilégie la chronologie, et l'histoire le récit, ayant tendance à se rapprocher pour se confondre à la fin du Moyen Âge, comme l'atteste l'œuvre de Froissart que son auteur qualifie de « chronique historiée ». L'activité et le travail des historiens du Moyen Âge sont aujourd'hui bien connus grâce au maître livre de Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, paru en 1980 et malheureusement ignoré de toutes les copies, au même titre que les travaux de ses élèves qui auraient pu aider à éclairer la pratique d'un auteur plus particulièrement. On attendait ici que les candidats dressent le portrait de ces historiens du Moyen Âge, d'abord des clercs (moines, évêques, chanoines, mendiants à partir du XIII^e siècle), auxquels se joignent à la fin du Moyen Âge des laïcs. Cette évolution devait être mise en relation avec le contexte et les attentes du public : les premiers grands écrits des VI^e-VIII^e siècles s'intéressent aux nouveaux royaumes et à leur peuple qui s'installent sur les ruines de l'Empire romain (Grégoire de Tours et son *Historia Francorum*, Isidore de Séville et son *Historia de regibus Gothorum, Vandalorum et Suevorum*, Bède le Vénérable et son *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, Paul Diacre et son *Historia gentis Longobardorum*). La préoccupation morale et religieuse irrigue tous ces textes (cf. Eginhard dans la *Vita Karoli*) et elle demeure forte tout au long du Moyen Âge, notamment dans les histoires épiscopales que les évêques commandent à des chanoines quand ils ne les écrivent pas eux-mêmes. Des *scriptoria* apparaissent à l'ombre de certaines églises cathédrales, comme à Reims où Hincmar impulse à partir du milieu du IX^e siècle une tradition d'écriture de l'histoire qui mêle texte à caractère politique (les *Annales regni*) et récits de la vie et de l'œuvre des évêques de Reims (cf. Flodoard et son *Histoire de l'Église de Reims*, rédigée entre 948 et 952 ; sur cette œuvre, Michel Sot, *Un historien et son Église au X^e siècle : Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993). Passé l'an mil, Reims décline comme lieu d'écriture de l'histoire, et ce sont les monastères bénédictins, clunisiens principalement, qui deviennent des lieux de forte activité. Deux s'illustrent plus particulièrement : Fleury d'abord, aux XI^e-XII^e siècles, Saint-Denis ensuite, qui s'affirme comme le principal centre historiographique du royaume. L'abbé Suger y rédige une *Histoire de Louis VI*, Rigord les *Gesta Philippi Augusti*, qui seront repris dans l'œuvre de Primat, le *Roman des rois*, noyau central de ce qui deviendra au XIV^e siècle les *Grandes Chroniques de France* (G. M. Spiegel, *The Chronicle Tradition of Saint-Denis. A Survey*, Brookline, Mass. et Leyde, 1978 ; B. Guenée, « *Les Grandes Chroniques de France. Le Roman aux roys (1274-1518)* », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, II. *La Nation*, 1, Paris, Gallimard, 1986, p. 189-214). Cette œuvre, profondément idéologique, insiste sur les origines troyennes des Français et met en avant la supériorité des rois de France et de leur royaume. Il était attendu des candidats qu'ils expliquent les raisons du succès des monastères comme lieu d'écriture de l'histoire : la présence de riches bibliothèques devait être soulignée, qui facilite un travail collectif de sélection d'informations, sous formes d'extraits et de fiches, dans la pure tradition érudite monastique. À la fin du Moyen Âge, les attentes d'un public laïc modifient le profil des auteurs, d'autant qu'avec l'apparition des universités au XIII^e siècle, les monastères et les églises cathédrales ne sont plus les seuls lieux d'élaboration et de diffusion du savoir, et quand bien même l'histoire, exercice subtil de compilation, n'est en rien une discipline universitaire. Si le public laïc est d'abord un public aristocratique, d'où la nécessité d'écrire en langue vernaculaire, il convient de ne pas oublier les élites bourgeoises et patriciennes dans les espaces fortement urbanisés (Flandre et surtout Italie centrale et septentrionale), qui sont les premiers lecteurs des notaires et des marchands écrivains (cf. les figures de Rolandino de Padoue, de Giovanni Villani, de Dino Compagni, par exemple en Italie). La figure de l'historien de cour qui caractérise la fin du Moyen Âge (création d'un office de chroniqueur royal par Charles VII en 1437 avec Alain Chartier, et d'un office d'indiciaire à la cour de Bourgogne par Philippe le Bon en 1455 avec Georges Chastellain) devait être évoquée, pour montrer combien l'histoire était devenue très officiellement l'auxiliaire du pouvoir, et l'historien officiel un serviteur de l'État.

Cette relation étroite entre histoire et pouvoir demeure une constante au cours de l'époque moderne, aussi bien pour exalter le pouvoir royal (cf. André Duchesne et ses *Antiquités et recherches de la grandeur de la majesté des rois de France*, 1609) que les positions de l'aristocratie princière qui s'y oppose (cf. Jean Le Laboureur et son *Histoire de la pairie de France et du Parlement de Paris*, qui prend parti pour les princes au moment de la Régence d'Anne d'Autriche et de la Fronde). Par là même, l'histoire demeure toujours pour les grands une école de morale et d'instruction politique. Néanmoins, les efforts du Moyen Âge concernant l'utilisation des sources prennent une nouvelle dimension à partir du XVI^e siècle, en même temps que s'approfondit la réflexion épistémologique sur le genre historique, la valeur de l'histoire et ses méthodes (cf. les écrits de Jean Bodin et de La Popelinière). Le travail de collecte et de critique des sources, qui puise à la philologie et à la diplomatique, devait faire l'objet d'un rappel, à travers l'action des Bollandistes et des mauristes

(Mabillon et le *De Re diplomatica* de 1681), mais aussi par le biais d'entreprises d'érudition comme celles de Du Cange, Baluze ou Le Nain. Surtout, les conditions nouvelles de diffusion dues à l'imprimerie, l'élargissement du lectorat qui en a découlé et les controverses religieuses des XVI^e et XVII^e siècles ont eu des conséquences sur la conception même de l'histoire, qui s'émancipe de la théologie et n'hésite pas à mettre à bas certaines « vérités » médiévales (ainsi l'origine troyenne des Francs désormais délaissée par Étienne Pasquier), et dont la restitution se fait désormais exclusivement en langue vernaculaire. Au XVIII^e siècle, le souci de l'érudition est plus que jamais défendu par les philosophes qui attendent de l'histoire qu'elle éclaire leur époque pour mieux comprendre leur civilisation (cf. Chantal Grell, *L'histoire entre érudition et philosophie. Étude sur la connaissance historique au temps des Lumières*, Paris, Payot, 1973). Ainsi Voltaire, auteur d'une œuvre historique volumineuse, et dont le dessein est « de lire l'histoire en citoyen et en philosophe », entend s'intéresser à tous les aspects de l'activité humaine. Pour ce faire, il propose de rassembler tous les documents nécessaires. Pour lui, comme pour Diderot et d'Alembert, l'histoire des hommes ne saurait se limiter à l'histoire des rois et des princes.

3. De ce point de vue, le programme défendu par les philosophes des Lumières trouve à se réaliser après la Révolution française, dont les conséquences politiques affectent l'ensemble de l'Europe. La première partie du XIX^e siècle est marquée par une « tradition romantique » de l'écriture de l'histoire privilégiant récit, dramatisation et exotisme. L'histoire est alors très liée aux préoccupations politiques et citoyennes de ses auteurs. Il était ici intéressant de souligner, ce que peu de copies ont fait, que plusieurs historiens de cette époque sont des hommes politiques engagés, à l'image de François Guizot, Adolphe Thiers ou encore Lamartine (cf. J. Walch, *Les maîtres de l'histoire (1815-1850) (Augustin Thierry, Mignet, Guizot, Thiers, Michelet, Edgard Quinet)*, Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1986). Pour ces auteurs, c'est d'abord la Révolution française que l'on veut expliquer, ce qui donne lieu à toute une série d'œuvres. L'enjeu est d'analyser le mouvement qui mène à la Révolution et conduit ensuite à la victoire des idées constitutionnelles. Cette vision téléologique de l'histoire défendue par les historiens libéraux, au premier rang desquels se trouve Augustin Thierry, met en avant le peuple, acteur essentiel des dynamiques de l'histoire française, qu'il faut entendre comme la bourgeoisie étendue aux artisans, c'est-à-dire au Tiers-Etat de l'Ancien Régime. Le primat accordé à l'étude de Révolution française, de ses causes et de ses conséquences aboutit dans chaque état à une histoire nationale qui en conforte la construction et la légitimité. Cette préoccupation nationale s'accompagne d'une préoccupation patrimoniale. En atteste en France la création des Archives nationales et départementales en 1790, dont l'organisation est précisée et confortée par plusieurs lois et décrets au cours du XIX^e siècle. Ce souci des archives que l'on veut conserver se caractérise par un travail d'édition de toute première importance sous l'égide du Comité des Travaux historiques et scientifiques, que crée Guizot en 1834, un an après la fondation de la Société de l'histoire de France. Les enjeux nationaux sont ici très clairs : ces créations sont une réponse à la « Société pour la recherche et la publication des documents de l'histoire germanique ancienne » qui voit le jour en 1819 et édite les *Monumenta Germaniæ Historica*. Le recours aux documents originaux devient un élément constitutif de la démarche historique, et les correcteurs attendaient qu'un développement soit consacré à Michelet, nommé à la tête de la section historique des Archives nationales en 1830, et dont la pratique historique des archives a donné lieu à de nombreuses études. Comme il l'écrit dans un passage célèbre de son *Histoire de France* : « ces papiers [i. e. l'ensemble des documents conservés aux Archives nationales, « cette nécropole des monuments nationaux »] ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes de provinces, de peuples ». Selon Roland Barthes (*Michelet par lui-même*, Paris, Éditions du Seuil, 1965), la conception de l'histoire de Michelet est de « rendre justice » aux morts. Et ces morts, ce sont d'abord les anonymes ou les sans grades. Le peuple, qui s'incarne dans la nation, est le héros des écrits de Jules Michelet.

Cette riche génération d'historiens de la première moitié du XIX^e siècle, en mettant en avant l'importance des archives, prépare l'avènement de ce que l'historiographie qualifiera postérieurement de moment méthodique (ou méthodiste, terme que préfère Gérard Noiriel), dont la création de la *Revue historique* en 1876 (cf. le premier éditorial de Gabriel Monod) constitue comme l'acte fondateur. Les candidats devaient insister sur plusieurs points essentiels (Chr. Delacroix, Fr. Dosse et P. Garcia, *Les courants historiques en France, XIX^e-XX^e siècle*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2005) : la professionnalisation du métier d'historien qui se caractérise par la structuration des études historiques à l'université (licence, diplôme d'études supérieures, thèse, agrégation) – le rôle que joua Lavisser dans cette réforme pouvait être rappelé –, et la codification de la méthode, à laquelle sont attachés les noms de Fustel de Coulanges (Fr. Hartog, *Le XIX^e siècle et l'histoire. Le cas Fustel de Coulanges*,

Paris, PUF, 1988), de Charles-Victor Langlois et de Charles Seignobos, ces deux derniers auteurs en 1898 d'une importante *Introduction aux études historiques*. Si la critique externe des sources et la détermination de l'authenticité des documents appartiennent à la nouvelle démarche historique, elles ne sont toutefois pas suffisantes ; les documents doivent être traités selon « la méthode des sciences objectives », ce qui n'exclut pas une subjectivité dans l'analyse. Il pouvait être rappelé que ce tournant éthique et épistémologique s'interprète aussi comme un positionnement face aux évolutions de la méthode historique en Allemagne, appuyée sur les progrès de la philologie et de l'historisme, théorisée notamment par Léopold von Ranke. L'œuvre des historiens de l'école méthodiste reste néanmoins une histoire très nationale et aux relents patriotiques qui justifie le colonialisme, et dont les acquis sont diffusés par les réformes scolaires de la III^e République (cf. par exemple *L'Histoire de France* de Lavissee ; sur ce texte, P. Nora, « *L'Histoire de France* de Lavissee. *Pietas erga patriam* », dans *Id.* (dir.), *Les lieux de mémoire*, II. *La Nation*, 1, Paris, Gallimard, 1986, p. 317-375).

Aux lendemains de la première guerre mondiale, un changement d'approche s'amorce, dû notamment à une critique du mouvement méthodiste à qui l'on reproche un attachement trop rigide aux faits et une lecture trop nationale de l'histoire. La sociologie durkheimienne, alors en plein essor, n'est pas étrangère à cette critique, de même que les questionnements autour de l'économie, dont la crise de 1929 oblige à reprendre dans une perspective historique les théories explicatives. La fondation des *Annales* en 1929 constitue de ce point de vue une rupture. On attendait que les candidats s'arrêtent sur les porteurs de ce nouveau projet historiographique, Lucien Febvre et Marc Bloch, tout en insistant sur les liens entre sciences sociales et histoire (Krzysztof Pomian, « L'heure des *Annales*. La terre, les hommes, le monde », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, II. *La Nation*, 1, Paris, Gallimard, 1986, p. 377-429). La figure de Fernand Braudel aurait dû être évoquée, car elle aurait permis de montrer, à travers le rappel de son parcours et de ses écrits, le passage des *Annales* à la « nouvelle histoire », dont l'expression apparaît en 1978. Marquée par le structuralisme à ses débuts, la « nouvelle histoire » ouvre sur toute une série de champs nouveaux de recherche, dont l'histoire des mentalités, et ses écrits rencontrent auprès du public une faveur incontestée (cf. le succès de librairie en 1975 de *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, d'Emmanuel Le Roy Ladurie). Les évolutions qui affectent fortement l'historiographie française au XX^e siècle ont eu un large écho au-delà des frontières, notamment sur l'historiographie anglo-saxonne. La situation est sans doute moins lisible aujourd'hui en raison de l'éclatement des thématiques et des objets d'étude (cf. Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétude*, Paris, Albin Michel, 1998). Sur un sujet consacré à l'écriture de l'histoire, on pouvait attendre des candidats qu'ils terminent leur réflexion par une évocation des discussions actuelles autour du *linguistic turn* et des réflexions de Paul Ricoeur sur la mise en récit au cœur de la discipline historique (cf. *Temps et récit*, 3 tomes, Paris, Éditions du Seuil, 1983-1985).

Bien évidemment, sur un sujet à la chronologie si large, les correcteurs n'attendaient pas une connaissance exhaustive sur toutes les périodes, ce qui était impossible. Néanmoins, il n'est guère concevable de passer sous silence certaines d'entre elles qui sont essentielles pour la compréhension du sujet : ainsi en va-t-il du millénaire médiéval ou encore des XVI^e-XVIII^e siècles, souvent très mal lotis, assortis seulement de quelques lignes dans bien des copies, voire parfois ignorés. Quant au XIX^e siècle, on reste stupéfait du faible niveau de connaissances des candidats : passe encore que Thiers ou Quinet ne soient pas cités, mais que dire de l'absence dans la majorité des copies de François Guizot, d'Augustin Thierry et surtout de Michelet, « l'historien du siècle » ! Que dire aussi de l'absence de quelques savants étrangers, à l'image de Mommsen, dont on attendait que le nom soit évoqué tant son influence a été importante sur l'évolution de la science historique en Allemagne et en France. Pour le XX^e siècle, plus proche de nous, le niveau de connaissance n'est souvent guère meilleur : l'*Ecole des Annales* n'est citée que dans un nombre limité de copies et son apparition dans le paysage scientifique insuffisamment contextualisée et analysée. Quant aux tenants du courant dite de la « nouvelle histoire » (J. Le Goff, E. Le Roy Ladurie, Georges Duby, P. Nora), dont les trois volumes de *Faire de l'histoire*, parus en 1974, constituent comme un manifeste et un programme, ils sont passés sous silence. C'est dire si les évolutions et les débats des quarante dernières années, pourtant riches et parfaitement étudiés dans nombre de livres (cf. Fr. Dosse, *L'histoire en miettes. Des Annales à la « nouvelle histoire »*, Paris, La Découverte, 1987), ne sont pas connus des candidats, ce qui est grave.

Comme l'année dernière, les correcteurs se doivent de dénoncer les trop nombreux problèmes de langue (fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe) qui affectent bien des copies et sont inacceptables à ce niveau de concours. Il est aussi rappelé que l'épreuve est une

épreuve d'histoire, non d'histoire de l'art ou encore de philosophie, ce que quelques candidats n'ont visiblement pas compris. Enfin, et sans vouloir constituer un florilège, les correcteurs sont plus qu'horriés devant certaines affirmations invraisemblables : non, Hérodote n'est pas l'auteur de *l'Odyssee*, Grégoire de Tours n'a pas conçu le calendrier grégorien, Chrétien de Troyes n'a pas écrit la *Vie de saint Louis* et le mouvement des *Annales* n'est pas né dans les années 1960...

Comme cela a été signalé plus haut, les résultats sont très décevants et même mauvais. Sur 89 copies, 34 copies ont une note comprise entre 0 et 4 – il s'agit de copies très faibles, qui se caractérisent par une absence criante de connaissances et de réflexion –, et 39 entre 5 (inclus) et 9. Seize copies seulement ont obtenu la moyenne, réparties ainsi : huit ont été notées 10 et 11, trois 12 et 13, trois 14 et 15, une copie 16, et une 18. Au vu des résultats, la conclusion du rapport de l'année dernière, qui insistait sur la nécessité de connaître les productions récentes et les chantiers en cours dans les différents champs de l'histoire, reste plus que jamais d'actualité.

Olivier MATTÉONI
Ghislain BRUNEL

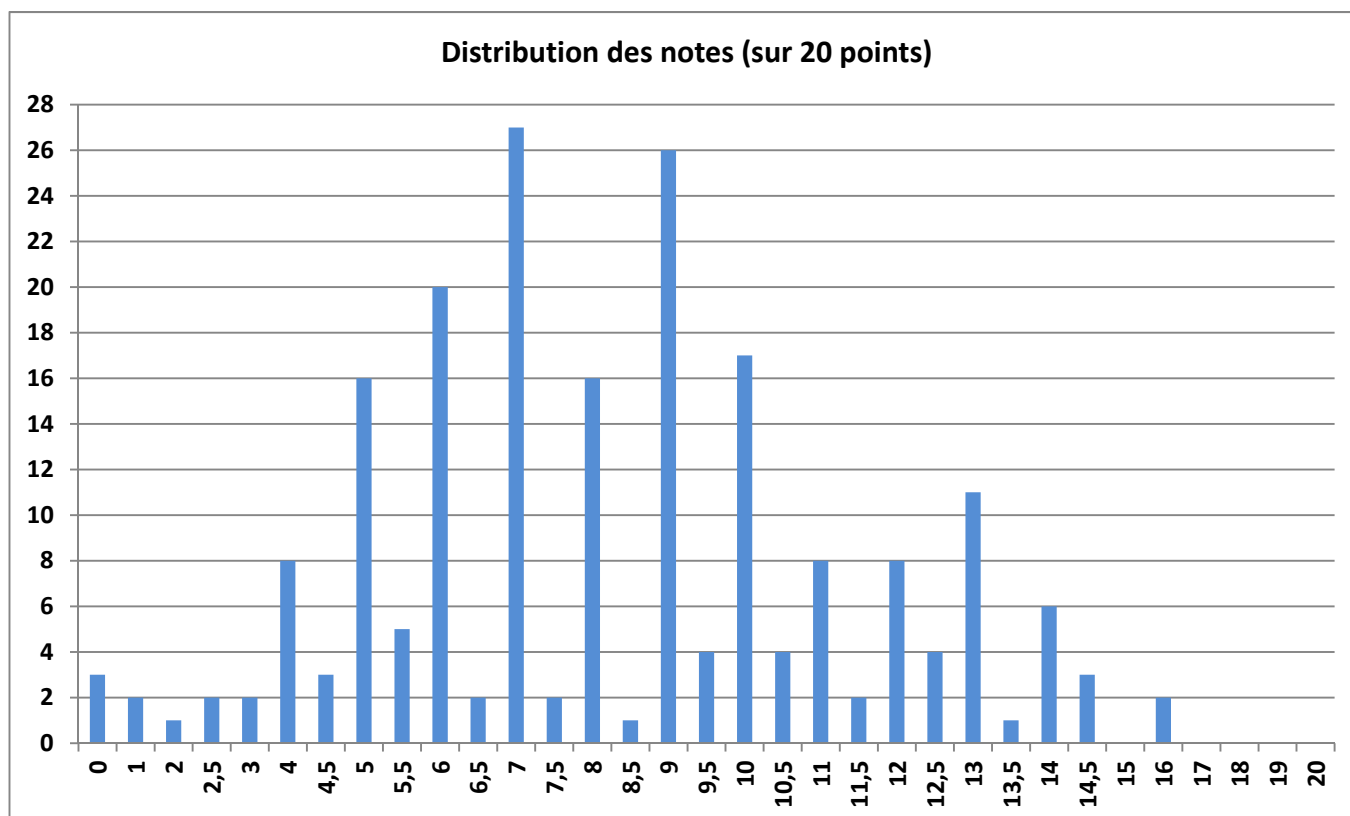
HISTOIRE DE L'ART EUROPÉEN

Sujet : Création artistique et matériau, de l'Antiquité à nos jours : la singularité du bois.

206 copies
Note maximale : 16
Note minimale : 1 (hors copies blanches)
Moyenne : 8,38
Médiane : 8

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 21
Comprises entre 5 et moins de 10 : 119
Comprises entre 10 et 14 : 61
Supérieures à 14 : 5



Depuis la réforme des concours, la dissertation d'histoire de l'art suppose pour les candidats de mobiliser et d'exploiter un large champ de connaissances tant dans l'espace européen, que dans les techniques artistiques et dans le temps.

Cette année, le jury a voulu insister tout particulièrement sur le nécessaire questionnement de la matérialité des œuvres d'art auquel tout historien de l'art et *a fortiori* tout conservateur du patrimoine est confronté. Dans un sujet traitant de la création artistique grâce à un matériau, le bois, des exemples précis dans les domaines de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de l'architecture devaient certes être convoqués mais il fallait aussi accorder une place de choix aux arts décoratifs.

Le jury pouvait s'attendre à ce que le candidat s'interroge sur les points suivants qui ne sont pas exclusifs évidemment :

- Quel est le cadre épistémologique de la création ? Le matériau est-il premier et entraîne-t-il, par ses caractéristiques intrinsèques, des choix esthétiques ? Ou bien la création est-elle première, indépendante de toute considération matérielle, et l'artiste choisit-il le matériau dans lequel il va incarner son idée *a posteriori* ?
- Quelles sont les spécificités techniques de ce matériau ? Quels rendus techniques permet-il ?
- Comment l'artiste travaille-t-il le bois ? Le bois est-il sculpté ? Est-il peint ? Est-il laissé à l'état brut ?
- Quelles sont les spécificités de l'utilisation du bois ?
- Le choix des essences de bois a-t-il varié dans le temps et dans l'espace ? Pourquoi ?
- Le bois a-t-il joué un rôle dans le passage du statut d'artisan à celui d'artiste ?

Dans le développement, les candidats pouvaient notamment s'interroger sur les vertus intrinsèques du bois qui permettent une création artistique originale, sur le bois comme matériau propice à l'invention de l'artiste, sur le bois comme matériau choisi pour lui-même, pour son rendu ou pour ce qu'il représente...

De nombreuses entrées sont ici possibles et ces éléments ne constituent en aucun cas un cadre strict. Dans cette épreuve, le jury évalue les capacités d'analyse et la qualité de la réflexion des candidats, la maîtrise des concepts et l'organisation des idées selon un plan construit et progressif. La prise en compte des différentes périodes chronologiques, l'opportunité des exemples et des références bibliographiques sont également attendues d'un bon candidat.

Remarques sur la forme

Les copies qui se distinguent allient la maîtrise rhétorique de la dissertation, ce qui suppose une langue aisée à lire, une problématique répondant au sujet, une argumentation développée avec rigueur, des exemples analysés et variés sur l'ensemble des époques.

Si les copies montrent le plus souvent une bonne maîtrise de l'écrit, on peut déplorer les problèmes orthographiques et syntaxiques à ce niveau de concours. De même, l'introduction reste décisive. Elle doit donc être tout particulièrement soignée, définir le sujet, préciser de manière tout aussi claire la problématique et annoncer le plan, rhétorique fondamentale qui n'est pas toujours maîtrisée.

Remarques méthodologiques

Le sujet donné était certes long dans sa formulation mais, comme dans tout sujet, il était indispensable d'en définir précisément les termes dans l'introduction. Le bois était certes au cœur du propos mais il fallait aussi s'interroger sur les notions de « singularité », de « création artistique » et de « matériau » qui étaient essentielles à une compréhension exhaustive du sujet.

Il était également judicieux d'évoquer, dès l'introduction, le problème de la conservation du bois qui rend les exemples forcément inégaux. Les deux spécificités de l'utilisation du bois pouvaient aussi être évoquées d'emblée : le bois comme élément structurel d'une part et comme élément de création artistique d'autre part.

Le choix des exemples doit être pertinent : ils doivent être diversifiés et exploités intelligemment. Il ne s'agit pas d'établir un catalogue de références qui ne seront ni analysées ni

insérées dans une réflexion plus globale. Il vaut mieux quelques exemples variés et bien choisis qui étayent l'argumentation qu'une juxtaposition de noms d'œuvres et d'artistes. Pour ce sujet, le jury n'exigeait pas telle ou telle référence expressément mais s'attendait à des exemples analysés précisément : retables espagnols, marqueterie italienne, Vierges allemandes, maisons françaises à pans de bois, etc.

Il a aussi été tenu compte d'une conclusion bâclée, voire d'une dissertation inachevée. Bien des copies accordent une place très grande à leur première partie et sont ensuite écourtées dans la troisième partie ne répondant ainsi que très partiellement au plan annoncé.

Si les choix de spécialités périodiques sont perceptibles dans bon nombre de copies et ne peuvent évidemment pas être sanctionnées, il n'est pas possible d'occulter une époque voire de tenir des affirmations dommageables (« il n'y a pas de bois dans l'Antiquité ») ou d'en exclure une autre (les XIX^e et XX^e siècles en général et le primitivisme, l'Art Nouveau et l'Arte Povera en particulier avec le retour à l'origine du bois – l'arbre – et les réflexions écologiques que cela suppose).

Les candidats ne pouvaient pas non plus écarter certaines techniques artistiques (mobilier, parquet à la française, décors polychromes des intérieurs), fondamentales dans un tel sujet.

Les correcteurs de l'épreuve d'histoire de l'art européen

HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISES

Sujet : L'impôt, le contribuable et le percepteur, du Moyen Âge à nos jours.

38 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 2

Moyenne : 9,81

Médiane : 8

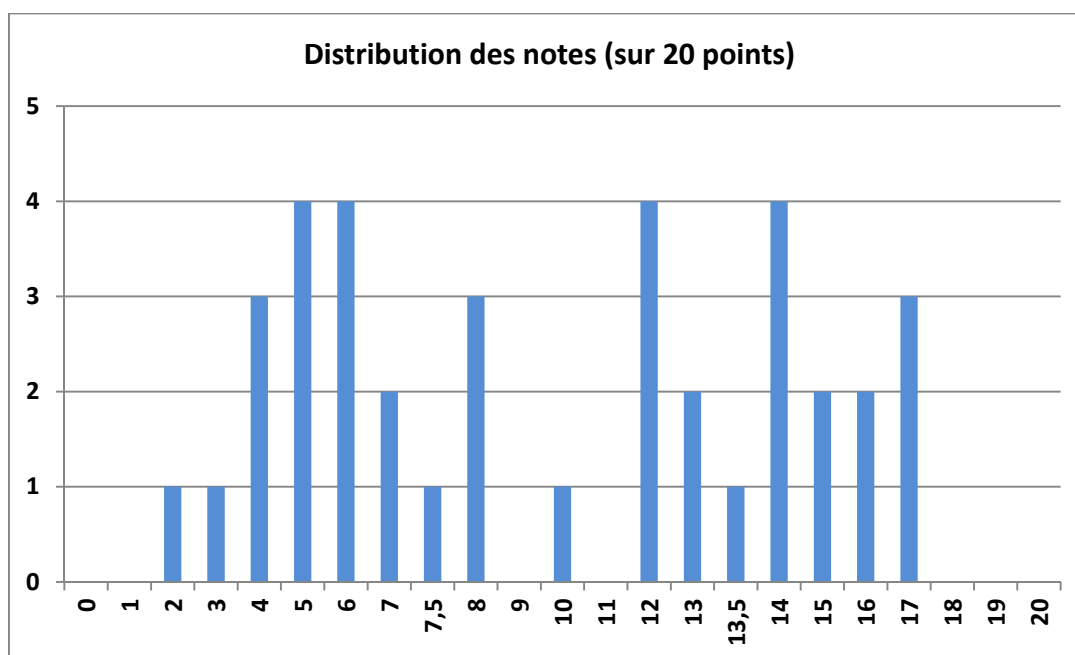
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 5

Comprises entre 5 et moins de 10 : 14

Comprises entre 10 et 14 : 12

Supérieures à 14 : 7



Au cœur des préoccupations économiques et politiques du moment, la question de l'impôt et de son acceptation par les contribuables est également un domaine étudié de longue date par les historiens. Il n'y avait donc pas de surprise véritable pour les candidats. Restait la difficulté de traiter ce sujet sur le temps long et en étant attentifs à toutes ses composantes comme l'y invitait l'intitulé. Le plan chronologique s'imposait, mais il fallait aussi éviter de dresser un catalogue des impôts à travers le temps.

Une première partie consacrée à la naissance et à l'affirmation de l'impôt royal durant les périodes médiévale et moderne permettait d'aborder les fondements théoriques de la fiscalité d'Etat (l'adage selon lequel « le roi doit vivre du sien » est déjà battu en brèche au XIV^e siècle par l'administration royale évidemment et par certains penseurs), de faire une première distinction entre fiscalité directe et fiscalité indirecte, de poser la question du poids de l'impôt et de sa répartition, et d'aboutir à la faillite financière de l'Etat d'Ancien Régime.

La rupture idéologique et institutionnelle de 1789 (« Nous n'avons fait la Révolution que pour être les maîtres de l'impôt », disait le député Lavie en 1791) devait être ensuite le tournant majeur de la réflexion, avec en arrière-plan la légitimation de l'impôt et le consentement du peuple à l'impôt, inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il fallait alors insister sur la naissance d'une nouvelle administration fiscale centralisée sous le Consulat et l'Empire, qui sera perfectionnée tout au long du XIX^e siècle (surnumérariat en 1839, concours national et unique en 1894, etc.).

Enfin, les évolutions contemporaines à partir de 1914 et de la création de l'impôt sur le revenu étaient assez importantes pour faire l'objet d'un développement spécifique. L'élargissement progressif du périmètre de l'impôt sur le revenu à de nouvelles catégories sociales durant les Trente Glorieuses, le retour des impôts indirects, le poids de la fiscalité locale, la question du « maquis fiscal » allaient de pair avec la modernisation de l'administration, jusqu'au « guichet unique » de 2008 avec la création de la Direction générale des finances publiques.

Si l'histoire de l'administration fiscale a été abordée assez systématiquement, avec plus ou moins de bonheur et d'exactitude, le comportement et les réactions des « contribuables » (concept inventé par la Révolution) ont été presque toujours ignorés. Sans parler des rebellions fiscales des années 1380, on ne pouvait passer sous silence les révoltes de l'époque moderne, ces « émotions populaires » qui ont tant agité les historiens des années 1960 et 1970 : Pitauts de Guyenne, Nu-pieds de Normandie, Croquants du Rouergue, Bonnets rouges et autres Tard Avisés sont passés aux oubliettes de l'Histoire. Plus encore, pour la période contemporaine, les mouvements de mécontentement et de contestation des années 1930 (Henry Dorgères), 1950 (Pierre Poujade contre « l'inquisition fiscale ») et de 1969-1972 (Gérard Nicoud et le CID-UNATI) devaient être évoqués, tant leurs résonances sont d'actualité. Les problèmes d'évasion fiscale pouvaient également clore ces réflexions sur le sentiment des populations face à la fiscalité.

Au total le jury a considéré que le niveau des candidats a été très convenable, compte tenu de l'ampleur et de la complexité du sujet. Mises à part quelques copies au style relâché et à l'orthographe détestable, l'ensemble des devoirs ont été rédigés avec le soin qui convenait. Sur trente-huit copies, la moitié a eu une note inférieure à 10, avec cinq devoirs seulement notés entre 1 et 4 ; parmi les dix-neuf copies ayant eu la moyenne, onze ont eu une note entre 14 et 17, ce qui représente une belle proportion de très bonnes copies qui ont maîtrisé la question.

Ghislain BRUNEL
Christophe TARDIEU

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE ET HISTORIQUE EUROPÉENNE

Sujet : L'archéologie de la violence et des conflits.

35 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 3

Moyenne : 7,37

Médiane : 7

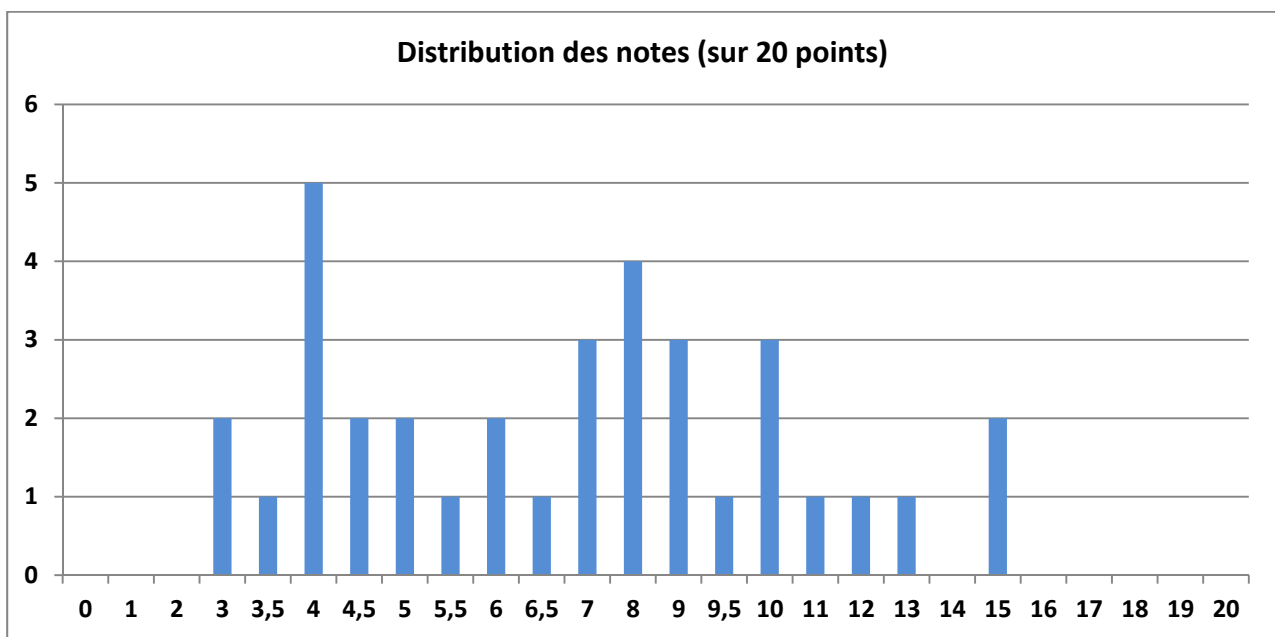
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 10

Comprises entre 5 et moins de 10 : 17

Comprises entre 10 et 14 : 6

Supérieures à 14 : 2



Trente-cinq candidats seulement ont choisi de traiter ce sujet qui faisait appel à une problématique émergente depuis deux décennies, comme le montre la multiplication des ouvrages et des articles sur ce thème, notamment en préhistoire et protohistoire, ou encore l'élaboration de programmes de recherche (par exemple, « Guerre et violence dans les premières sociétés d'Europe : approche intégrée », ANR de l'UMR 6298 de Dijon). Pour les périodes historiques, la prise en compte du passé récent et la découverte en diagnostic de vestiges des guerres du XX^e siècle alimentent les débats sur le sort à leur réserver (Dossier « Une archéologie du passé récent » publié dans *Les Nouvelles de l'archéologie*, 70, 1997 ; séance de travail du Conseil national de la recherche archéologique en mai 2006 ; colloque « Archéologie et conflits armés XIX^e-XX^e siècles. Archéologues et historiens face aux vestiges des guerres », tenu au Mémorial de Caen du 3 au 5 octobre 2008), qui trouvent un écho jusque dans les publications préparant le centenaire de la guerre 1914.

Le libellé semble avoir dérouté certains candidats. Les deux notions « violence » et « conflits » n'avaient pas à être opposées comme deux formes de relations graduées entre personnes ou groupes humains, mais devaient être associées. Il s'agissait de considérer les affrontements entre groupes humains et/ou États, utilisant la force, sous forme généralement violente. Les conflits ne se limitent pas à la guerre car ils recouvrent d'autres phénomènes violents (les massacres, l'esclavage, voire le cannibalisme de masse). L'autre terme important du sujet était « archéologie ». Que peut dire cette discipline sur la violence et les conflits ? On n'attendait pas un catalogue des résultats de la recherche dans ce domaine, mais un exposé de la problématique, de son historique et de ses limites,

naturellement nourri d'exemples et de références. Faut-il rappeler qu'un conservateur en archéologie doit expertiser des découvertes, prescrire des opérations et en évaluer les résultats ? Le candidat à cette fonction doit donc faire preuve de sa connaissance des grands thèmes de la recherche et de sa capacité de réflexion.

Dans cette perspective, un plan chronologique était difficilement adapté au sujet, car il favorisait le catalogage de faits et d'inévitables répétitions au détriment de la réflexion d'ensemble. Une manière simple, mais non exclusive, de traiter le sujet était d'articuler le propos autour des caractéristiques de la discipline en examinant successivement la problématique, les vestiges, les limites de la recherche.

La problématique - Le thème contraste encore avec les problématiques habituelles de l'archéologie qui explore principalement l'univers technique et documente de manière privilégiée les façons d'habiter, de produire, de se nourrir, de croire ou d'enterrer ses morts. En outre, les conditions même de sa pratique conduisent l'archéologie à s'intéresser moins à l'événement et à l'instantané qu'au temps long et aux évolutions. Ainsi, dans le cas d'une place forte, l'archéologue en décrit la morphologie et les transformations architecturales davantage que les événements conflictuels liés à son existence. Il en va de même pour les armes, par exemple de l'âge du Bronze, objets de nombreuses études typologiques, mais de plus rares commentaires sur leur utilisation. Enfin, outre leur difficulté d'appréhension, les comportements violents peuvent être « dérangeants » ou bousculer des tabous comme le souligne Jean Guilaine à propos du cannibalisme (patent en Europe il y a 800000 ans) ou de l'esclavage (vraisemblable dès la fin de la préhistoire).

Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, le thème de la violence, classique en sciences humaines, s'est propagé en archéologie tant pré- et protohistorique qu'historique. L'archéologie de la violence est une expression utilisée d'abord par les ethnologues (Pierre Clastres, *L'archéologie de la violence. La guerre dans les sociétés primitives*, 1977, réédité en 1997). Ce dernier, connu pour ses travaux américanistes, notamment chez les Guyaki du Paraguay, s'oppose aux interprétations marxistes et structuralistes de la guerre, et développe l'idée de sociétés contre l'État (la guerre permanente entre tribus serait une façon de repousser la fusion politique et d'empêcher la menace d'une délégation de pouvoir menant aux dérives despotiques liées à la trop grande taille d'une société ; il faut empêcher un chef de transformer son prestige en pouvoir). Mais il s'agit là d'ethnologie et non d'archéologie.

On pouvait citer l'ouvrage pionnier de L.H. Keeley (*War before civilization : the myth of the peaceful savage*, New York, 1996, 245 p.) ; puis celui de J. Guilaine et J. Zammit (*Le sentier de la guerre : visages de la violence préhistorique*, Paris, Seuil, 2001, 371 p.). S'en est suivie une multiplication d'ouvrages et de colloques sur le cannibalisme, les massacres, les manipulations de cadavres, les systèmes de défenses dans les fortifications...

Effet de mode, mais aussi reflet de préoccupations contemporaines. Guilaine se fait écho de l'opinion selon laquelle « l'archéologie occidentale a ouvert le dossier de la guerre au moment même où surgissaient les conflits en Bosnie, au Kosovo ou en Tchétchénie, c'est-à-dire lorsque la guerre est réapparue sur le continent européen » et d'ajouter que « par effet miroir, l'histoire contemporaine (...) aurait pu servir d'élément déclenchant à l'archéologie des temps les plus anciens ». On se devait, à un moment ou l'autre de la dissertation, d'évoquer certains événements récents : les charniers contemporains (ex-Yougoslavie), dont la révélation est due à des fouilles réalisées par des anthropologues légistes, et de poser la question de la nature de ces opérations : est-ce de l'archéologie ? La question avait aussi été posée à la suite de la fouille de Saint-Rémi-la-Calonne (Meuse), très médiatisée en raison de la mise au jour de la dépouille d'Alain-Fournier.

Il convenait alors de s'interroger sur les objectifs et les méthodes de l'archéologie, et de revenir à l'événement contre le processus. Que cherche-t-on à savoir ? La mise en perspective de la violence sur le temps long débouche sur de nombreuses questions portant sur la chronologie et la géographie du phénomène, ses causes et ses conséquences : apparition et développement des comportements violents, émergence du guerrier, existence d'une culture de guerre, etc. Mais l'archéologie est-elle capable de rendre compte de l'apparition de la violence et de son évolution, de retracer « la construction du guerrier » (Guilaine), de mesurer la coloration plus ou moins guerrière d'une période ou d'une civilisation ? « Tâche à la fois extrêmement séduisante et affreusement difficile », pour reprendre les mots de Lucien Febvre au sujet de la reconstitution de la vie affective d'autrefois.

Il faut sans doute distinguer civilisations disposant de textes et celles n'en disposant pas. Entre les périodes où les textes abondent (conquêtes, mercenariat, armement, campagnes militaires, etc.) et celles où la simple différenciation entre armes et outils fait problème, l'approche ne peut être la même. Les périodes les plus anciennes dépourvues de contextualisation ne peuvent être interrogées de la même manière que le passé récent, familier, voire surinformé. La nature même de l'archéologie pouvait ainsi servir de fil rouge à la réflexion : discipline qui revendique son autonomie, mais qui est parfois considérée comme science annexe apportant une contribution à une réalité historique existante indépendamment.

Un bilan de la documentation disponible pouvait être dressé à travers **un examen des vestiges archéologiques** utiles au propos, en évitant toutefois un catalogue descriptif. On attendait un regard critique sur les données potentielles qu'on pouvait classer en plusieurs catégories, mais en s'attachant à souligner que la problématique de la violence suppose une approche spécifique. On rappelle l'exemple de l'étude des armes de l'âge du Bronze qui débouche davantage sur des typologies à caractère chronologique que sur des réflexions sur leur usage. Ce regard sur les sources devait ainsi être accompagné de notations taphonomiques (quelle fossilisation ?) et méthodologiques. On pouvait ainsi envisager tour à tour :

Les outils de la violence :

- les armes ;
- la construction du guerrier.

Les structures de la violence :

- les champs de bataille mais aussi les camps d'internement ;
- les ouvrages de défense : habitats perchés, remparts, fortifications linéaires ou « murs », avec leurs différentes interprétations (par ex. prestige pour les enceintes).

Les images de la violence :

- images du combattant : représentations gravées ou peintes, mise en scène du guerrier dans la sépulture avec ses attributs ;
- images de combats ou de scènes de violence.

Les traces de la violence :

- destructions ; pillages ; abandons ; dépôts monétaires...
- cimetières militaires (en distinguant les cimetières provisoires et les cimetières nationaux), charniers et sépultures de catastrophe, mais aussi les monuments commémoratifs ;
- séquelles physiques mises en évidence par l'anthropologie : blessures et mort ; esclavage.

Sur ce point, les correcteurs ont été un peu surpris par le nombre limité des dossiers évoqués et leur absence de diversité (Ötzi, Alésia...). On n'avait pourtant que l'embarras du choix. La brève synthèse de Jean Guilaine (« Archéologie de la violence et de la guerre », dans *L'avenir du passé. Modernité de l'archéologie*, Paris, La Découverte, 2008, p. 77-92) fournissait de nombreux cas significatifs. Le colloque « La guerre et ses traces » (Inrap, Blois, 10 octobre 2013), dont le programme était connu au moment du concours, proposait, pour sa part, d'analyser les rituels guerriers à la fin du III^e s. av. J.-C. à Pech Mao (Aude), le camp de la VIII^e légion romaine à Strasbourg, les étapes de la conquête franque du Sud-Ouest de la Gaule, la bataille du Mans des 12-13 décembre 1793, la seconde Guerre mondiale en Basse-Normandie. Là encore, s'offrait un ensemble varié de sources.

La réflexion sur les vestiges, leur intérêt et leur valeur conduisait à examiner les **limites de l'archéologie des conflits**, dans ses dimensions documentaires et interprétatives. Liées à la documentation et à son interprétation, elles permettaient une réflexion sur la fonction de l'archéologie et son rapport à l'histoire, mais aussi des considérations sur la conservation des vestiges spécifiques de la violence, notamment sur la gestion des gisements de la période contemporaine.

Qu'il suffise, pour les données, d'interroger des événements connus : quelles traces a laissés la guerre des Gaules dont on affirme qu'elle a fait entre 600 000 et 1 000 000 de morts ? Ou la guerre de Cent ans, ou les invasions normandes ? Une seule copie a justement souligné la valeur heuristique des recherches sur les conflits récents.

Ensuite, comment passer des vestiges témoignant d'attitudes ou d'actes de violence à des considérations générales, par exemple sur les rythmes et la fonction des conflits ? Que peut dire l'archéologie sur les motivations des guerres ? On avance généralement des raisons économiques (razzias de terres et troupeaux ; insécurité du commerce et des colporteurs), sociales (domination ;

frontières), psychologiques (malédiction attribuée à des ennemis ; envie de se distinguer ; rite social). Surtout, on reconstruit une évolution quasiment linéaire depuis les chasseurs-cueilleurs jusqu'aux urbains, alliant à cette évolution la sophistication de l'outil, la professionnalisation des porteurs, la construction de l'État. Cette construction intellectuelle n'est-elle pas trop schématique ? On pouvait alors formuler un certain nombre de précautions : toujours se poser la question de la représentativité des données ; sortir de l'anecdote et du singulier (La mise en évidence de micro-événements ne doit pas conduire à des généralisations hâtives. Guilaine note bien le risque de la surévaluation ou de la sous-évaluation des faits) ; privilégier la mise en série, voire l'archéologie quantitative.

On pouvait revenir sur l'importance de la définition des problématiques, en opposant à nouveau les cultures antérieures à l'écrit, où l'archéologie est seule en lice, avec des questions fondamentales, et les périodes proprement historiques, où le rôle de la discipline fait débat. L'archéologie des conflits du XX^e s. en fournissait une bonne illustration. Un ouvrage récent (Yves Desfossés, Alain Jacques, Gilles Prilaux, *L'archéologie de la Grande Guerre*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2008, 127 p.) ne convainc pas totalement de la pertinence d'une approche systématique de ce type de vestiges ; il s'achève d'ailleurs sur une conclusion nuancée (« Fallait-il s'intéresser aux traces de la Grande Guerre ? »). L'archéologie n'est-elle alors qu'une entreprise de dégagement et d'illustration de faits connus ? Ou bien participe-t-elle à l'exploration d'une part inconnue ou tue du passé ? Les réflexions de Laurent Olivier sur l'archéologie contemporaine, avec son manque de problématiques, sont toujours d'actualité (cf. « L'archéologie du contemporain : enjeux et perspectives », *Nouvelles de l'Archéologie*, 70, 1997, p. 7-11).

Par ailleurs, des historiens incitent les archéologues à fournir des preuves matérielles sur les camps de concentration, alors que la documentation écrite est remise en cause par les négationnistes. L'expertise des archéologues et des anthropologues de terrain se révèle indispensable dans le cas de charniers. Cela rejoint la définition donnée par la convention de Malte du patrimoine archéologique, considéré « en tant que source de la mémoire collective, et comme instrument d'étude historique et scientifique ».

Enfin, il aurait été naturel pour des candidats au métier de conservateur du patrimoine de compléter leur propos par des considérations sur la conservation des vestiges : d'une part, la gestion d'une masse considérable de vestiges avec ce qu'elle suppose de choix (voir le sous-titre provoquant d'un article de Frédérique Boura, « Que faire de l'encombrant patrimoine de la Grande Guerre ? » dans *Nouvelles de l'archéologie*, 70, 1997, p. 15-17) ; d'autre part la mise en valeur (intérêt ; difficultés et impasses). Les cas d'Oradour-sur-Glane ou d'Auschwitz pouvaient donner matière à réflexion.

Au total, le traitement correct de ce sujet nécessitait d'avoir à la fois une pratique de terrain, une réflexion sur la discipline et une culture un peu large alliée à un esprit de synthèse qui permette de dépasser les partitions chronologiques, avec leurs habitudes de penser spécifiques. Beaucoup de copies se sont contentées d'être illustratives, en accumulant les exemples de traces matérielles et physiques de la violence, allant parfois jusqu'à dresser un catalogue offensif et défensif, mais sans s'interroger sur la spécificité de la discipline et ses limites. Une autre catégorie a esquissé des axes de réflexion, mais avec des exemples limités, souvent inappropriés ou mal exploités, faute, notamment, de pratique archéologique suffisante. Plusieurs candidats soutiennent des conceptions anciennes de l'archéologie, au service exclusif de l'histoire, ayant pour fonction soit d'identifier les événements cités par d'autres sources, soit de pallier les lacunes des sources écrites. Les copies notées entre 13 et 15 étaient bien construites, écrites dans une langue agréable à lire et nourries d'exemples variés tant sur le plan chronologique que géographique, supports d'une réflexion nuancée et, somme toute, réellement valorisante pour la discipline archéologique.

Gérard AUBIN
Gilles BLIECK

ETHNOLOGIE

Sujet : Anthropologie et globalisation.

18 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 5

Moyenne : 10

Médiane : 10

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 8

Comprises entre 10 et 14 : 8

Supérieures à 14 : 2

Ce sujet proposait de mettre en œuvre une réflexion sur l'actualité de l'anthropologie à l'heure de la globalisation. D'une manière générale, il s'agissait de considérer les conditions et les modalités d'un renouvellement du discours anthropologique – et dans une certaine mesure d'un renouveau de la discipline – confronté à une nouvelle configuration, la globalisation, et les modifications qu'elle entraîne dans la compréhension des faits de culture ; en d'autres termes, prendre la mesure de l'anthropologie devant la mondialisation, c'était réfléchir aux conditions de possibilité et à la production d'une anthropologie de la mondialisation. Un ouvrage relativement récent de l'anthropologue Marc Abélès, *Anthropologie de la globalisation* (Paris, Payot, 2008), a d'ailleurs parfaitement condensé la question et constituait à ce titre une solide base pour le traitement de ce sujet.

Avant toute chose, il convenait de faire valoir la singularité du phénomène de la globalisation, son caractère récent et le distinguer de celui de la mondialisation, dont historiens et économistes ont souligné le caractère relativement ancien, du moins se sont attachés à montrer que par le passé il y a eu des dynamiques d'échanges internationaux qui peuvent être considérées comme des formes de mondialisation. La globalisation, en tant que phénomène qui voit une « confusion » du local et du global, au sens où l'instance du monde entier se reflète ou réside dans le local, apparaît quant à lui dans une dimension proprement anthropologique : c'est le facteur humain qui fait la différence entre mondialisation et globalisation et justifie par là l'approche anthropologique.

Partant de là, on pouvait, logiquement, envisager la manière dont l'anthropologie – ou l'ethno-anthropologie – avait traité le couple local/global et comment la nouvelle donne a pu contribuer à infléchir sa position sur les plans méthodologiques et épistémologiques : c'est non seulement la position de l'observateur participant qui est remise en question mais la posture même de l'anthropologue dans les relations à la fois culturelles et scientifiques qu'il établit avec les cultures et les sociétés qu'il étudie et à l'objectivation desquelles il travaille. Il était alors bienvenu d'évoquer les réflexions qui, de James Clifford à Georges Marcus, de la posture expérientielle dans un ici et maintenant ethnographique à l'ethnographie multisituée, ont nourri une interrogation récurrente ; mais évoquer aussi les réflexions sur l'objet même de l'anthropologie – c'est-à-dire la culture – et montrer comment ces réflexions, à travers les notions contrastées de différence culturelle ou de diversité culturelle, ont accompagné la prise de conscience de l'émergence du phénomène de la globalisation. « Écrire la culture » (*writing culture*), « pour la culture » ou « contre la culture », voici des expressions fortes d'un débat vif – d'ailleurs davantage développé outre-Atlantique qu'au sein de l'anthropologie française – qui montrait bien combien méthodes et analyses étaient étroitement co-déterminées.

Dès lors il était loisible d'emprunter diverses voies, de développer divers thèmes, d'évoquer divers auteurs. La question du politique, via les réflexions anthropologiques sur le déclin de l'État-nation, sur la remise en question de l'isomorphie peuple-territoire-souveraineté, sur la tension ou les rapports entre communautés d'expérience et communautés nationales « imaginées » (Anderson), sur l'intimité culturelle (Hertzfeld), sur la notion de citoyenneté dans le cadre de la « transnation » (Appadurai), sur l'immigration, constituait sans nul doute une voie féconde, qui permettait en outre des développements sur les *cultural studies*, les *postcolonial studies*, voire les *subaltern studies*. Le lien au culturel est par trop évident, comme on pouvait le faire valoir en s'appuyant sur les travaux d'Arjun Appadurai, en particulier son analyse des flux, des paysages et des motifs circulant dans l'espace de

la transnation. De ce point de vue, soulignons que si ce sujet n'était pas expressément centré sur des questions patrimoniales ou mémorielles, celles-ci n'étaient jamais loin (via par exemple les notions de territoire, de flux culturels ou encore d'institution de la culture), et il était aussi tout à fait possible de traiter ce sujet en se plaçant du point de vue des pratiques, des politiques et des institutions du patrimoine, en particulier inter ou transnationales.

D'une manière générale, ce sujet n'a pas fait l'objet de très bonnes dissertations. L'ensemble est plutôt décevant. Est-ce en raison de la tonalité véritablement anthropologique du sujet ? Il faut rappeler que si l'anthropologie est une discipline considérée comme intervenant légitimement dans le champ des institutions patrimoniales et muséales, à l'instar de l'histoire ou de l'archéologie, il importe qu'elle soit appréhendée dans l'originalité et la spécificité de sa production, et en tant que discipline à part entière des sciences sociales.

Jean-Louis TORNATORE

SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA MATIÈRE

Sujet : La science, la norme, la normalité.

20 copies

Note maximale : 16,5

Note minimale : 4 (hors copies blanches)

Moyenne : 10,31

Médiane : 9

Répartition des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 8

Comprises entre 10 et 14 : 7

Supérieures à 14 : 3

Le sujet retenu par le jury ne pouvait pas surprendre des candidats qui se destinent à la conservation du patrimoine scientifique, technique ou naturel, et devait non seulement leur permettre d'articuler et de confronter production de normes et de connaissances en matière scientifique mais aussi de se positionner clairement par rapport à la science. La définition de ce terme est d'ailleurs inconnue d'un tiers des candidats, ce qui interroge d'emblée le jury...

Le développement du devoir permettait de convoquer largement des concepts et des exemples tirés de l'histoire des sciences et des techniques (émergence des sciences normatives, tératologie, génétique, poids et mesures, sciences physiques...) mais aussi d'ouvrir sur des thèmes issus des sciences humaines et sociales, de la philosophie ou de l'épistémologie (Karl Popper, Gaston Bachelard, Georges Canguilhem et Bruno Latour notamment). L'écueil du relativisme culturel, très en vogue dans la communauté intellectuelle et la jeunesse, devait à tout prix être évité.

Deux problèmes majeurs ont été notés de manière récurrente cette année :

- un tiers des candidats semble avoir suivi une préparation et cite les mêmes exemples (12 exemples identiques et dans le même ordre : pas de doute possible !) et se voit donc sanctionné. Le jury rappelle que les exemples convoqués doivent être diversifiés et étayer l'argumentation.

- la science est seulement perçue comme une histoire et non une actualité, ce que regrette le jury. A l'époque des nouvelles technologies et des publications en ligne, les candidats semblent ignorer les dernières découvertes et les travaux scientifiques en cours...

Catherine GAUTHIER
Géraud BUFFA

Épreuve de note sur dossier à caractère culturel (concours internes)

Sujet : Le patrimoine, un fardeau ?

81 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 3

Moyenne : 10,72

Médiane : 11

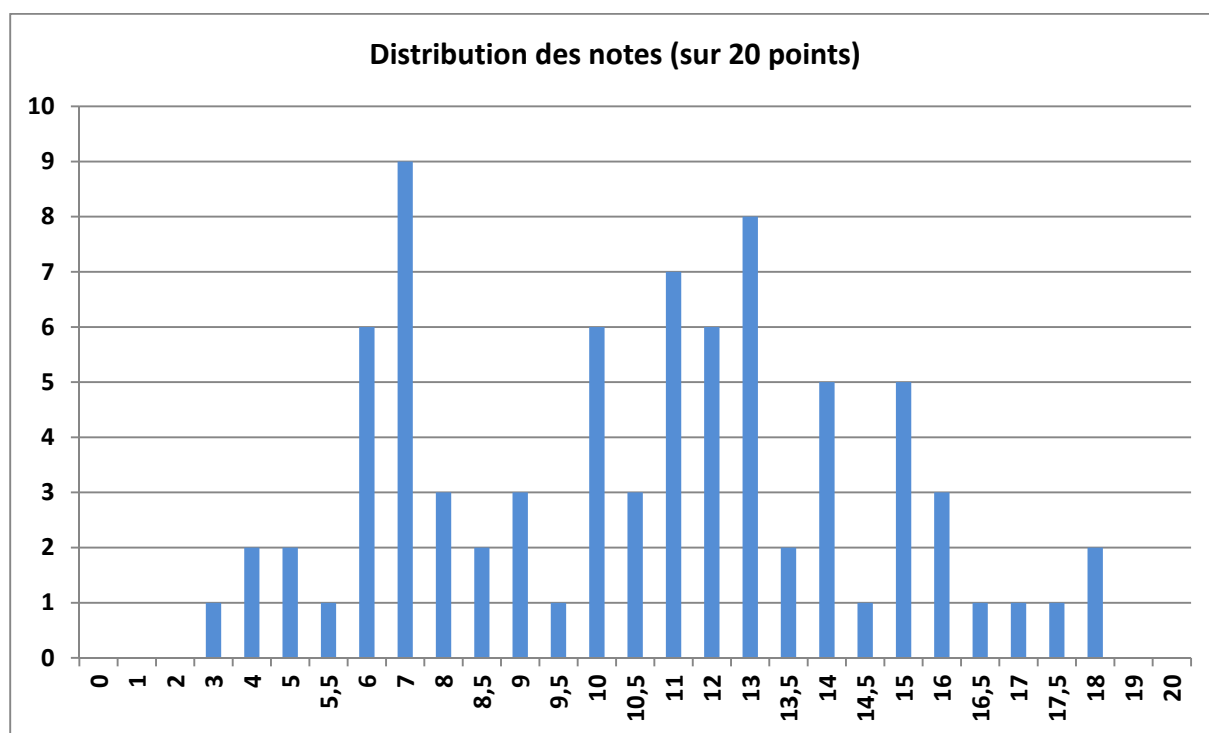
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 3

Comprises entre 5 et moins de 10 : 27

Comprises entre 10 et 14 : 37

Supérieures à 14 : 14



Le dossier proposé aux candidats était un sujet d'actualité qui, dans l'ensemble, a été relativement bien compris et réussi. Plus de la moitié des copies a en effet obtenu une note supérieure à 10/20. La majorité des candidats satisfait globalement aux exigences de l'exercice, évite l'écueil de la dissertation et construit la note à partir de tous les documents fournis dans le dossier.

Si les copies sont dans l'ensemble problématisées, organisées et réfléchies, le problème majeur de la paraphrase inutile et scolaire subsiste. A la différence des textes, les images sont beaucoup moins utilisées ou sont traitées de manière trop allusive. Par ailleurs, sur un sujet aussi riche, le jury attendait des candidats des développements plus personnels lui permettant d'apprécier pleinement les connaissances et qualifications acquises.

Enfin, le jury s'interroge sur la capacité de certains candidats à réaliser dans des délais courts des notes synthétiques et argumentées pour leur hiérarchie.

Les correcteurs de l'épreuve de note sur dossier à caractère culturel

Épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de documents (concours externes et concours internes)

Cette épreuve scientifique consiste à analyser et à commenter en cinq heures et de manière indépendante quatre documents. En l'absence de légende, il convient de les identifier, de les analyser rigoureusement et de les commenter avec précision. Leur description doit donc être complétée par un exposé nourri et argumenté sur les contextes (historiques, archéologiques, culturels, artistiques, etc.) des sites, objets et documents proposés.

Le jury apprécie la précision et le sérieux des connaissances scientifiques du candidat, son aptitude à analyser et à critiquer un document, ses qualités d'organisation et de présentation du commentaire.

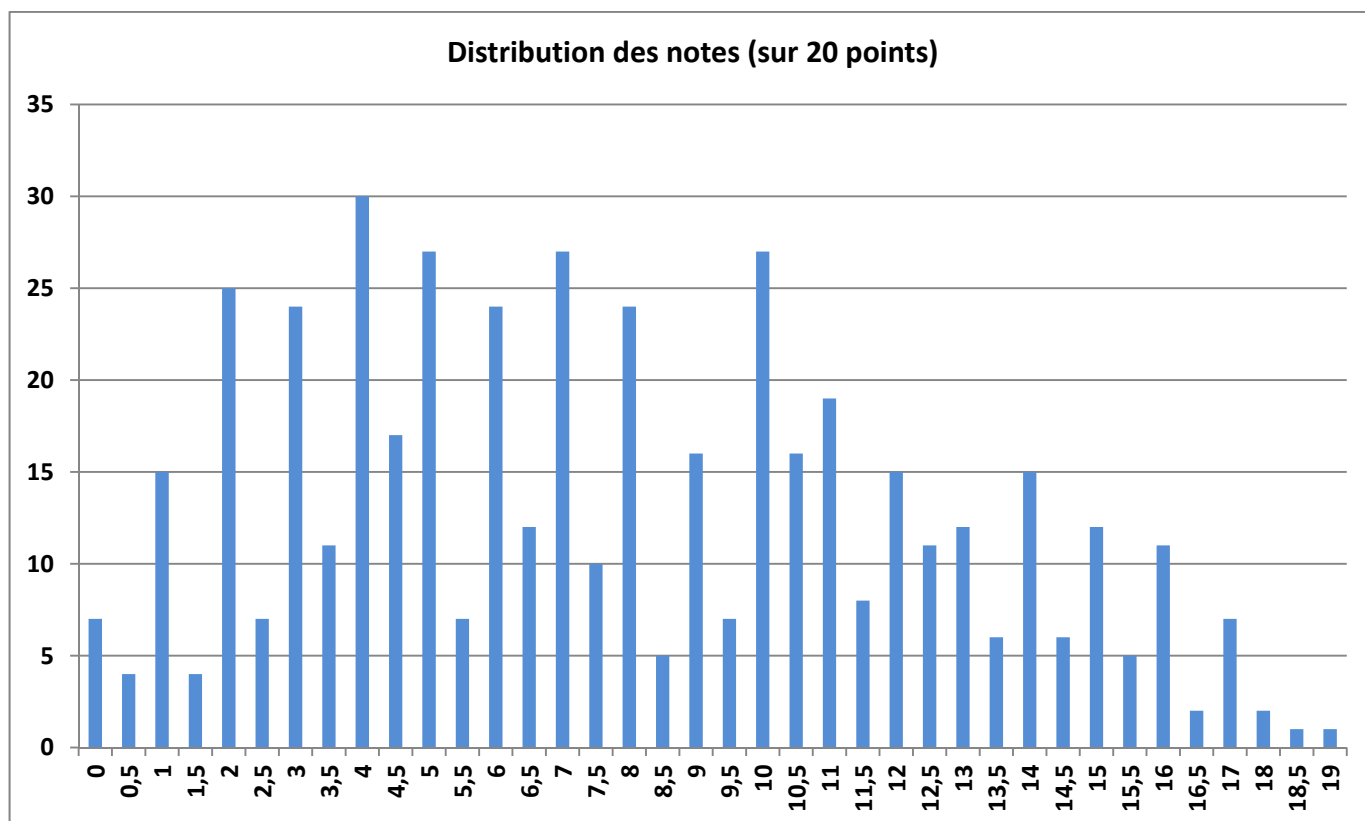
On notera que le jury est attaché à ce que les documents des spécialités archéologiques ne se limitent pas à des objets mais présentent aussi des monuments ou des sites permettant d'évaluer l'aptitude des candidats à décrire et commenter des plans, des relevés ou des photographies et leur maîtrise du vocabulaire de l'architecture ou de l'urbanisme.

Gérard AUBIN, pour l'ensemble des membres du jury

479 copies
Note maximale : 19
Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)
Moyenne : 7,83
Médiane : 7

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 150
Comprises entre 5 et moins de 10 : 157
Comprises entre 10 et 14 : 127
Supérieures à 14 : 45



Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique

- L'Acheuléen méridional « pyrénéo-garonnais ». a : hachereau en quartzite de Campas (d'après Tavoso, 1986) ; b : biface en quartzite du Prône (d'après Servelle et Servelle, 1981) ; c : hachereau en quartzite de Fontvives (d'après Leclerc et Briois, 1982).
- Localisation des gisements du Paléolithique moyen récent et du Paléolithique supérieur dans la séquence pédostratigraphique synthétique de la France septentrionale (d'après Antoine et al, 1999, modifié).
- Figure 1 : degrés de schématisation des figures féminines de Gönnersdrof (Rhénanie) ; figure 2 : statuettes féminines, Nebra, Saxe-Anhalt, Allemagne, magdalénien supérieur, ivoire et bois fossile ; figure 3 : statuettes féminines en silex, Wilznice, Pologne.
- Production d'outils mésolithiques à partir de l'exemple du site de Fontfaurès (Lot) (d'après M. Barbaza). En vert : le nucléus aux différentes étapes de son débitage. En gris : les productions occasionnelles de lames et d'outils sur lames. Sur fond vert : la production d'armatures microlithiques à partir de lamelles.

8 copies

Note maximale : 16

Note minimale : 06

Moyenne : 11,18

Médiane : 11

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 3

Comprises entre 10 et 14 : 3

Supérieures à 14 : 2

D'une manière générale, les candidats ayant opté pour l'épreuve spécialisée d'analyse et de commentaire de plusieurs documents portant sur la Préhistoire ancienne ont plutôt correctement identifié les documents qui leur étaient proposés, même si on observe une grande variabilité dans le degré de précision des déterminations. En particulier, le sous ensemble acheuléen « pyrénéo-garonnais » n'a pas été reconnu. Mais, pour la majorité des copies, le satisfecit s'arrêtera là. En effet, le commentaire qui est soumis, souvent très général, reste peu ou pas étayé, de sorte que les développements ont beaucoup de mal à s'élever au-dessus du niveau purement descriptif, premier stade de l'analyse et du commentaire devant permettre d'apprécier l'étendue des connaissances des candidats.

Cette situation est d'autant plus regrettable que plusieurs candidats possèdent à l'évidence de solides, voire de très solides connaissances en matière de Préhistoire paléolithique et mésolithique européenne, et d'informations actualisées. Il est donc regrettable qu'ils aient fait l'économie de salutaires approfondissements, notamment sur les plans historique, géographique et chronologique. Les références précises et argumentées, permettant de charpenter un discours par trop « scolaire » et de contextualiser les différents documents, sont par conséquent l'exception.

Enfin, comme pour l'année précédente, on déplorera que des candidats insuffisamment armés, aux connaissances étonnamment lacunaires, aient choisi de présenter cette épreuve. Il en résulte des copies de piètre qualité, dans lesquelles les imprécisions, les confusions et les erreurs émaillent le texte, ce qui n'est bien sûr pas acceptable à ce niveau de concours.

Jacques BUISSON-CATIL
Gérard AUBIN

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux

- Plan et vue du cairn de Barnenez, V^e millénaire, Plouezoc'h (Finistère)
1a : Plan d'après P.R. Giot et Y. Lecerf, in R. Joussaume, 1985, *Des dolmens pour les morts*, Hachette, 1989.
1b : Photographie : <http://barnenez.monuments-nationaux.fr>
- Plan de la fouille de Boussargues, vers 2500 av. J.-C., culture de Fontbouisse, Argelliers (Hérault)
- Statue du personnage masculin assis du site de Roquepertuse (photographie CNRS, Centre Camille Jullian) et bloc sculpté dit « l'Hermès » bicéphale de Roquepertuse, III^e s. av. J.-C., Marseille, Musée d'archéologie méditerranéenne
- Plan de l'oppidum d'Alésia avec tracé des fortifications de Jules César (Michel Reddé)

9 copies

Note maximale : 12,5

Note minimale : 0,5

Moyenne : 5,77

Médiane : 4,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 5

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 0

Neuf candidats ont composé sur le sujet de Protohistoire. Celui-ci comprenait quatre documents à commenter, dont la chronologie s'étendait du Néolithique moyen à la fin de l'âge du Fer. Les documents proposés présentaient quatre sites archéologiques français très connus et aisément identifiables. La plupart des candidats n'ont pourtant pas reconnu ces sites, ce qui a limité considérablement leur commentaire et explique la très faible moyenne obtenue. Le commentaire de documents archéologiques ne peut en aucun cas se limiter à de simples descriptions des plans de fouille ou des objets qui ne sont pas connus. Nous attendons au contraire un exposé complet et argumenté sur les contextes archéologiques, chronologiques et culturels des sites et objets présentés, seule manière pour les examinateurs d'évaluer les connaissances et les compétences des candidats. Seules deux copies ont obtenu des notes au-dessus de la moyenne, inférieures toutefois à 13/20, ce qui reste insuffisant et décevant.

Dans ces deux cas, l'obtention de la moyenne est due à de bons exposés sur certaines périodes de la Protohistoire mais les notes restent moyennes car d'autres phases de la période sont mal connues, voire pas du tout. En règle générale, on souligne l'inadéquation fréquente du vocabulaire utilisé dans les descriptions. Nous avons été particulièrement étonnés de constater que le quatrième document, qui présentait le plan de l'*oppidum* d'Alésia (capitale des Mandubiens), site emblématique de l'archéologie nationale, n'a été reconnu que par peu de candidats (l'un propose le Mont Saint-Odile, un autre Gergovie). Lorsqu'il a finalement été identifié, aucun rapport n'a été établi avec les événements de l'année 52 a.C. et les protagonistes si célèbres que sont Vercingétorix et Jules César, dont les noms ne sont même pas cités dans la plupart des copies. Si les fouilles conduites à l'instigation de Napoléon III sont en général citées - mais sans beaucoup de précision et en se méprenant sur les objectifs de l'empereur - celles de la fin du XX^e s. dirigées par M. Reddé, publiées et largement vulgarisées, sont ignorées.

Si nous avons un seul conseil à donner aux futurs candidats, ce serait celui de se présenter à cette épreuve en étant assurés de bien connaître l'ensemble de la période protohistorique, du Néolithique ancien à la fin du Deuxième âge du Fer.

Sophie KRAUSZ
Gérard AUBIN

Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII^e siècle

- Plan général d'Alésia regroupant l'ensemble des découvertes archéologiques, époque gallo-romaine
Origine du document : O. de Cazanove, J. Vidal, M. Dabas, G. Caraire, « Alésia, forme urbaine et topographie religieuse. L'apport des prospections et des fouilles récentes », dans *Gallia*, 69-2, 2012, p. 127-149. Plan, p. 143 (DAO J ; Vidal, ArTeHis CNRS).
- Plan de la basilique funéraire de la rue Malaval à Marseille, photographie et coupe stratigraphique de la *memoria*, V^e-VI^e siècle
Origine des documents : M. Moliner, « La *memoria* de la basilique paléochrétienne de la rue Malaval à Marseille, premières approches », dans M. Fixot, J.-P. Pelletier (dir.), *Saint-Victor de Marseille. Études archéologiques et historiques*, Actes du colloque Saint-Victor, Marseille, 18-20 novembre 2004, éd. Brépols, Turnhout, 2009, p. 107-124. Plan (p. 108, DAO M. Moliner), Photographie (p. 110), coupe (p. 121).
- Plan de la résidence aristocratique d'Andone (Charente) et restitution générale, autour de l'an mil
Origine des documents : L. Bourgeois, *Andone, archéologie d'un château des comtes d'Angoulême autour de l'an mil*, Angoulême, 2011, p. 10. Plan réalisé par L. Bourgeois ; restitution infographie de M. Linlaud.
- Ensemble de céramiques, fin du XVIII^e siècle, Lyon, Parc Saint-Georges, Musée gallo-romain de Lyon
Origine du document : A. Horry, « *Terra incognita ?* Céramiques et archéologie des temps modernes : premier bilan et réflexions à partir de l'exemple de Lyon », dans J. Chapelot (dir.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France*, Caen, 2010, p. 312-335. Cliché de C. Thioc, Musée gallo-romain de Lyon (p. 326).

12 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 3

Moyenne : 8,58

Médiane : 7

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 5

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 3

Le contraste est fort entre un gros tiers de copies médiocres ou indigentes ayant obtenu des notes éliminatoires et le quart supérieur noté entre 15 et 17. Certains des quatre documents proposés n'étaient pas forcément aisés à identifier (un seul candidat les a tous reconnus), mais les correcteurs ont été sensibles à la justesse des descriptions, et à la qualité du raisonnement qui conduisait à proposer une identification et une datation cohérente. Il importait aussi de contextualiser les sites et les objets présentés.

Le premier document, un plan général de la ville d'Alésia n'a pas été reconnu par 5 candidats en dépit d'indications toponymiques (le chemin du Mont Auxois) ou culturelles (Apollon Moritasgus) : l'un y voit une île avec ses ponts ; un autre croit reconnaître Autun. Des commentaires étaient attendus sur les méthodes et l'histoire de l'archéologie, la topographie urbaine et l'organisation générale de la ville, la parure monumentale. Dans le deuxième document, la *memoria* n'a pas toujours été bien comprise, tant en ce qui concerne son emplacement dans le chœur de la basilique funéraire que dans son fonctionnement. Le château d'Andone, récemment publié, n'a été correctement identifié que par quatre candidats dont deux seulement en ont fait un commentaire satisfaisant. Le vaisselier lyonnais de la fin du XVIII^e siècle a dérouté les candidats, un seul livrant les développements attendus sur les aspects technologiques (répertoire des formes, diversité des pâtes et des revêtements), les traditions culinaires, les échanges, voire l'histoire de l'archéologie.

Les très bonnes copies étaient soigneusement rédigées, les commentaires étaient structurés et comportaient une problématique claire. La qualité des copies dépend aussi de l'expression française et de l'absence de fautes d'orthographe (particulièrement nombreuses dans certaines copies).

On doit aussi signaler de nombreuses erreurs dans le vocabulaire employé pour décrire les plans ou la fonction de certains bâtiments, ou encore évoquer certaines techniques. Certaines comparaisons sont aussi inappropriées et desservent donc les candidats.

Isabelle CARTRON
Gérard AUBIN

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V^e siècle après J.-C.

- Larnax béotienne mycénienne, argile peinte, trouvée dans une tombe à chambre à Tanagra (anc. Bratsi), Béotie, vers 1300-1250 av. J.-C. (HR III A2-B1), Thèbes, musée archéologique
- Vénus d'Arles, marbre, copie romaine de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. (?) d'un original attribué à Praxitèle vers 360 av. J.-C., marbre, Paris, Musée du Louvre
- Portrait identifié comme Jules César, marbre, trouvé dans le Rhône (prospection subaquatique) à Arles en 2007, I^{er} siècle av. J.-C., Arles, Musée départemental Arles antique
- Plan des *praedia* de Julia Felix, Pompéi, et peinture murale représentant Thalie, Muse de la comédie, I^{er} siècle ap. J.-C. (4^{ème} style), Paris, Musée du Louvre

40 copies

Note maximale : 18,5

Note minimale : 1

Moyenne : 6,22

Médiane : 4,5

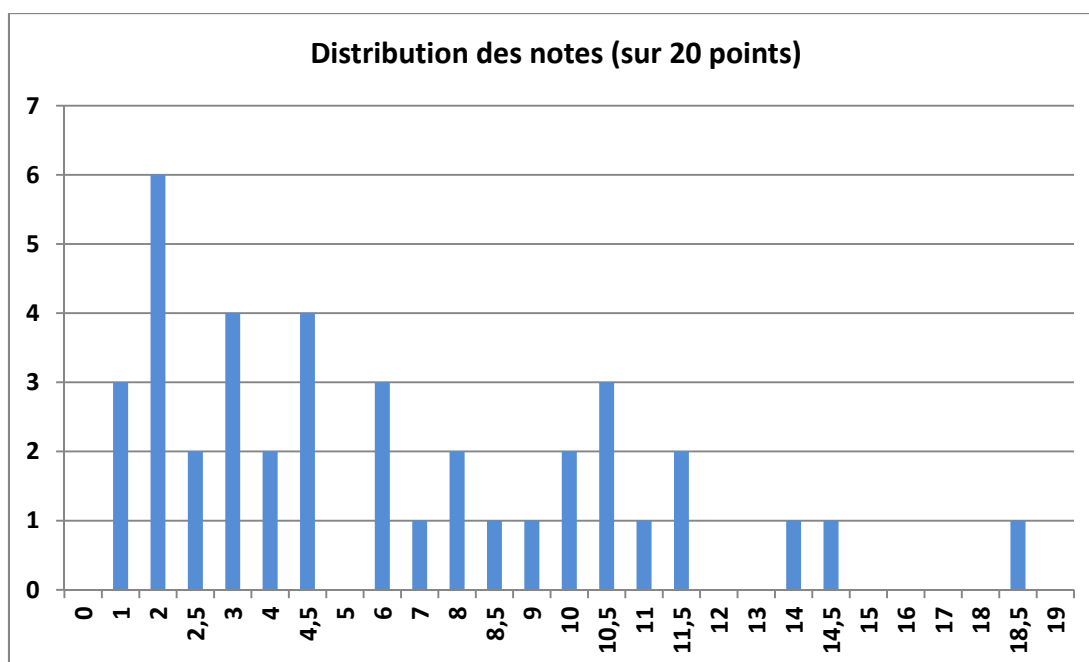
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 21

Comprises entre 5 et moins de 10 : 8

Comprises entre 10 et 14 : 9

Supérieures à 14 : 2



Les clichés avaient été sélectionnés en fonction de l'actualité archéologique (expositions, publications spécialisées récentes, voire nouvelles découvertes) tout en prenant en compte des disciplines différentes sur un champ chronologique représentatif.

Sur 40 copies, 21 ont eu une note inférieure à 5 et donc éliminatoire. C'est proprement consternant : ces copies relevaient tout simplement d'un amateurisme inadmissible pour un concours de cette qualité. Elles combinaient inepties et bavardage insupportable parfois sur trois copies doubles...

Du lot restant, trois copies – dont une excellente – se dégagent nettement par leur qualité rédactionnelle, leurs connaissances argumentées et développées, dignes des fonctions que les candidats sont appelés plus tard à exercer.

Un défaut cependant à signaler récurrent sur toutes les copies (variable selon les clichés, notamment pour la très médiatisée tête d'Arles) : le manque de référent bibliographique scientifique. Très peu de candidats ont en effet mentionné les catalogues d'exposition ou les articles dont on attendait la citation, alors que leurs commentaires en prouvaient le plus souvent la lecture. Il est bien évident à ce niveau que les candidats doivent avoir une très bonne connaissance bibliographique au-delà des manuels fondamentaux et qu'ils doivent citer leurs sources. A ce sujet, la lecture des quelques grandes revues archéologiques qui paraissent (encore) en français est évidemment indispensable.

Enfin, de trop nombreux candidats se contentent, en guise de commentaire, de réciter des fiches de cours. L'œuvre proposée n'est en aucun cas un prétexte à un cours (d'ailleurs plus ou moins bien compris) d'histoire de l'art : sur le nu féminin ou le portrait en l'occurrence. C'est même le contraire, puisqu'il s'agit de la replacer dans un contexte historique, chronologique, géographique, voire stylistique.

Quelques indications sommaires sur les clichés :

1- Larnax béotienne (le nom est féminin !) mycénienne
Argile peinte
Trouvé dans une tombe à chambre à Tanagra (anc. Bratsi), Béotie
vers 1300-1250 av. J.-C. (HR III A2-B1)
Thèbes, musée archéologique

Les correcteurs ont été davantage attentifs à la qualité du raisonnement qui permettait ainsi de replacer ce coffre utilisé pour les inhumations dans son bon cadre chronologique en se servant d'exemples pertinents. Il s'agissait également de noter les influences minoennes sur les productions artistiques mycéniennes et de poser quelques commentaires sur la civilisation et le rituel funéraire.

Quelques candidats, sans doute abusés par la polychromie, ont trouvé d'étranges parallèles dans le domaine étrusque, et beaucoup, abusés par la présence de pleureuses, ont placé l'œuvre à l'époque géométrique, en omettant d'observer le graphisme et le style des peintures incompatibles avec cette période.

L'œuvre avait été publiée dans le Solo de V. Jeammet sur les idoles-cloches et présentait d'étroits rapports avec les exemples présentés dans l'exposition Tanagra (2003 et 2010) ; deux copies seulement ont su/put y faire référence.

2- « Vénus d'Arles »
Copie romaine de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. (?) d'après un original attribué à Praxitèle vers 360 (?)
Marbre
Paris, Musée du Louvre

Historique : trouvée au XVII^e siècle dans le théâtre d'Arles, collections royales de Louis XIV
Présentée dans la galerie des Glaces à Versailles
Restaurée par Girardon (+ moulage)

Il était inadmissible de ne pas reconnaître cette œuvre ou encore d'ignorer son lieu de conservation. Très à l'honneur, la Vénus d'Arles a été publiée 4 fois depuis 2007 tant du point de vue de son prestigieux historique que de son attribution stylistique à Praxitèle (Pasquier, Martinez (éd.), *Praxitèle*, cat. exp., 2007 ; Pasquier, Martinez, *100 chefs-d'œuvre de la sculpture grecque au Louvre*, 2007 ; Bresc-Bautier, Maral, Martinez, Milanovic, *Versailles et l'Antique*, cat. exp., 2012). On attendait évidemment que soient traités les deux pans de cette question, ce qui n'a été le cas que dans les meilleures copies.

Une seule copie a mentionné la présence de cette œuvre dans la toute récente exposition sur Rodin et l'antique qui s'était tenue à Arles l'été 2013 (Picard, *Rodin la lumière de l'Antique*, cat. exp., 2013), sans d'ailleurs en tirer les conclusions attendues sur la postérité de cette statue dans l'art moderne.

3- Portrait identifié comme Jules César

Trouvé dans le Rhône (prospection subaquatique) à Arles en 2007

I^{er} siècle av. J.-C.

Arles, Musée départemental de l'Arles antique

Pour cette œuvre reconnue par presque tous (la télévision continue à être une valeur sûre...), nous attendions un commentaire qui portait essentiellement sur la question de l'identification d'un portrait romain. Il fallait évidemment avoir lu les catalogues d'exposition *César. Le Rhône pour mémoire : 20 ans de fouilles dans le fleuve à Arles* (L. Long (dir.), cat. exp., Arles, 2009-2010) et la plaquette réalisée par le Louvre lors de l'exposition réduite présentée à l'automne 2012 (article de D. Roger qui reprend les principaux éléments de la controverse).

Il fallait pouvoir citer les quelques grands théoriciens qui travaillent sur le portrait romain : P. Zanker, K. Fittschen, F. Johansen ou J.-Ch. Balty, et avoir lu l'article de fond d'E. Rosso, « Le portrait tardo-républicain en Gaule méridionale : essai de bilan critique », paru dans la *Revue Archéologique* 2/2010, p. 259-307, sans pour autant entrer dans la polémique. Il ne s'agissait donc pas pour le candidat de trancher ni de se prononcer sur l'une ou l'autre hypothèse mais de montrer qu'il connaissait les éléments d'identification d'un portrait et qu'il avait pris connaissance du débat afin d'en exposer les enjeux et les difficultés.

4- *Praedia* de la Villa de Julia Felix, Pompéi

Peinture murale représentant la Muse de la comédie Thalie

I^{er} siècle ap. J.-C. (4^e style)

Paris, Musée du Louvre

Historique des fresques de Julia Felix : Fouilles d'Herculanum et Pompéi, musée de la Villa Portici Coll. Impératrice Joséphine à Malmaison puis coll. Durand et Louvre (Beaufrère, Denoyelle, Descamps (éd.), cat. exp. *De Pompéi à Malmaison, les Antiques de Joséphine*, Malmaison, 2008).

Il s'agissait de commenter à la fois le plan d'une *domus* classique (et ses particularités dans ce cadre précis des *praedia*) et la fresque tant stylistiquement, iconographiquement (cycle autour d'Apollon et les neuf Muses) que techniquement. Un certain nombre de copies commentait l'un ou l'autre document ou paraphrasait le plan sans en donner les éléments significatifs alors que l'ensemble des éléments avait été précisément commenté dans un Solo paru cette année (D. Roger, *Les muses de Julia Felix*, 2013, Louvre, coll. Solo).

Violaine JEAMMET
Gérard AUBIN

Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V^e siècle au XV^e siècle

- Plan et vue intérieure du chœur de la cathédrale Saint-Etienne de Limoges (vers 1273-deuxième quart du XIV^e siècle)
- Attribué à Michel Erhart, *Vierge de miséricorde dite « Vierge de Ravensburg »*, vers 1480, tilleul polychrome, Berlin, Bode Museum
- *Fragment dit du suaire de saint Calais*, chasse de Bahram-Gour, Constantinople, IX^e siècle, soie, Saint-Calais, église Saint-Calais (Sarthe)
- Stefano di Giovanni dit Sassetta, *La Damnation de l'âme de l'avare de Citerna*, entre 1437 et 1444, peinture à l'huile sur peuplier, Paris, Musée du Louvre

48 copies

Note maximale : 14

Note minimale : 3

Moyenne : 7,71

Médiane : 7

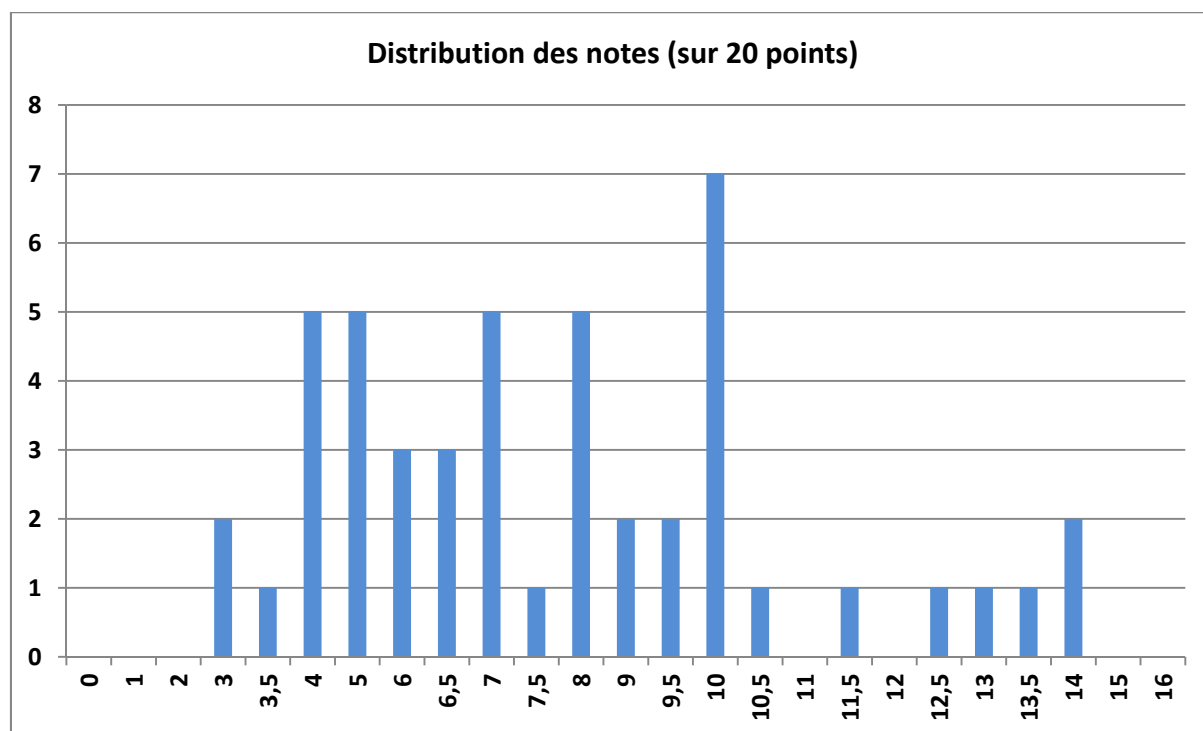
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 8

Comprises entre 5 et moins de 10 : 26

Comprises entre 10 et 14 : 14

Supérieures à 14 : 0



Les quatre documents proposés à la sagacité des candidats étaient, de l'avis du jury, de notoriété variable.

Le premier document comprenait un plan et une vue intérieure du chœur de la cathédrale Saint-Étienne de Limoges, qui ne sont pas des documents fréquemment reproduits. Avant une éventuelle identification, le jury demandait d'abord une description et surtout un raisonnement sur les

éléments en présence. Après avoir commenté le plan, les candidats pouvaient présenter leur lecture de l'élévation du chœur, et tenter une datation et peut-être une localisation approximative de l'édifice photographié, en allant au-delà des indications données dans la légende du plan. L'échelle accompagnant le plan aurait dû permettre à tous les candidats d'identifier un édifice de la dimension d'une cathédrale, ce qui n'a pas été le cas général. À partir de là, un développement sur la topographie des groupes cathédraux en France ou sur la rivalité entre évêchés pour la construction des cathédrales gothiques pouvait être judicieux ; il a été apprécié par le jury, lorsqu'il était présent dans les copies. La description de l'architecture a trop souvent révélé les lacunes des candidats : confusion entre les chapelles latérales et un collatéral extérieur, emploi inapproprié du mot « travée », confusion très fréquente entre tribune et triforium, vocabulaire approximatif (hautes arcades et grandes baies, au lieu de grandes arcades et fenêtres hautes), ignorance de définitions de base comme pile chartraine, pilier fasciculé, colonne, colonnette, arc, arcade, arcature, écoinçon, etc. Dépourvus de ce vocabulaire précis, et ne maîtrisant pas toujours la chronologie des grandes constructions gothiques des XII^e et XIII^e siècles, les candidats n'ont qu'exceptionnellement su exprimer la contradiction apparente (par rapport à une chronologie linéaire « idéale » du développement de l'art gothique) entre le triforium aveugle et le vocabulaire décoratif 2^e moitié du XIII^e siècle, voire 1300 visible sur le cliché. Faute d'avoir perçu cette anomalie, les hypothèses d'identification formulées ont parfois été très fantaisistes : Saint-Germain-des-Prés, cathédrale de Sens, cathédrale de Soissons, Saint-Denis ont pu être proposés, sans plus de réflexion sur la possibilité d'un gothique « provincial ». Même les quelques copies dans lesquelles Limoges a été reconnu n'ont pas réfléchi à la signification d'un bâtiment en *opus francigenum* en terre d'influence anglaise, reflet de la position politique de l'épiscopat envers la couronne royale sous saint Louis et ses successeurs, à la suite du traité de Paris.

Le deuxième document était un cliché de la Vierge de Ravensburg, attribuée à Michel Erhart et conservée au Bode-Museum de Berlin. Il s'agit d'un des chefs-d'œuvre de la sculpture germanique du XV^e siècle. Elle est reproduite par exemple dans le volume correspondant de l'Univers des formes. Le jury a regretté que peu de candidats aient été à même de la reconnaître. Les connaissances sur le développement de l'art des retables dans l'Empire étaient en général absentes des copies, en dépit de ressources bibliographiques en français accessibles (on peut penser au volume du Livre de poche, collection les encyclopédies d'aujourd'hui, *L'art du XV^e siècle, des Parler à Dürer*, de Jan Bialostocki, qui comporte un bon chapitre synthétique sur ce sujet, ou aux publications de Sophie Guillot de Suduiraut, de Roland Recht et des musées de Strasbourg et de Colmar). Seuls, Nicolas de Leyde et la *Marie-Madeleine* de Gregor Erhart sont cités par la plupart des candidats. La façon dont cette Vierge pouvait (éventuellement) s'inscrire dans la caisse d'un retable n'a pratiquement jamais été évoquée, les mentions de retables concernant, le plus souvent, les retables brabançons. La polychromie de grande qualité a déconcerté certains candidats, qui ont pensé à une polychromie moderne. L'iconographie de la Vierge de miséricorde, ou Vierge au manteau, appelait un développement spécifique, faisant appel à des connaissances d'histoire religieuse relatives notamment à l'évolution de la piété à la fin du Moyen Âge. Quelques candidats les avaient trouvées, en particulier dans un ouvrage récent de Claudia Rabel sur la Vierge au manteau du Puy-en-Velay, mais certains autres se sont crus autorisés à des développements très généralistes sur l'iconographie mariale, qui confinaient au hors-sujet.

Le troisième document était la photographie d'un textile, étudié et reproduit aussi bien dans l'ancienne publication *Trésors des églises de France* (1965) que dans le catalogue de l'exposition *Byzance*, au Louvre en 1992. Les candidats avaient donc pu avoir facilement accès à la reproduction de ce tissu, à défaut de la vision de l'original. Ceux qui ont reconnu un tissage (et non une tapisserie) ont souvent identifié l'origine orientale et même byzantine de ce fragment. L'une des difficultés consistait en la reconstitution intellectuelle du médaillon complet, cavaliers au-dessus des animaux, félin et herbivore blessés d'une même flèche, mais un nombre non négligeable de copies a su résoudre ce problème. En l'absence d'identification précise, certains candidats ont su introduire des comparaisons avec d'autres tissus byzantins précis, comme le tissu aux quadriges du musée de Cluny, ou celui avec le médaillon de l'Annonciation, du Metropolitan Museum de New York, pour bâtir un commentaire adapté. Des développements sur l'histoire des techniques, l'acclimatation du ver à soie à Byzance, ou les techniques de tissage du samit, à plusieurs chaînes et plusieurs trames, étaient des plus appropriés, de même que des indications sur la façon dont ces tissus sont parvenus en Occident, et sur leur mode d'utilisation. De même, une mise en contexte de l'iconographie et de ses liens avec l'iconographie perse et plus généralement orientale ont été appréciées par le jury, ainsi qu'une mise en relation de cette iconographie profane avec la crise iconoclaste. Toutefois, un

développement d'une page entière sur la crise iconoclaste constituait un hors-sujet, sanctionné par les correcteurs.

Le quatrième document reproduisait un fragment de prédelle du peintre siennois Stefano di Giovanni, dit Sassetta, conservé au musée du Louvre depuis son acquisition en 1988. Le jury a regretté que très peu de copies identifient une œuvre exposée, inscrite à l'inventaire du Louvre. Si l'appartenance à une prédelle a souvent été indiquée, rares ont été les copies qui se sont donné la peine d'indiquer la structure habituelle des retables italiens des XIV^e- XV^e siècles. Aucune n'a abordé la problématique du démembrement de ces ensembles (souvent dès le XVII^e ou le XVIII^e siècle) et des études menées par les spécialistes en vue de leur reconstitution, alors qu'il s'agissait précisément d'un des thèmes de l'exposition *Polyptyques* (musée du Louvre, 1990) dont le catalogue devrait être connu de tout candidat au concours de l'Inp, et plus particulièrement de tout candidat en art médiéval. Le polyptyque de Borgo San Sepolcro, dont est issu cet élément de prédelle, est d'ailleurs un cas d'école, qui a donné lieu, durant la seconde moitié du XX^e siècle, à la brillante acquisition par Michel Laclotte du panneau central de l'une des faces (*La Vierge trônant entourée d'anges* de Sassetta, aujourd'hui au musée du Louvre) et d'un autre fragment de la même prédelle. Les candidats ont souvent perçu que la scène relevait de l'iconographie franciscaine, mais confondant les moines (bénédictins, cisterciens) avec les frères mineurs (autrement dit les franciscains), et ne sont pratiquement jamais allés au-delà de la possible identification du personnage nimbé avec saint François. L'artiste le plus souvent cité a été Giotto, auquel bon nombre de copies ont attribué ce panneau, tandis que d'autres plus prudents se contentaient d'un « entourage de Giotto », en lien sans doute avec la récente exposition Giotto du musée du Louvre. Seuls, quelques candidats ont vérifié que la perspective était exacte, et non empirique, et correspondait donc mieux à la première moitié du XV^e siècle qu'au XIV^e siècle. Le raffinement des coloris et le côté très gracieux de cet intérieur, à la fois stylisé et caractérisé par quelques détails précisément notés, n'ont guère mis les candidats sur la piste de la peinture siennoise, et aucun n'a cité le délicieux panneau, issu du même polyptyque et conservé à Chantilly, des noces de saint François et de la pauvreté.

Au total, les résultats de l'épreuve sont particulièrement décevants comme l'attestent la moyenne et la répartition des notes – 34 copies ont été notées entre 3 et 9,5, dont 18 se situent au-dessous de 7 –, reflet d'un niveau de connaissances nettement insuffisant, voire inquiétant chez certains candidats. On insistera notamment sur le fait que le vocabulaire de l'architecture est dans l'ensemble très mal maîtrisé, ce qui n'est pas acceptable à ce niveau de concours, et que les travaux récents autour de la question de la reconstitution des polyptyques sont dramatiquement ignorés. On regrettera également, comme l'année dernière, la faiblesse de la contextualisation qui entache bien des présentations.

Béatrice de CHANCEL-BARDELOT
Olivier MATTÉONI

Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

- Albrecht Altdorfer, *Bataille d'Alexandre à Issos*, 1529, huile sur bois, Munich, Alte Pinakothek
- Léonard Limosin, *Le Jugement de Paris*, 1562, émail peint sur cuivre, Écouen, Musée National de la Renaissance
- Giuseppe Sanmartino, *Le Christ voilé*, 1753, marbre, Naples, Santa Maria della Pietà, capella Sansevero
- Henri Racine de Monville et François Barbier, *La Tour détruite*, 1781-1785, Désert de Retz, Chambourcy

98 copies

Note maximale : 16

Note minimale : 1 (hors copies blanches)

Moyenne : 7,78

Médiane : 7

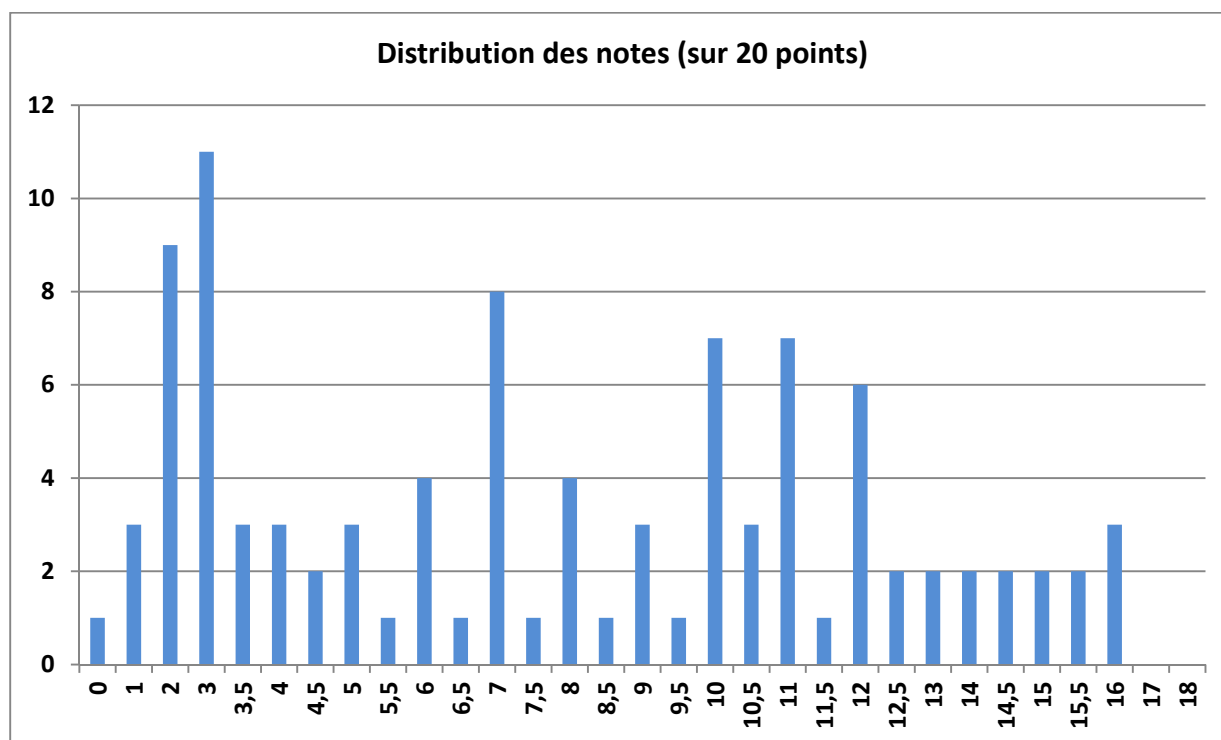
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 32

Comprises entre 5 et moins de 10 : 27

Comprises entre 10 et 14 : 30

Supérieures à 14 : 9



Depuis la réforme des concours, les légendes étant absentes, la reconnaissance de l'œuvre est certes fondamentale mais le commentaire et la démarche d'analyse - iconographique mais surtout formelle et stylistique - sont encore plus au cœur de l'exercice.

Le jury rappelle d'une part que l'épreuve ne se cantonne pas à une simple description du document ou à une seule fiche d'œuvre apprise par cœur : chaque document doit faire l'objet d'une réflexion problématisée, structurée et étayée qui permettra de vérifier les connaissances scientifiques du candidat sur la période et sur l'artiste mais aussi sa capacité à réfléchir sur une œuvre. D'autre part, il est essentiel de rappeler que le jury évalue la capacité du candidat à traiter le document proposé et à manifester des qualités de méthode. Trop souvent, le candidat semble s'éloigner du document : pourtant, les œuvres n'ont pas été sélectionnées au hasard, mais soulèvent un questionnement précis.

Les œuvres ou monuments proposés lors de cette session étaient d'une grande diversité. Largement reproduits, analysés et commentés dans les ouvrages généralistes d'histoire de l'art, ils ne devaient donc pas être ignorés d'un candidat bien préparé à cette épreuve, ce que les meilleures copies ont d'ailleurs démontré.

Les œuvres constituent la source première de l'historien de l'art et du conservateur du patrimoine. Leur analyse permet de les dater précisément par des indices (l'assiette de Léonard Limosin conservée au Musée national de la Renaissance était signée et datée au dos), de les identifier (inscription en latin dans la représentation cosmique de la bataille d'Alexandre contre Darius à Issos), et de définir la technique (assiette en émail peint). Avant tout, chaque œuvre doit être regardée et examinée avec beaucoup d'attention et de précision.

Si les spécificités iconographiques peuvent être mises en valeur (par exemple, le jugement de Pâris dans le deuxième document, le Christ et les instruments de la Passion dans le troisième document), une œuvre ne peut être analysée pour ce seul aspect. Elle doit absolument être comparée à des œuvres jugées contemporaines et proches géographiquement (pour que les artistes puissent par exemple en avoir connaissance ou pour montrer l'existence d'un courant artistique). Elle doit aussi être contextualisée (par exemple, pour le quatrième document, l'esthétique de la fabrique de jardin au XVIII^e siècle en France et en Europe) et replacée dans la carrière de l'artiste pour en percevoir ses spécificités et son originalité.

Au total, la moitié des copies évaluées par le jury a obtenu une note inférieure à 7,5/20 ce qui est nettement insuffisant à ce niveau de concours. Les meilleures copies se distinguent par des connaissances scientifiques approfondies et actualisées alliées à la justesse d'un discours clair et structuré, répondant ainsi pleinement aux objectifs de l'épreuve et aux attentes du jury.

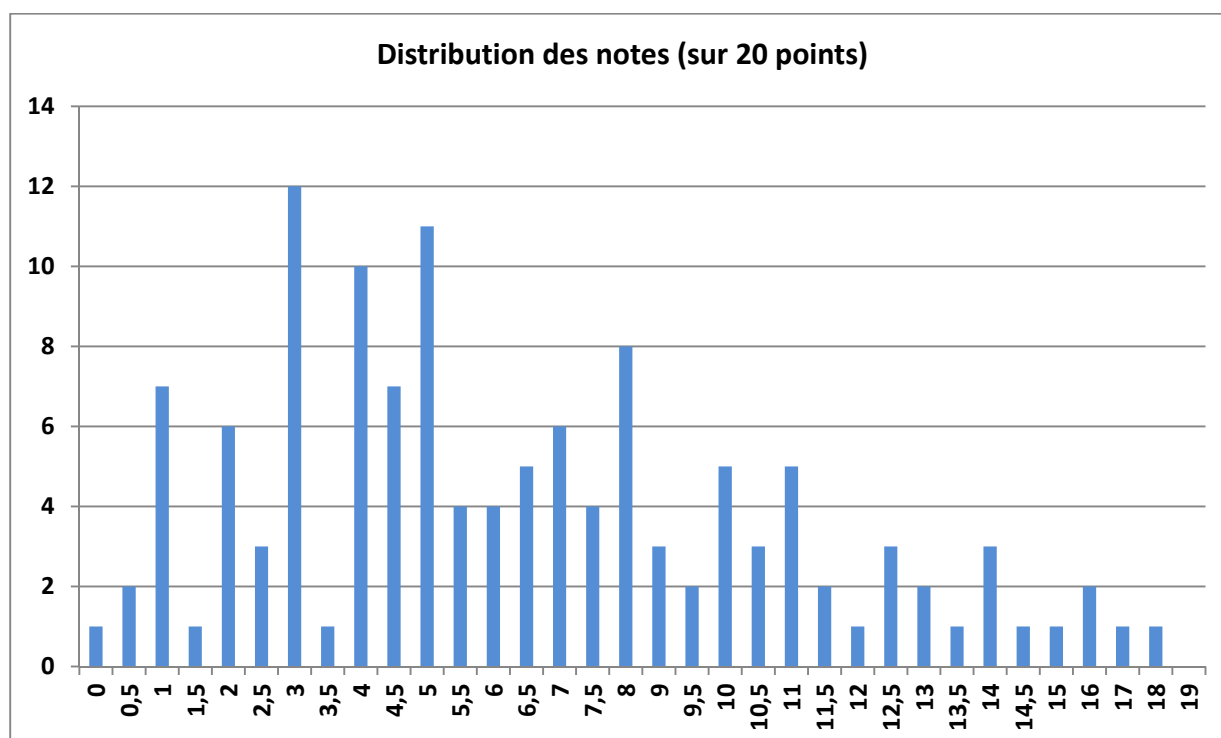
Hélène ROUSTEAU-CHAMBON, pour les correcteurs de l'épreuve d'histoire de l'art et des civilisations en Europe du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle

Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII^e siècle à nos jours

128 copies
 Note maximale : 18
 Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)
 Moyenne : 6,63
 Médiane : 5,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 50
 Comprises entre 5 et moins de 10 : 47
 Comprises entre 10 et 14 : 25
 Supérieures à 14 : 6



Les quatre œuvres qui devaient être commentées étaient :

- 1) Caspar David Friedrich, *La mer de glace (Das Eismeer)* ou *Le Naufrage*, 1824, huile sur toile, 96,7 x 126,9 cm, Hambourg, Kunsthalle
- 2) Emmanuel Fremiet [N.B. : pas d'accent sur le premier e de Fremiet, comme le précisent tous les ouvrages sérieux, et les cartels du musée d'Orsay], *Saint Michel terrassant le dragon*, groupe en cuivre martelé, H. 6,17 m ; L. 2,60 m, P. 1,20 m, réplique commandée en 1912 par la paroisse Saint-Michel-des-Batignolles, Paris, érigée en 1934
- 3) *Mur de l'atelier d'André Breton*, évocation de la deuxième pièce de l'appartement du 42, rue Fontaine à Paris, occupé par le poète de 1922 à 1966. Regroupement de 212 œuvres d'art et objets. Entré par donation dans les collections nationales en 2003, Paris, Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou.
- 4) Peter Eisenman, *Mémorial aux Juifs européens assassinés*, 2005, 2711 stèles réparties sur 19 000 m², béton, L. 2,375 m, l. 0,95 m, hauteurs variables de 0 à 4 m, Berlin.

Comme l'an passé, l'épreuve d'option se présentait sous la forme de quatre clichés dépourvus de légendes. Le jury avait choisi ces images en connaissance de cause : les trois premières représentaient des œuvres très connues, pour lesquelles on attendait une identification précise. La quatrième, l'œuvre la plus contemporaine, a bénéficié ces dernières années d'une réception critique abondante. Son auteur, Peter Eisenman, n'a naturellement pas atteint le degré de notoriété des trois précédents. Architecte, théoricien et enseignant (à l'Université de Yale), il s'est cependant imposé dans les années 1980 aux États-Unis comme la figure majeure de la déconstruction en architecture. On a donc été très surpris qu'une seule copie le mentionne, ce qui fut pourtant le cas. Le jury a pris la décision de ne pas pénaliser l'ensemble des candidats, mais de faire porter l'appréciation sur la qualité de l'observation, de l'analyse formelle, de la comparaison et de la remise en contexte.

Autant le dire d'emblée, les copies ont globalement déçu le jury. Tout d'abord pour des raisons de manque de connaissances. Il paraît en effet inconcevable de choisir une épreuve spécialisée portant sur les XIX^e et XX^e siècles sans très bien connaître les collections des deux plus grands musées français dévolus à ces périodes : le musée d'Orsay d'une part, le musée national d'art moderne (Centre Georges Pompidou) d'autre part. Il ne s'agit pas, naturellement, d'en apprendre par cœur les catalogues, tant s'en faut. Mais le Saint Michel de Fremiet fait partie des trente sculptures les plus importantes de la collection d'Orsay ; il n'a jamais changé de place depuis l'ouverture de ce musée, il est de plus très connu par l'exemplaire du Mont éponyme. La petite difficulté de l'œuvre reproduite était qu'elle n'était visiblement pas l'exemplaire du musée - se détachant sur un ciel bleu - mais le jury attendait évidemment une attribution juste, même si la localisation de l'exemplaire photographié n'était pas faite. Cette attribution aurait dû aller de pair avec la reconnaissance du matériau, et, peu ou prou, du format. Quant au mur d'André Breton, il est si célèbre que l'on pouvait même espérer que les conditions précises de son entrée dans les collections nationales fussent connues. Rappelons que ces éléments font partie de l'histoire d'une œuvre, et qu'ils sont particulièrement indispensables aux responsables des collections que sont les conservateurs du patrimoine. On a également déploré, à propos de cette réunion d'œuvres, que les plus célèbres d'entre elles soient si peu souvent reconnues. Les trois peintures qui couronnent le *Mur* rappellent en effet les trois phases esthétiques du mouvement surréaliste : *LHOOQ* de Picabia (1919) en évoque les origines dadaïstes. La *Tête* (1927) de Miró, qualifié par Breton quelques années auparavant, en 1925, de « plus surréaliste de nous tous », témoigne de son épanouissement. Le *Pollen noir* de Degottex (1955) illustre quant à lui la réinterprétation de l'automatisme par la peinture surréaliste d'après-guerre. On aurait aussi souhaité voir plus souvent reconnu Picasso (*Notre avenir est dans l'air*, 1912), Giacometti (*Boule suspendue*, 1930-31) et Duchamp (*La boîte en valise*, 1935-41 et le *Coin de chasteté*, 1954-63) : il ne s'agit pas là d'artistes obscurs ou peu connus ! Que dire enfin de l'ignorance de *La Mer de glace*, un des tableaux les plus emblématiques du romantisme allemand, si célèbre qu'il figure sur la couverture de certains ouvrages ? Comme dans les deux cas précédents, une identification précise semblait relever d'une exigence conforme au niveau du concours. On s'attendait même, légitimement, à ce que la bibliographie récente sur le romantisme soit connue : un bon candidat pouvait ainsi faire usage, au moins partiellement, de la citation du sculpteur Pierre-Jean David d'Angers à propos de cette œuvre (il rendit visite à Friedrich en 1834) et de son auteur : « Le seul peintre de paysage qui ait eu jusqu'alors le pouvoir de remuer toutes les facultés de mon âme, celui qui a créé un nouveau genre : la tragédie du paysage ». Cette dernière formule est célèbre, elle a été reprise par maints auteurs contemporains lorsqu'il est question de Friedrich, et même du

romantisme en général. C'est le titre de toute une section du livre de Pierre Wat, professeur à Paris 1, *Naissance de l'art romantique*, qui vient d'être réédité en poche (Flammarion).

La deuxième lacune dont témoigne un trop grand nombre de copies relève de la méthode : les commentaires sont rarement structurés, ils ne témoignent pas d'une analyse assez fine, assez attentive, de l'œuvre représentée. Pourtant, il semble essentiel, pour devenir conservateur du patrimoine, de faire preuve d'une double capacité : savoir regarder les œuvres avec une exigeante acuité tout autant que les remettre en contexte, sans pour autant s'autoriser à un bavardage, même savant, qui vise à dissimuler une regrettable ignorance de l'objet, en particulier dans ses caractéristiques matérielles. Remettre en contexte ne saurait, du reste, autoriser à l'énoncé complaisant de généralités inutiles. Le jury encourage donc les futurs candidats à ne pas négliger l'étape de la description analytique, qui doit précéder les considérations plus historiques, contextuelles, herméneutiques.

Il est enfin à déplorer qu'un trop grand nombre de copies révèle une maîtrise insuffisante de l'expression écrite. Le concours, nul ne l'ignore, est de niveau A+, et doit permettre de recruter des personnes dont les responsabilités associeront production scientifique et encadrement. Il n'est pas acceptable, dans cette double optique, de tolérer une langue écrite approximative, émaillée de tournures orales, de fautes d'orthographe grossières. La durée de l'épreuve (5 heures) permet largement aux candidats de se relire. Il semble indispensable d'y consacrer le temps nécessaire.

Claire BARBILLON, pour les correcteurs de l'épreuve
d'histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental
de la fin du XVIII^e siècle à nos jours

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique

- Plan du temple solaire de Niouserrê à Abou Gourob, V^e dynastie
- Tête de la reine Tiyi provenant de Gourob, fin de la XVII^e dynastie, bois, argent, or, faïence et textile, Berlin, Neues Museum
- Etiquette commémorative du roi Den provenant de la nécropole d'Abydos, I^{ère} dynastie, ivoire ou ébène, Londres, British Museum
- Stèle rupestre du plateau de Sérabit el-Khadim montrant le roi Amenemhat III face à la déesse Hathor, XII^e dynastie

13 copies

Note maximale : 19

Note minimale : 2

Moyenne : 9,96

Médiane : 9

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 3

Comprises entre 5 et moins de 10 : 4

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 4

Le jury a eu à corriger 13 copies, parmi lesquelles 4 se sont avérées de très grande qualité, notées au-dessus de 15,5, et une a obtenu la note excellente de 19/20. A l'autre bout, trois copies ont obtenu des notes éliminatoires (2 et 4), en raison d'un contenu scientifique inexistant. Pour les copies notées entre 6,5 et 9, les identifications n'ont pas été toujours effectuées, mais le niveau insuffisant de connaissances a souvent débouché sur des développements bavards et approximatifs, parfois hors sujets, et fautifs dans la contextualisation. Voici ci-dessous les principaux éléments d'analyse qui étaient attendus du jury.

1- Temple solaire de Niouserrê à Abou Gourob

Le plan proposé était celui du temple solaire de Niouserrê, pharaon du milieu de la V^e dynastie, à Abou Gourob (sur la rive ouest du Nil, à quelques kilomètres au sud de la nécropole de Saqqara). Ce type de monument est caractéristique de la première moitié de la V^e dynastie – six complexes de ce type sont connus dans la documentation, mais seuls les vestiges archéologiques de deux d'entre eux ont été identifiés et fouillés. Le plan fourni est celui de F. von Bissing, qui a dégagé le monument. A l'instar des complexes funéraires de la même période, le monument se subdivise en 3 éléments : un temple bas, une chaussée montante, et le sanctuaire proprement dit, qui se présente sous la forme d'une cour ouverte, dans laquelle se dresse un obélisque maçonné en calcaire de 36 m, placé sur un podium de 20 m de haut. Celui-ci symbolise le *benben*, pierre primitive sur laquelle le soleil s'est posé le premier jour de la création. Devant l'obélisque se trouve un autel sur lequel devaient être sacrifiés des animaux destinés à la célébration du culte – des vasques d'albâtre, peut-être destinées à recueillir le sang des victimes ont également été retrouvées dans la cour – à moins qu'elles n'aient simplement contenu de l'eau lustrale. A gauche de l'obélisque, une chapelle est décorée de motifs faisant références aux trois saisons (les Allemands qui ont fouillé le site l'ont baptisée « Weltkammer ») : elle fait apparaître le calendrier agricole – un tableau est consacré aux trois saisons égyptiennes (l'Inondation [akhet], la Germination [peret], la Moisson [shemou]) et décrit ainsi le cycle de la vie, dont le dieu solaire Rê est l'origine. Il s'agit d'un hymne « en images » au soleil source de toute vie. On y trouve également : des défilés de provinces (les nomes, 22 pour la Haute Egypte, 20 pour la Basse Egypte), des processions de génies barbus représentant le Nil, la mer, les moissons et apportant des dons au dieu créateur, ainsi que des éléments évoquant le jubilé (la fête-*sed*) du roi commanditaire du monument. Cycle royal et cycle solaire sont ainsi mis clairement en parallèle.

Ce monument original à ciel ouvert est sans doute inspiré par la forme qu'avait, à la même époque, le grand temple solaire de la ville d'Héliopolis, au nord de la ville actuelle du Caire. Mais ce temple solaire a également été construit en relation étroite avec le complexe funéraire royal qui a été édifié quelques centaines de mètres plus au sud, dans la nécropole d'Abousir. Le lien entre les temples solaires et le complexe funéraire des rois de cette période est établi par les archives papyrologiques retrouvées dans certains de ces complexes royaux (notamment ceux de Neferirkarê Kakai et Raneferef). Ces documents font en effet apparaître que des provisions sont expédiées deux fois par jour du temple solaire vers le temple funéraire. Le lien est économique, mais sans doute aussi religieux : le temple solaire s'adresse sans doute aussi au roi, qui cherche à s'identifier au principe solaire, ce qui explique sans doute qu'un temple de ce genre ait été édifié sous chaque règne entre le règnes d'Ouserkaf et celui de Menkaouhor.

2- Tête de la reine Tiy (fin de la XVIII^e dynastie)

Cet objet est l'une des icônes de l'art égyptien, et devait être immédiatement identifié par les candidats. Il s'agit d'une petite tête en bois incrustée d'or et de matières précieuses provenant du harem de Gourob, au Fayoum, qui est aujourd'hui conservée à l'Ägyptisches Museum de Berlin. La reine n'y est pas identifiée par une inscription, mais par comparaison avec d'autres statues conservant ses traits. Il s'agit sans doute d'une représentation de la reine à la fin du règne d'Amenhotep III, et son visage apparaît comme « libéré » de l'idéalisation antérieure, et de l'assimilation au roi que l'on note dans les portraits plus anciens. Tiyi porte une perruque ronde constituée de plusieurs couches d'étoffe, à l'origine couverte de petites perles en verre bleues, et était probablement surmontée d'une couronne hathorique en bois stucé et doré, constituée de deux cornes de vaches entourant un disque solaire, surmonté de deux longues plumes (cet élément a été rapporté sur la statue lors d'une restauration récente). Le visage, aux pommettes saillantes, observe une forme triangulaire. Le nez, à l'extrémité arrondie, est étroit et pincé, encadré de plis qui marquent profondément les joues. Les yeux en amande, surmontés de sourcils bien arrondis, offrent des paupières légèrement closes qui donnent à la reine une impression désabusée, encore renforcée par l'expression de la bouche, aux commissures retombantes, formant une sorte de moue dédaigneuse. La dignité royale de ce portrait saute aux yeux – elle rappelle, par bien des aspects, les effigies de rois « marqués par le pouvoir » (Sésostri III, Amenemhat III) qui furent produites à la fin de la XII^e dynastie.

Mais cette tête royale raconte également une histoire : son aspect actuel montre bien qu'il s'agit d'un objet qui a été profondément remanié, quelque temps après son élaboration initiale. A l'origine, en effet, la reine était coiffée d'une couronne, fixée sur un tenon en bois, et équipée de très

nombreux éléments précieux : elle portait une coiffe sphérique en argent – la coiffure-*khat* – directement clouée sur le bois constituant le crâne. Un attribut que la reine porte régulièrement dans les actes officiels accomplis en tant que grande épouse royale. Elle avait également des boucles d'oreilles en or à deux *uraei* juxtaposés, et son front était orné de deux *ureai* en or, dont les têtes aujourd'hui disparues étaient adaptées au front par des tenons, et dont les corps se prolongeaient jusqu'au sommet de la tête. Une radiographie récemment effectuée montre que deux autres *ureai*, entièrement masqués par la perruque, pendent latéralement du sommet de la tête, se redressant contre les joues. A l'origine, la tête de Berlin est donc parée de très nombreux symboles royaux, que l'on a dans un second temps soigneusement fait disparaître. Ceci correspond très vraisemblablement au changement de statut de la reine, après l'accession au trône de son fils Amenhotep IV / Akhénoton. Le rôle de reine régnante étant désormais dévolu à sa bru Nefertiti, la reine n'endosse plus, sur la nouvelle version de son effigie, que sa fonction de protectrice divine du défunt roi Amenhotep III – d'où la référence à la déesse nourricière Hathor, rajoutée sur la perruque.

3- Etiquette commémorative du roi Den conservée au British Museum

L'objet lui-même – bien que très connu – pouvait ne pas être identifié par tous les candidats, mais la catégorie de documents à laquelle il appartient devait impérativement être reconnue. Il s'agit d'une « étiquette commémorative », un type d'objet que l'on ne connaît que pour la 1^{ère} dynastie égyptienne (c. 3000-2800 av. J.-C.). Il s'agit d'un petit rectangle de bois ou d'ivoire qui est généralement perforé dans l'angle supérieur droit, ce qui permet de l'adapter à un récipient ou à un panier contenant généralement des denrées alimentaires, ou des objets, que l'on souhaite précisément identifier. Le champ décoratif de l'étiquette se subdivise en deux. A droite apparaît le signe de la tige de roseau (*renpet*), qui permet de désigner une année. Devant elle, trois registres permettent d'évoquer les principaux événements qui ont marqué – du point de vue du pouvoir royal – l'année que l'on souhaite identifier (il s'agit d'un mode de datation par l'éponymie). Le champ gauche de l'étiquette donne quant à lui le nom du roi régnant, le nom du bénéficiaire du produit, il indique aussi la nature du produit étiqueté (ici de l'huile) et son atelier de production.

Le lecture des hiéroglyphes – d'une interprétation d'ailleurs délicate – n'étant pas requise, le commentaire pouvait porter essentiellement sur l'identification de la catégorie d'objets, sur son évolution au cours de la première dynastie : on passe progressivement d'étiquettes commémoratives essentiellement figuratives à des documents reposant presque exclusivement sur l'usage de texte ; de même, l'organisation de la décoration est à l'origine essentiellement disposée en registres, et évolue vers une disposition en colonnes (nous sommes ici à mi-chemin de cette évolution).

Le commentaire pouvait également porter sur les scènes qui apparaissent à droite, et qui permettaient d'identifier l'année concernée. Le premier registre donne une image exceptionnelle de la fête-*sed* du roi Den, cinquième roi de la 1^{ère} dynastie. Le roi est à gauche de ce premier registre représenté dans une attitude de majesté, sur son trône, dans un kiosque aménagé sur un podium. Il porte la double couronne (le *pschent*, une coiffure composite qui associe la mitre allongée ou couronne blanche de Haute-Egypte – et le mortier, ou couronne rouge de Basse-Egypte), dont c'est ici la première apparition dans la documentation égyptienne. Il tient dans ses mains le flagellum – un chasse-mouche – qui est l'un des attributs classiques du roi d'Egypte. A droite, le roi est au contraire représenté dans une attitude dynamique : il est équipé du *pschent*, du flagellum et du *mekes* (un petit rouleau qu'il tient dans la main) et effectue une course rituelle entre des cairns qui sont évoqués par des motifs en demi-lune disposés autour de lui. Nous avons ici l'évocation de deux temps forts de la scène du couronnement, ou de la répétition de celui-ci lors de la fête jubilaire qui avait lieu en principe après 30 années de règne :

- l'imposition des couronnes sur le trône, dans le pavillon, le roi s'asseyant successivement sur le trône de la Haute puis de la Basse Egypte et coiffant tour à tour les couronnes symbolisant son autorité sur l'une et l'autre de ces entités ;
- la course rituelle par laquelle le roi prend symboliquement possession de l'univers sur lequel il doit régner.

Les commentaires les plus élaborés ont pu porter sur ce qui apparaît au 2^e registre de cette partie droite du document (notamment la victoire sur une cité nommée Aa-An, la Belle Porte – représentée sous la forme d'une enceinte en partie brisée).

4- Stèle rupestre d'Amenemhat III au Sinaï

Le document ne devait pas non plus obligatoirement être identifié précisément, mais le candidat devait être capable de dire de quoi il s'agissait (une stèle rupestre), d'identifier les personnages qui apparaissent dans la représentation surmontant le texte, et de donner une date précise (le Moyen Empire, XII^e dynastie, règne d'Amenemhat III, c. 1850-1800). L'identification des personnages devait dans un dernier temps amener par déduction à identifier l'endroit où se trouve le monument : les mines de turquoise du Sinaï, sur le plateau de Sérabit el-Khadim.

Cette stèle rectangulaire est surmontée d'une corniche à gorge réservée dans le rocher. Dans le tableau apparaît à droite la déesse Hathor, maîtresse de la turquoise, reconnaissable à sa coiffure associant les cornes de vache et le disque solaire. Debout pieds joints, elle est vêtue d'une robe-fourreau, porte l'*uraeus* à son front. L'une des mains, retombant le long du corps, tient un collier-*menat* tandis que l'autre présente au roi un objet composite formé d'un sceptre-*ouas*, surmonté d'une croix-*ankh*. En face d'elle, le roi Amenemhat III, équipé de l'*uraeus*, debout dans l'attitude de la marche apparente, vêtu d'un pagne, tenant dans la main une massue piriforme, qui reçoit l'objet présenté par la divinité.

Au-delà de la description, une fois le lieu et les personnages identifiés, le commentaire pouvait se porter sur les conditions de l'exploitation des mines de turquoises du Sinaï au Moyen Empire égyptien, sur le rôle qu'y joua la déesse Hathor qui y reçut le titre de « maîtresse de la turquoise », et sur le sanctuaire original édifié sur le site de Sérabit el-Khadim par les rois de cette période de l'histoire égyptienne. Les expéditions envoyées dans cet endroit déjà éloigné de la vallée du Nil n'avaient en effet pas comme seule mission de rapporter du cuivre et de la turquoise, elles avaient aussi pour objectif de célébrer, au bénéfice du roi, un culte destiné à affirmer la stabilité du pouvoir royal égyptien, et la longévité des monarques ayant diligenté une expédition vers ces lieux. Dans le temple d'Hathor de Sérabit el-Khadim, une chapelle baptisée « chapelle des rois » par les archéologues permettait la célébration d'un culte dynastique. La stèle rupestre qui est proposée donne une image de cet échange entre le roi et la divinité tutélaire du plateau de Sérabit, l'objet présenté par Hathor au roi symbolisant à la fois la vie (*ankh*) et le pouvoir (*ouas*).

La traduction du texte apparaissant dans le tableau et dans les lignes inférieures n'était pas obligatoire. La voici pour les copies qui en ont proposé une :

Le dieu parfait, le maître des Deux-Terres, le seigneur qui accomplit les rites, le roi de Haute et Basse Egypte Nymaâtrê puisse-t-il vivre éternellement ² protection et vie autour de lui ³ aimé d'Hathor maîtresse de la turquoise. ⁴ Galerie « Contempler la beauté d'Hathor » qu'a ouverte ⁵ le chancelier du dieu, le camérier, le directeur de la Basse Egypte Saneferet justifié. ⁶ Le directeur de la troupe louky, justifié.

Un développement sur les conditions de l'organisation de ces missions, sur le type de fonctionnaire qui les dirigeait était également possible, notamment si l'on avait déchiffré le texte.

Pierre TALLET
Olivier MATTÉONI

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique

- Bulle à *calculi* scellée et gravée, Suse, vers 3300 av. J.-C., argile légèrement cuite, Paris, Musée du Louvre
- « Etendard royal d'Ur », face de la Paix, Tombe Royale d'Ur, vers 2600 av. J.-C., nacre, lapis-lazuli, calcaire rouge, bitume, Londres, British Museum
- Maquette d'une scène culturelle intitulée le *Sit-Shamshi*, Suse, XII^e siècle av. J.-C., bronze, Paris, Musée du Louvre
- Ninive, tell de Quyundjik (dessin Giroux d'après R. Barnett) et relief dit *Le banquet sous la treille*, Ninive, palais Nord, vers 645 av. J.-C., gypse, Londres, British Museum

6 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 6

Moyenne : 12,08

Médiane : 12

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 2

Supérieures à 14 : 2

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours

- Plan du complexe de Fatehpur Sikri, Inde, capitale moghole de 1571 à 1584, et vue du pilier central du Dīvān-i Khās
- Relevés des mosaïques de la grande mosquée des Omeyyades de Damas (705-715), 1928-1929, sous la direction d'Eustache de Lorey et de Lucien Cavro, aquarelle et or sur papier marouflé sur toile, Paris, Musée du Louvre
- Aiguière au nom d'al-'Azīz Billāh, Egypte, entre 975 et 996, cristal de roche et monture occidentale du XVI^e siècle en or émaillé, Venise, Trésor de Saint-Marc
- *Automate verseur de boisson*, planche d'une copie de l'ouvrage d'al-Jazari *Recueil utile de la théorie et de la pratique dans les procédés ingénieux*, Egypte ou Syrie, 1315, encres et couleurs opaques sur papier, Copenhague, David Collection

4 copies

Note maximale : 7

Note minimale : 4

Moyenne : 5,37

Médiane : 4,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2

Comprises entre 5 et moins de 10 : 2

Comprises entre 10 et 14 : 0

Supérieures à 14 : 0

Les très faibles résultats obtenus par les quatre copies corrigées notées 4, 4,5, 6 et 7/20 s'expliquent par des connaissances très faibles en archéologie et histoire de l'art du monde islamique des origines à nos jours.

Au moins trois documents devaient être aisément identifiés et commentés par des candidats sérieusement préparés : le plan de Fatehpur Sikri, capitale de l'Empire moghol de 1571 à 1584 édifée par l'empereur Akbar, et une vue de la salle des audiences privées célèbre pour son pilier central ; les relevés des mosaïques de la Grande mosquée de Damas (705-715) réalisés dans les années 1930 et présentés au Département des Arts de l'Islam du Musée du Louvre ; l'aiguère fatimide du Trésor de Saint-Marc taillée dans un seul bloc de cristal dans la seconde moitié du X^e siècle et donnant le nom du calife al-'Azîz.

La planche extraite d'une copie de l'ouvrage d'al-Jazari était plus complexe à identifier mais avait été présentée dans le cadre de l'exposition « L'Âge d'or des sciences arabes » et publiée dans le catalogue éponyme (Institut du monde arabe, octobre 2005-mars 2006, p. 273). L'analyse de cette page qui détaille la fabrication et le fonctionnement d'un automate de divertissement aurait dû permettre aux candidats d'évoquer notamment la place et le rôle des sciences et de la technologie dans la société médiévale musulmane (mécanique mais aussi astronomie, médecine, mathématiques, etc.), le haut degré de technicité atteint par des ingénieurs de renom, l'influence des traités grecs et des traductions dans la circulation des sciences arabes en Europe.

Judith HENON
Elise EDOUMBA

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours

- Scènes de la naissance du Buddha, plaque de revêtement du stupa d'Amaravati, Inde du sud, Andhra Pradesh, Amaravati, vers le II^e siècle, calcaire marmoréen, Londres, British Museum
- Tête et torse présumés du roi Jayavarman VII, Cambodge, Prah Khan de Kompong Svay, fin du XII^e-début du XIII^e siècle, grès, Phnom Penh, Musée National
- Vue, plan et élévation de la superstructure du temple de Kandariya Mahadeva, Inde, Madhya Pradesh, Khajuraho, X^e siècle
- Subodh Gupta, *The Way Home (II)*, 2000, fibre de verre et ustensiles en inox

1 copie

Note maximale : 12

Note minimale : 12

Moyenne : 12

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours

- Vue du temple bouddhiste Hôryû-ji – Ikaruga, Nara, Japon, et plans avec transformation architecturale entre les VII^e et X^e siècles
- Statue du luohan Tâmrabhadra, Chine septentrionale, X^e-XIII^e siècle, terre cuite glaçurée, Paris, Musée Guimet
- Chôjirô, bol pour le thé, XVI^e siècle, céramique de type raku-yaki noir, dit « Shunkan », Tôkyô, Mitsui Binko
- Anonyme, *Portait de l'empereur chinois Kangxi en robe de cérémonie*, période tardive Kangxi (1662-1722), rouleau vertical, encre et couleurs sur soie, Beijing, The Palace Museum

4 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 5,5

Moyenne : 10,62

Médiane : 10

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0
Comprises entre 5 et moins de 10 : 1
Comprises entre 10 et 14 : 2
Supérieures à 14 : 1

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours

- Salière, Royaume d'Edo, Nigéria, XVI^e siècle, ivoire, Paris, Musée du quai Branly
- *La chambre à coucher du roi dans le palais de Koumassi (Ghana)*, culture Ashanti, 1817, d'après *A Mission from Cape Coast Castle to Ashantee*, par Thomas E. Bowdich, 1819, Cambridge, bibliothèque de l'Université
- Tête Nok provenant du site archéologique de Rafin Kura, Nigeria, 500 av. J.-C.-200 ap. J.-C., terre cuite, Lagos, Musée national
- Yinka Shonibare, *La balançoire (d'après Fragonard)*, 2001, Paris, Musée du Quai Branly

3 copies

Note maximale : 14
Note minimale : 6
Moyenne : 10,5
Médiane : 11,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0
Comprises entre 5 et moins de 10 : 1
Comprises entre 10 et 14 : 2
Supérieures à 14 : 0

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours

- Site de Nawarla Gabarnmang, Sud-Ouest de la terre d'Arnhem, Australie, vers 45 000 ans B.P
- Masque *tubuan*, population Tolaï, Nouvelle-Bretagne, Papouasie Nouvelle-Guinée, fin du XIX^e siècle, feuilles de canne, fibres de cordyline, coton, chaux, La Rochelle, Muséum d'histoire naturelle
- Photographie « *sapo swenga*, cheffesse Samoenne » prise par le Comte Festetics de Tolna (1893-1901), tirage sur papier albuminé, Paris, Musée du Quai Branly
- Figure de pignon de la maison des hommes dite *dilukái*, Belau (Palau), Iles Carolines, fin du XIX^e siècle – début du XX^e siècle, bois, pigments naturels, New York, The Metropolitan Museum of Art

7 copies

Note maximale : 15
Note minimale : 4
Moyenne : 8,85
Médiane : 8

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2
Comprises entre 5 et moins de 10 : 2
Comprises entre 10 et 14 : 2
Supérieures à 14 : 1

Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours

- Flacon à chaux « poporo », culture Quimbaya, Colombie, 0-1000 après J.-C., alliage d'or et cuivre, fonte à la cire perdue, Berlin, Musée d'ethnologie
- Figurines féminines, culture Okvik, Ile de Saint-Lawrence, Alaska, Etats-Unis, 250 av.- 100 après J.-C., ivoire de morse, New York, Rock Foundation
- Poupée Kachina « Sio Hemis », Hopi, Arizona, Etats-Unis, entre 1910 et 1920, bois, polychromie rouge, verte, noire et blanche, plumes, ancienne collection André Breton
- Site de Huaca de la Luna, Mochica, Nord Pérou, 450-650 après J.-C. : vue de l'accès à la plateforme I et vue de la frise polychrome avec représentation frontale du visage de la divinité des montagnes

10 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 1 (hors copies blanches)

Moyenne : 9,55

Médiane : 5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 3

Comprises entre 5 et moins de 10 : 3

Comprises entre 10 et 14 : 1

Supérieures à 14 : 3

Dix candidats ont présenté l'épreuve touchant à l'archéologie, aux arts et aux civilisations des Amériques amérindiennes. Les notes s'échelonnent de 0 à 17, un candidat ayant rendu une copie blanche. Quatre autres copies sont d'une très grande médiocrité (notes allant de 1 à 5), les candidats ne connaissant manifestement quasiment rien des cultures du continent américain. On peut même s'étonner de leur inscription dans cette spécialité. Deux notes sont moyennes : 9,5 et 12,5. Enfin trois copies se sont avérées d'excellente tenue, entre 15 et 17. Force est de constater le très grand écart entre ces trois dernières copies de qualité et la moitié des autres notées en dessous de 5/20 !

Globalement, les candidats ont eu du mal à identifier avec justesse les pièces archéologiques en ivoire du détroit de Béring (Culture Okvik) souvent confondues avec des pièces de bois des Plaines, voire des Antilles ou d'Amazonie, alors même que ce type d'objets de l'Arctique a été présenté récemment dans une grande exposition au musée du quai Branly. La pièce en or des Quimbaya de Colombie – pourtant parmi les plus grands orfèvres de l'Amérique précolombienne – a été souvent mal attribuée (Inca, ou la Tolita), ou bien les candidats sont-ils restés dans une vague attribution andine. Les vues des spectaculaires frises polychromes mises au jour récemment au Pérou sur le site archéologique mochica de la Huaca de la Luna ont le plus souvent été correctement attribuées, mais l'architecture a été peu commentée. A propos de la poupée Kachina des Hopi d'Arizona, le plus souvent reconnue, seul un candidat est allé plus loin que sa description intrinsèque et son attribution en évoquant l'intérêt des surréalistes pour ce genre de pièces amérindiennes.

André DELPUECH
Gérard AUBIN

Ethnologie européenne

- Vue de la *East Side Gallery* en 2012, galerie en plein air créée en 1990 sur un pan original du Mur de Berlin : « le baiser fraternel » entre les dirigeants est-allemand Erich Honecker et soviétique Léonid Brejnev, peinture murale du russe Dimitri Vruble
- *Travailleurs français, immigrés, tous solidaires*, affiche de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), début des années 1970, Paris, Musée de l'histoire de l'immigration
- *Honneur à Jeanne d'Arc*, affiche du 18 avril 1909
- Vue des tribunes d'un stade de football

14 copies

Note maximale : 15

Note minimale : 5

Moyenne : 10,14

Médiane : 11

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0

Comprises entre 5 et moins de 10 : 5

Comprises entre 10 et 14 : 8

Supérieures à 14 : 1

La peinture de Dimitri Vruble est inspirée d'une photographie prise par Régis Bossu en 1979, lors de la célébration du 30^{ème} anniversaire de la création de la République démocratique allemande. Elle montre Léonid Brejnev, alors secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, embrassant sur la bouche Erich Honecker, président du Conseil d'État de l'Allemagne de l'Est. On peut y lire une inscription en russe et en allemand : « *Mon Dieu, aidez-moi à survivre à cet amour mortel* ». Fortement dégradée par le temps et les graffitis, l'œuvre a été restaurée par l'artiste en 2009. S'il n'était pas demandé de connaître tous ces détails, il fallait au moins que le candidat soit capable de reconnaître le Mur de Berlin et la *East Side Gallery* et, pour les meilleures copies, la photographie qui a inspiré l'œuvre – du moins la contextualiser avec précision dans l'histoire contemporaine allemande et européenne. Les commentaires attendus pouvaient relever de l'anthropologie du politique, en particulier les rituels contribuant à formater et à pérenniser les communautés imaginées de l'espace national. Par ailleurs, la *East Side Gallery* a été très récemment au cœur d'un événement très médiatisé, puisqu'une partie du mur a été déplacée pour les besoins d'un projet immobilier. Des personnes et des collectifs se sont alors mobilisés pour sa défense au nom du patrimoine artistique et historique de la ville de Berlin : une réflexion nourrie sur le devenir des vestiges d'une période historique tragique était alors bienvenue.

« Les travailleurs étrangers et coloniaux sont à la fois acteurs et enjeux des luttes sociales aux XIX^e et XX^e siècles. Ils peuvent être utilisés par les employeurs comme briseurs de grèves. Pour une large partie du mouvement ouvrier, ils constituent également une cible à atteindre. Tout au long du XX^e siècle, ils se mobilisent comme les travailleurs français pour les salaires, la réduction du temps de travail, la protection sociale. À partir des années 1960-70, ils mènent leurs propres combats autour des conditions de travail et de la lutte contre les discriminations » (commentaire de l'affiche sur le site Internet du Musée de l'histoire de l'immigration). On voit avec ce commentaire l'enjeu de l'enrôlement des travailleurs étrangers dans les « luttes pour la redistribution », luttes qui sont la forme paradigmatique des luttes sociales du XX^e siècle. A partir de l'analyse du document, le candidat pouvait développer ce point en montrant, à l'instar des travaux actuels en sociologie et en anthropologie de l'immigration, comment les populations immigrées se sont orientées, au tournant du siècle, vers un autre type de luttes, des « luttes pour la reconnaissance », à tonalité plus sociale que culturelle.

Le troisième document était une affiche de la Belle Époque représentant Jeanne d'Arc en héroïne nationale, protectrice de la patrie. Le thème classique des héros nationaux, qui a fait l'objet de

travaux anthropologiques repérés, s'imposait. Il s'agissait d'évoquer la construction de cette figure de cohésion, son rôle dans l'identification de la République à une France enracinée dans l'histoire ; son ambivalence également – au même moment, elle est béatifiée (1909) – et sa capacité à être une référence partagée. Une analyse plus fine du document devait permettre au candidat de la rapporter à l'époque singulière d'une France meurtrie, amputée de l'Alsace-Moselle, habitée par un désir de reconquête.

Le dernier document était une photographie montrant les gradins des supporters de l'équipe turinoise la Juventus, lors d'un match, à Turin. Cette image se rapporte à un thème devenu classique en ethnologie européenne, celui des jeux, du sport et du supporterisme, grâce en particulier aux travaux de Christian Bromberger (lire à ce sujet Christian Bromberger, Alain Hayot et Jean-Marc Mariottini, « Allez l'O.M. !, Forza Juve ! La passion pour le football à Marseille et à Turin », *Terrain*, n°8, 1987, pp. 8-41). A défaut de pouvoir faire une analyse précise de la situation turinoise, organisée autour de deux équipes de football (le *Toro* et la *Juve*) enracinées dans la société urbaine et référant à sa sociologie, le candidat pouvait s'appuyer sur les travaux de cet ethnologue et proposer un commentaire pertinent sur le sport et les phénomènes d'identification collective et de ritualisation de la violence dans l'espace urbain contemporain.

Jean-Louis TORNATORE

Histoire des techniques et patrimoine industriel

- Vue de la centrale électrique de Saint-Denis avant reconversion, 2006
- Jacques Vaucanson, métier automatique pour tisser les étoffes façonnées, 1745-1748, Paris, Musée des Arts et Métiers
- Felix Thiollier, le haut-fourneau de Firminy, vers 1900
- Bas-relief du sarcophage de Marcus Aurelius Amianus, Hiérapolis, III^e siècle ap. J.-C., et reconstitution tridimensionnelle de la scierie de Hiérapolis (Asie Mineure) avec son système de bielles et manivelles

18 copies

Note maximale : 17

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 9,38

Médiane : 9

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 4

Comprises entre 5 et moins de 10 : 6

Comprises entre 10 et 14 : 5

Supérieures à 14 : 3

Patrimoine et sciences de la nature

(option réservée à la spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel)

- Fossile de ptérosaure, Jurassique supérieur, Allemagne, et schéma anatomique en vue centrale et en position de vol
- Vue des salles d'exposition du muséum d'histoire naturelle de Grenoble, muséographie du début du XX^e siècle
- Laurent Geslin, photographie d'une grenouille verte dans un éco-quartier
- Deux naturalisations : dahu de Chartreuse (chimère) et loup du Vercors

13 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 3

Moyenne : 9,8

Médiane : 8,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 1
Comprises entre 5 et moins de 10 : 6
Comprises entre 10 et 14 : 3
Supérieures à 14 : 3

Près de la moitié des candidats a convenablement traité les différents documents. Les meilleures copies sont tout à fait satisfaisantes et les manquements viennent plutôt d'une méconnaissance précise d'un champ disciplinaire en particulier (la géologie par exemple) que d'un défaut global de méthode.

Catherine GAUTHIER
Géraud BUFFA

Documents d'archives du Moyen Âge à nos jours *(option réservée à la spécialité Archives des concours externes)*

- Charte en forme de chirographe par laquelle Hugues, archevêque de Tours, à la suite d'une médiation entre les religieux de Marmoutier et Simon de La Chartre, concède l'investiture de l'église Saint-Jean de Chahaignes aux religieux de Marmoutier, s.d. [1135-1140] (Archives départementales de la Sarthe, H 363, n° 8, original sur parchemin, jadis scellé, latin)
- Amendes et remembrances des assises de la châtellenie de la Guierche tenues au château du dit lieu pour Tristan de Rostaing, chevalier, seigneur baron de Brou, 6 novembre 1554 (Archives départementales de la Sarthe, E 42*, 3 pages, original sur papier, français)
- Sentence du lieutenant général de police du Mans contre un marchand drapier de Bonnétable portant confiscation au profit des pauvres de l'hôpital général de deux pièces d'étamines non conformes au règlement général des manufactures, 23 mars 1753 (Archives départementales de la Sarthe, 5 E 132, extrait du greffe sur papier, 3 pages)
- Lettre d'envoi d'Eugène Caillaux, ministre des Travaux publics, à Amédée Bollée père d'une autorisation de circulation et copie par le commissaire de police du Mans de l'ampliation d'un arrêté préfectoral portant autorisation de circulation dans le département de la Sarthe de son prototype d'automobile à vapeur baptisé « l'Obéissante », avec photographie du prototype, 21 mai 1873 et 26 août 1875 (Archives départementales de la Sarthe, 105 J, inventions automobiles, chemise « l'Obéissante », 1873-1875)

25 copies
Note maximale : 16,5
Note minimale : 1 (hors copies blanches)
Moyenne : 9,04
Médiane : 8

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 7
Comprises entre 5 et moins de 10 : 7
Comprises entre 10 et 14 : 7
Supérieures à 14 : 4

Le niveau des copies d'analyse et de commentaire de documents d'archives est très disparate. Sur vingt-cinq copies, huit ont eu entre 0 et 5, six entre 6 et 9 ; onze d'entre elles ont eu la moyenne, avec un lot de cinq très bonnes copies notées de 14 à 16,5. Le jury a donc été satisfait de voir progresser aussi fortement les meilleurs devoirs par rapport à l'année précédente : en 2012, il n'y eut que deux copies à atteindre la note de 13,5. Il n'en reste pas moins que trop de candidats ont encore de grandes difficultés à caractériser convenablement les documents qui leur ont été proposés,

à les resituer précisément dans le contexte historique et institutionnel de leur époque, et à maîtriser l'orthographe française. Ajoutons que seules des connaissances solides en paléographie latine et française permettront de dominer des textes qui reflètent la variété des archives françaises.

Ainsi, le premier document ne se comprenait véritablement qu'après l'avoir daté, même grossièrement, d'après son écriture et ses caractères externes, par exemple en commentant la devise encore visible dans la marge supérieure du parchemin et qui aurait dû pousser les candidats à s'intéresser aux chartes-parties et à leur chronologie. Alors, la concession de l'investiture de l'église de Chahaignes aux moines de Marmoutier (abbaye très rarement identifiée !), sous le contrôle de l'archevêque de Tours qui sut convaincre le détenteur laïc, Simon de la Chartre, de restituer l'église, nous emmenait vers la Réforme grégorienne (qui ne peut être attribuée à Grégoire IX..., mais bien à Grégoire VII) et la première moitié du XII^e siècle. Dans ce cas précis, il était indispensable d'introduire le commentaire du texte par un développement sur le sens de cette réforme de l'Église, sur la position de l'élite laïque – détentrice de paroisses et pourvoyeuse de curés – face à la réforme, sur le rôle de l'épiscopat et des grandes abbayes.

Pour chacun des dossiers soumis aux candidats, il fallait donc débiter par cette remise en contexte. Le deuxième document réclamait qu'on évoquât la situation de la noblesse au milieu du XVI^e siècle, la vie économique et le contrôle des terres par les seigneurs, les élites villageoises et le rôle des contrats agraires dans l'ancienne France, ou le statut et le niveau d'instruction des agents seigneuriaux. Pour éclairer le troisième texte, il était besoin d'expliquer le fonctionnement des corporations et la réglementation des manufactures, le rôle des diverses instances judiciaires intéressées par l'affaire (lieutenant général de police de la ville du Mans, présidial, sénéchaussée), l'origine et le rôle de l'Hôpital général. Enfin, le dernier dossier devait partir du développement du réseau français des transports (réseaux routier et ferré, notamment) au XIX^e siècle pour donner toute son importance au dossier de l'invention de M. Bollée : le premier document, émané du ministère des Travaux publics (direction générale des Ponts et Chaussées), permettait d'aborder l'histoire et le rôle de l'administration des Ponts ; l'ingénieur des Ponts et Chaussées, l'ingénieur des Mines et « l'agent voyer en chef de la Sarthe » cités pour avoir donné leur avis favorable à l'arrêté préfectoral devaient faire aussi l'objet d'un développement, dans la perspective large de l'essor de l'automobile, où l'administration des Mines joua un rôle de contrôle important.

Pour ce qui est de la diplomatique des actes et leur formalisation, le jury a noté, avec satisfaction, une plus grande attention portée à employer la bonne terminologie et à l'analyse des caractères externes des documents d'archives. Autre motif de satisfaction : l'identification des fonds d'archives dont ont été tirés les documents a été mieux conduite que l'année précédente. En revanche, la connaissance des institutions auxquelles se référaient les textes reste médiocre. Le processus de désignation des curés au Moyen Âge, le contrôle des mutations foncières ou le fonctionnement de la justice sous l'Ancien Régime, le circuit des décisions administratives au XIX^e siècle (ministère, préfecture, mairie, commissariat de police) ont été peu ou mal explicités. Dans cette épreuve, l'important reste de trouver l'équilibre entre la remise en contexte du document, l'analyse de son contenu, l'explication du fonctionnement des institutions et l'analyse de la forme matérielle (mise en page, scellement et signes de validation, en-tête, mentions dorsales et marginales).

Ghislain BRUNEL
Samuel GIBIAT

Histoire des institutions françaises

(option réservée aux concours internes)

- Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Maray (Loir-et-Cher), 1679 (Archives départementales de Loir-et-Cher)
- Plaque de fondation d'une école de charité, cuivre, XVIII^e siècle, église de Mondoubleau (Loir-et-Cher)
- Nomination d'un maire par le préfet de Loir-et-Cher, an XIII (Archives départementales de Loir-et-Cher, 3 M 27)
- Affiche de mobilisation générale, 1914 (Archives départementales de Loir-et-Cher, 8 Fi 370)

18 copies
Note maximale : 15
Note minimale : 1,5 (hors copies blanches)
Moyenne : 8,20
Médiane : 7,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 7
Comprises entre 5 et moins de 10 : 3
Comprises entre 10 et 14 : 7
Supérieures à 14 : 1

Cette année encore, l'analyse et le commentaire de documents a été décevant. De nombreux candidats semblent s'être présentés sans les bases nécessaires d'histoire des institutions françaises : en effet, il ne s'agit pas dans cette épreuve de se lancer dans une dissertation d'histoire. En particulier, le quatrième document n'appelait pas à une digression sur la première guerre mondiale, à laquelle certains se sont laissés entraîner. En revanche, d'autres ont su évoquer les commémorations à venir. Et beaucoup ont compris qu'il s'agissait de développer l'histoire de la conscription du XIX^e siècle au XX^e siècle tout autant que la première guerre mondiale. Le support particulier qu'est l'affiche a également été compris et analysé.

Si la critique externe des documents proposés est importante, il n'est pas non plus nécessaire de s'y appesantir : certains candidats se sont ainsi trop longuement interrogés sur la plaque de fondation de l'école de charité, son mode de scellement, son emplacement supposé. Aucun de ces candidats n'a d'ailleurs émis une hypothèse vraisemblable. Mais pire encore, aucun n'a su expliquer, ce qui était attendu, le fonctionnement de l'école avant la Révolution jusqu'aux grandes lois du XIX^e siècle. Rappelons également que le « système scolaire » d'Ancien Régime ressemble peu à celui que nous connaissons et qu'un élève d'école de charité ne poursuivra des études en « collège » que d'une manière tout à fait exceptionnelle.

Le registre paroissial a rendu perplexes quelques candidats : il n'est pas admissible qu'en se basant sur le visa du lieutenant civil au bailliage d'Issoudun, certains l'aient identifié comme un registre de la paroisse d'Issoudun, marquant ainsi une méconnaissance absolue des documents les plus consultés en archives départementales et communales. Il est de même évident que l'existence et la nature du papier timbré étaient inconnues pour beaucoup, ce qui a donné lieu à des interprétations fantaisistes. En revanche, l'ordonnance de Villers-Cotterêts n'est ignorée de personne, même si les réglementations postérieures, certaines importantes, sont moins connues. On a apprécié que l'utilisation autre que généalogique de ces documents ait été plusieurs fois mentionnée et un candidat a même évoqué l'indexation collaborative en ligne mise en place dans certains départements.

Une commission de maire n'est pas une réunion d'édiles mais bien une forme de nomination. Ce document permettait d'analyser l'évolution du statut des municipalités de la Révolution à nos jours, en lien avec les mutations du système électoral, jusqu'à l'élection au suffrage universel. On aurait également apprécié une analyse du cartouche du papier du préfet, symbole de la tutelle constante de l'État jusqu'à la décentralisation.

Rappelons enfin qu'identifier le contexte archivistique des documents soumis à l'analyse n'est pas inutile, ce que peu de candidats ont fait cette année. Cette identification aide également à situer le document dans un cadre institutionnel et peut aider à étoffer une analyse.

Anne-Cécile TIZON-GERME
Olivier MATTÉONI

Épreuve de langue vivante étrangère ou de langue ancienne (concours externes et concours internes)

472 copies

Note maximale : 19,5

Note minimale : 0,5 (hors copies blanches)

Moyenne : 8,67

Médiane : 8,5

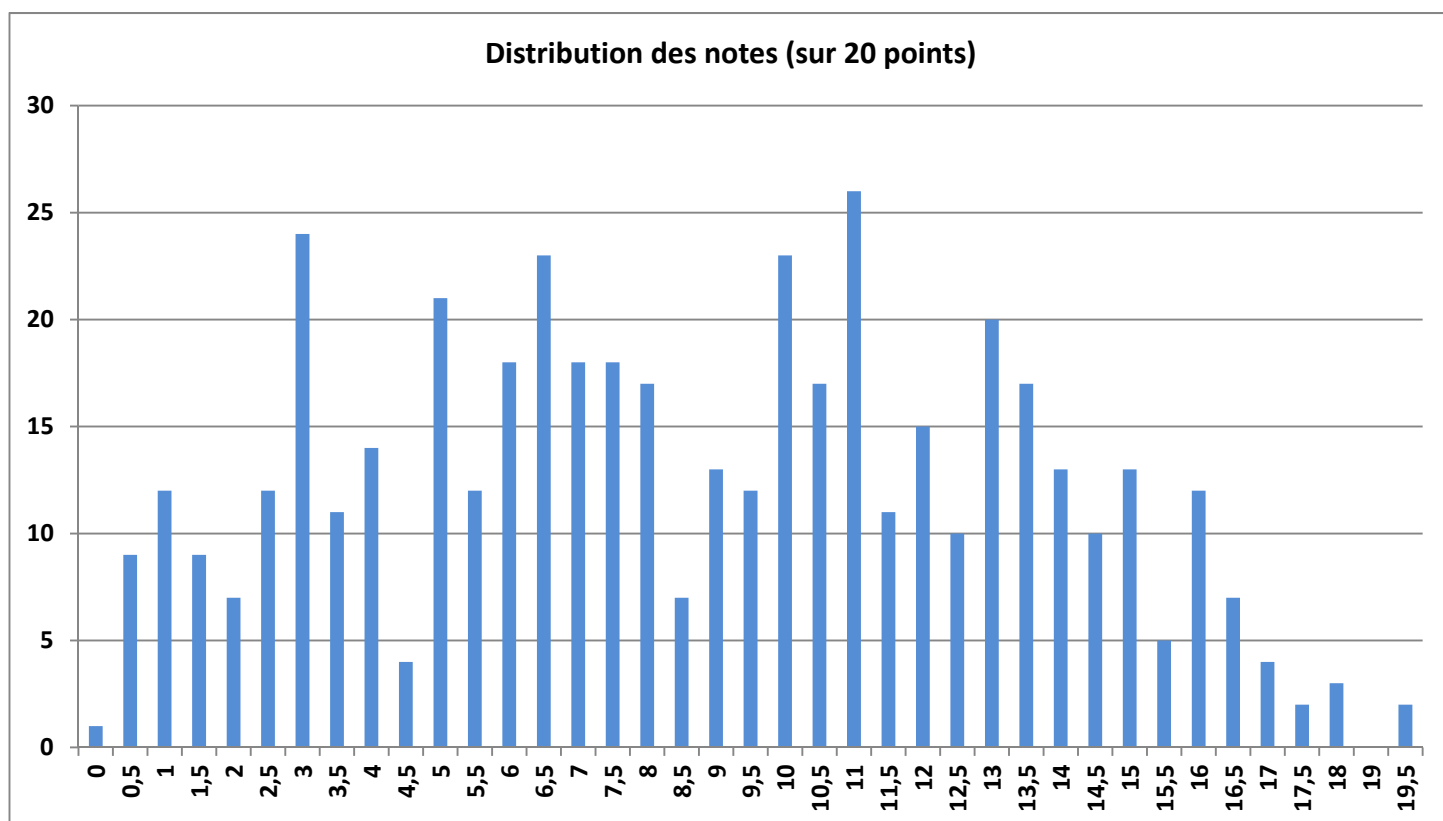
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 103

Comprises entre 5 et moins de 10 : 159

Comprises entre 10 et 14 : 152

Supérieures à 14 : 58



Allemand

59 copies

Note maximale : 18

Note minimale : 0,5

Moyenne : 6,90

Médiane : 7

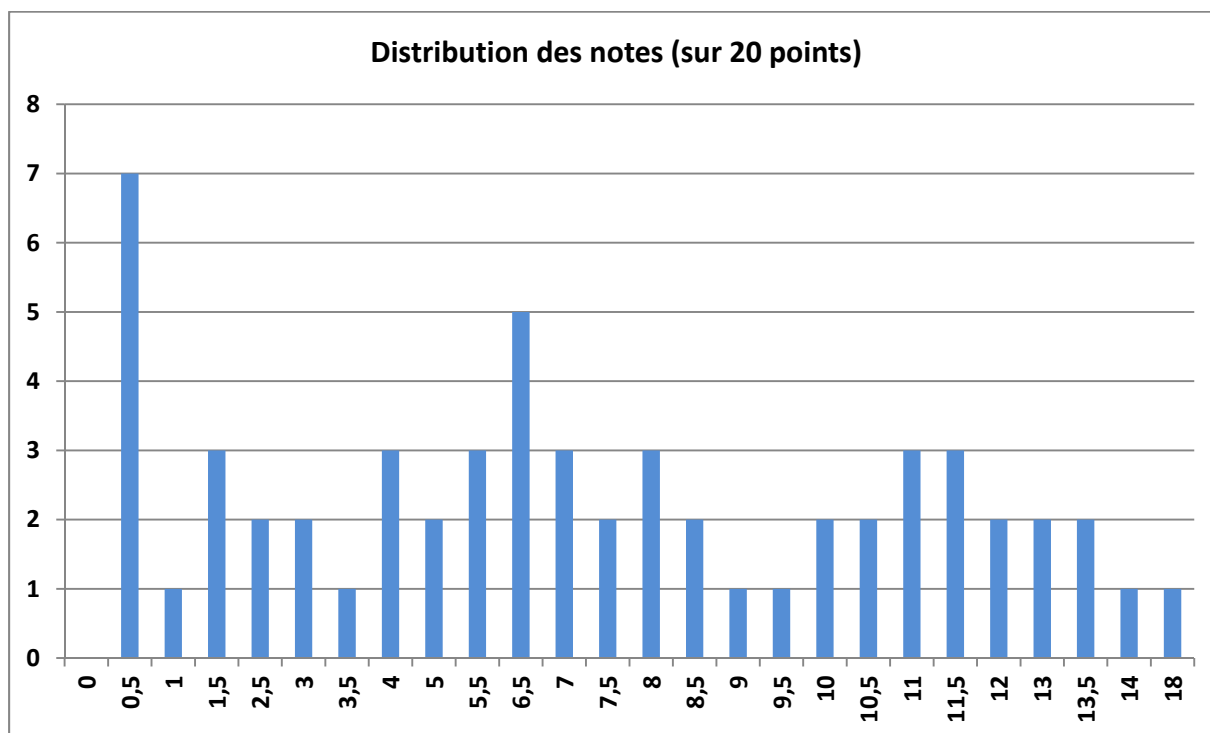
Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 19

Comprises entre 5 et moins de 10 : 22

Comprises entre 10 et 14 : 17

Supérieures à 14 : 1



Il s'agissait pour l'épreuve écrite d'allemand de cette session d'un article extrait du *Berliner Zeitung* publié le 2 mars 2013 et dont le thème était la transmission de l'Histoire (« Nur authentische Orte erzählen Geschichte »). Le sujet était classique pour des candidats ayant choisi la langue allemande au concours, *a fortiori* pour des candidats qui se destinent à la conservation du patrimoine.

Cependant, comme le prouve l'éventail des notes, les 59 copies corrigées ont été tout particulièrement hétérogènes.

Des notes très basses et éliminatoires ont été attribuées à des copies où l'une des deux parties n'avait pas du tout été traitée, ou bien à des copies dont l'expression était rédigée dans une langue bien trop pauvre et approximative au point d'en devenir inintelligible.

Dans d'autres copies, la traduction se réduisait à quelques phrases isolées ou bien à une réécriture d'un autre texte en français que celui proposé en allemand... Très souvent également, le texte était rédigé dans un français maladroit, truffé d'erreurs grammaticales et lexicales rendant certaines phrases lourdes et confuses. Il est important que les candidats prennent conscience que le jury attend la plus grande fidélité possible au texte mais également un français fluide et d'une qualité irréprochable. Les propositions de traduction doivent donc refléter une analyse du texte proposé et de son mouvement.

Pour ce qui est de l'expression écrite, le nombre de mots n'est pas précisé par la réglementation. Toutefois, sachant que l'épreuve dure trois heures, le jury est en droit d'attendre un développement structuré et argumenté. Quelques dizaines de lignes ne sauraient donc satisfaire les attentes des correcteurs.

Les deux premières questions portent sur la compréhension du texte. Il s'agit, non pas de se contenter de paraphraser le texte mais d'en reformuler les aspects importants et les détails significatifs à l'aide d'articulations logiques, conformément à sa logique interne. La troisième question fait appel à l'opinion du candidat, à ses connaissances personnelles et à une réflexion sur le sujet proposé et donne lieu à une véritable argumentation. Le jury a été sensible au souci d'organisation de la réponse et d'approfondissement de la réflexion. Il ne s'agit pas de se contenter d'idées préconçues mais d'argumenter en nuancant et surtout en étayant sa démonstration d'exemples précis et concrets.

Dans tous les cas, le jury a été attentif à la qualité et la correction de la langue attendues à ce niveau de concours. La richesse du vocabulaire et des structures employés mais aussi le recours aux connecteurs logiques ainsi qu'une syntaxe correcte de la phrase allemande ont été valorisés.

Le jury n'attend en aucune façon que les candidats soient spécialistes de tel ou tel domaine mais estime que les candidats doivent se tenir informés des grands thèmes d'actualité des pays germanophones mais aussi des enjeux majeurs de notre monde contemporain. Une lecture régulière des quotidiens et magazines s'avère indispensable non seulement pour se tenir au fait de l'actualité mais aussi pour acquérir un vocabulaire et des structures indispensables à la compréhension et au commentaire des textes, à l'écrit comme à l'oral d'ailleurs.

Proposition de traduction :

Après les travaux de désamiantage, le Palais fut finalement détruit. À l'endroit même où se dressait ce bâtiment, il est prévu de reconstruire le château de Berlin. En 1950, les restes du château gravement endommagé pendant la seconde guerre mondiale furent dynamités.

Qui plus est, les projets actuels de reconstruction du château prévoient précisément la destruction des caves d'époque. Seule une partie des fondations sera conservée. On pourra les voir à travers une vitre archéologique dans ce qui sera le Forum Humboldt, futur espace réservé à la culture et aux sciences. Quoi qu'il en soit, le nouveau château rendra dignement hommage au Palais de la République. [...]

L'ancien bâtiment du Conseil d'État qui se situe place du Château a failli subir le même sort que le Palais de la République. Il figurait sur la liste des édifices à démolir. Juste après la réunification, les urbanistes étaient d'avis que ce bâtiment bouchait le tracé historique de la Brüderstrasse. Il convenait donc de le détruire. Cependant, comme les voix qui s'élevaient contre le projet ne se taisaient pas, celui-ci fut enterré. Aujourd'hui, personne ne conteste l'inscription de ce bâtiment des années 60 à l'inventaire des monuments historiques.

Peu après la chute du Mur, la destruction de la statue de Lénine, Place des Nations-Unies, fut controversée. Le conseil d'arrondissement de Friedrichshain avait, à l'époque, voté en faveur de sa démolition. On avait proposé de laisser le lierre recouvrir la statue. Cette proposition ne recueillit pas l'assentiment général. Les travaux de démolition commencèrent le 8 novembre 1991 et s'achevèrent en février 1992. L'instant où la tête de 3,5 tonnes fut enlevée entra, quand même, dans l'histoire du cinéma, immortalisé par le film « Good bye, Lénine ! ».

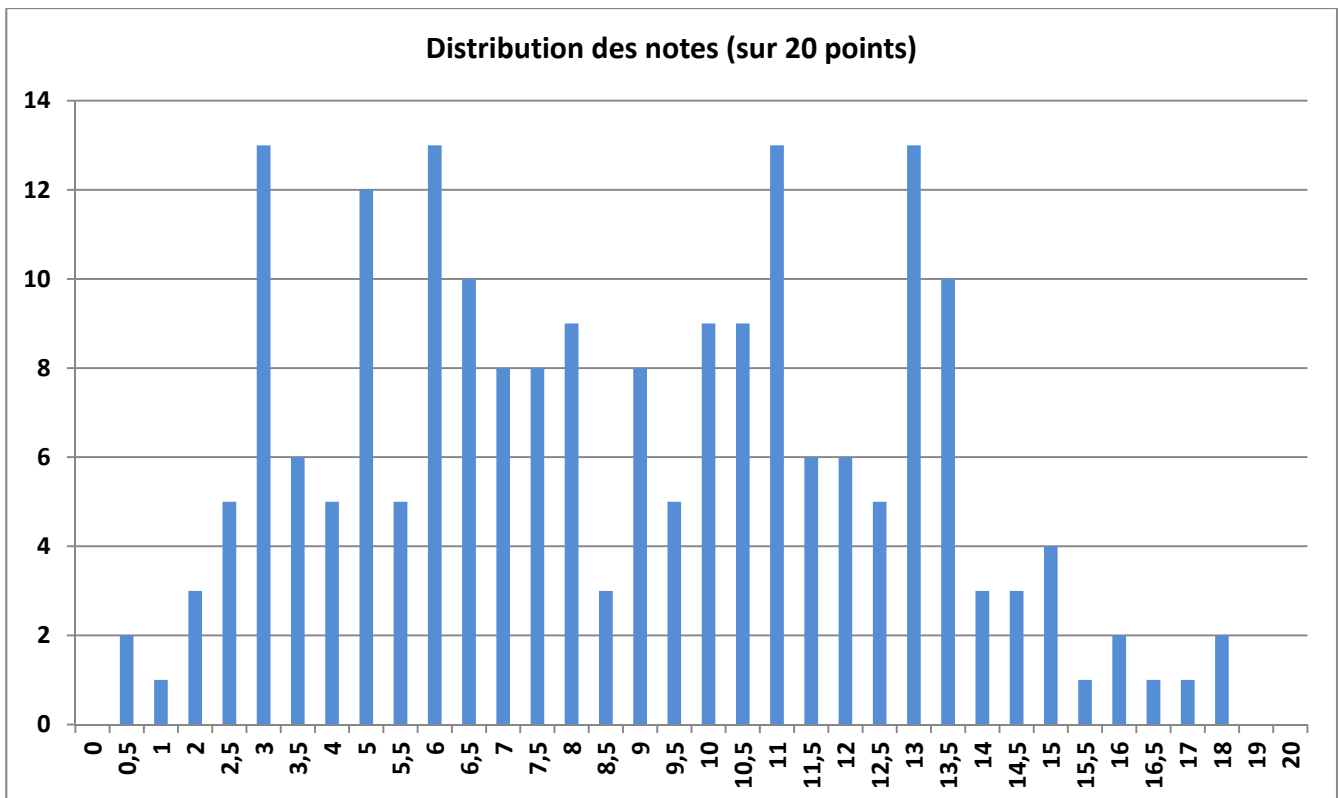
Patrice HALOCHE
Marie-Christine MASSON

Anglais

204 copies
Note maximale : 18
Note minimale : 0,5
Moyenne : 8,62
Médiane : 8,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 35
Comprises entre 5 et moins de 10 : 81
Comprises entre 10 et 14 : 71
Supérieures à 14 : 17



L'article proposé cette année pour l'épreuve écrite d'anglais était centré sur l'écrivain britannique George Orwell (1903-1950) et son célèbre roman de science-fiction *1984* (*Nineteen Eighty-Four*) dont la version originale est parue en 1949. Le journaliste du *Guardian* s'y demande pourquoi ce roman d'anticipation revêt en 2013 une résonance toute particulière et éclaire de manière si aiguë la société contemporaine. En proposant ce texte, le jury d'anglais précise qu'il n'attendait pas des candidats qu'ils aient lu ce roman de référence dont la notoriété déborde largement la littérature et le cinéma.

Le passage à traduire était relativement court (308 mots) mais exigeait une attention soutenue afin de rendre la langue anglaise dans un français élégant et authentique. Or beaucoup de candidats ont calqué leur traduction sur l'anglais sans faire l'effort de proposer une traduction rigoureuse, compréhensible et fluide. Parfois, le texte était même complètement réinventé. La méconnaissance du vocabulaire et de la grammaire de base n'est donc pas acceptable à ce niveau de concours et a été lourdement sanctionnée.

Les trois questions – une question de compréhension, une question de reformulation et une question d'opinion – ont également permis de discriminer les copies. Les meilleurs candidats se sont ainsi distingués par leur capacité à éviter l'écueil de la paraphrase, à répondre de manière structurée aux questions posées dans un anglais correct et idiomatique et à développer leurs arguments à l'aide d'exemples diversifiés. Le jury rappelle qu'une réponse en dix lignes pour la question d'expression personnelle ne saurait le contenter.

Au total, le jury ne peut que recommander aux candidats – et ce conseil est d'ailleurs valable pour toutes les autres langues vivantes – de s'entraîner régulièrement et consciencieusement à traduire des textes sur des sujets variés. Les bases fondamentales de la syntaxe et de la conjugaison doivent être maîtrisées pour pouvoir comprendre un texte et s'exprimer clairement et avec justesse. L'exposition à la langue doit être soutenue (journaux, films en VO...) et la pratique de l'écrit renforcée. Une préparation rigoureuse et régulière sur l'année peut permettre de développer les compétences linguistiques attendues par le jury et d'atteindre les objectifs fixés par l'épreuve de langue du concours.

Les correcteurs spécialisés de l'épreuve d'anglais

Propositions de traduction :

Au lieu d'imaginer ce qu'il aurait écrit s'il était encore vivant, nous ferions peut-être bien de reprendre ses oeuvres pour voir si elles ont quelque chose à nous dire / une résonance particulière pour nous / aujourd'hui. Prenez par exemple ce passage de *Mille neuf cent quatre-vingt-quatre* où Orwell décrit le 20ème siècle comme la période durant laquelle 'l'égalité était devenue techniquement possible entre les êtres humains' alors qu'au même moment 'des pratiques qui avaient été abandonnées depuis des centaines d'années parfois (l'emprisonnement sans procès préalable, l'emploi de prisonniers de guerre comme esclaves, les exécutions publiques, la torture pour arracher des aveux, l'utilisation d'otages, la déportation de pans tout entiers de la population) étaient non seulement redevenues courantes mais étaient de surcroît tolérées par des gens qui s'estimaient éclairés et progressistes'. A l'heure des transferts extraordinaires de prisonniers / de la sous-traitance de la torture /, de Guantánamo, des dépenses faramineuses / colossales / pour financer des guerres à l'étranger, c'est loin d'être hors de propos / la comparaison ne semble pas si incongrue. On n'exécute pas les gens en public, pourriez-vous répliquer. Certes / Ce n'est pas faux /, mais quand on voit à quel point / combien / nous apprécions le spectacle de la souffrance d'autrui, télécharger des pendaisons sur de nouvelles lunettes google super stylées / dernier cri / n'est peut-être qu'une question de temps.

Orwell écrit dans *Mille neuf cent quatre-vingt-quatre* : 'Il y avait toute une série de services en charge de littérature, musique, théâtre et autres divertissements prolétaires au sens large. On y publiait de la presse poubelle qui ne parlait de presque rien, sauf de sport, de crimes et d'astrologie, de petits romans à quatre sous, de films qui dégoulaient de sexe / transpiraient le sexe /, de chansons sentimentales composées entièrement par des moyens mécaniques'. Si le 1984 d'Orwell nous parle en 2013, c'est bien dans des passages tels que celui-ci / Si le 1984 d'Orwell apporte un éclairage sur 2013, c'est dans des passages tels que celui-ci qu'il faut le chercher /. Orwell aurait reconnu de nombreux éléments de sa dystopie dans notre monde : la perte de vie privée induite par une technologie intrusive, la dégradation de la langue, les guerres que des superpuissances mènent à distance, la disparition et la séquestration de dissidents politiques. Mais une chose est sûre : ce qu'il avait surtout bien vu c'est que 'l'égalité devenue techniquement possible entre les êtres humains' est en décalage avec l'inégalité croissante qui est notre réalité.

Laure KLEIN
Alexiane SUTTON

Chinois

2 copies
Note maximale : 14,5
Note minimale : 5,5
Moyenne : 10

Les deux copies évaluées par les correcteurs spécialisés de chinois étaient très hétérogènes du point de vue de la traduction et de l'expression. Un seul candidat a compris le sens du texte et proposé des réponses satisfaisantes, dans un chinois intelligible, aux questions posées.

Proposition de traduction :

La littérature tend vers l'idéalisme, elle pourrait exprimer quelques chose de très romantique, elle pourrait être complètement fictionnelle, elle pourrait déformer et exagérer. Beaucoup d'hommes de lettres poursuivent une vie spirituelle au-dessus de leur condition matérielle. Par exemple, l'amour parfait ne pourrait exister que dans la littérature, et puis le meilleur amour dans la littérature est toujours écrit par un vieux célibataire. Parce que quand il était à côté d'une femme merveilleuse, il avait peu de temps à consacrer à la poésie ou au roman. Et cet homme de lettres, ce littéraire, cet auteur aspire à une littérature détachée tout en menant une vie dans un monde séculier, il ne peut pas vivre complètement en dehors du monde matériel. C'est un grand paradoxe, plus vous appréciez le sublime de la littérature, plus vous trouvez que le monde réel laisse à désirer. Par conséquent, les

anciens le savaient depuis longtemps et ont formulé cela ainsi : « le bonheur et la joie font difficilement partie de la meilleure littérature, les paroles de la pauvreté et de l'amertume deviennent plus facilement de belles lettres. » Dans le monde littéraire, il y a beaucoup de gens qui ont une position critique envers la réalité, en même temps ils se laissent emporter par le rêve, et c'est pour cette raison que Zhang Wei a dit que « la littérature est le rêve d'une nation », c'est vraiment une jolie formule. [...]

Un bon prix littéraire pourrait vous rendre riche et célèbre, parfois on dirait que le prix a plus de valeur que les écrivains. Un écrivain passe des années à écrire, jusqu'à ce qu'il ait mal aux doigts, jusqu'à ce qu'il soit rattrapé par la dépression, même en ce cas il serait encore dans la solitude. Mais un prix littéraire paraît beaucoup plus puissant et pourrait même transformer les gens qui ont un rapport avec le prix et leur donner le droit à l'arrogance. Il y a deux cas de figures pour le prix : le premier, c'est quand vous n'aviez pas vraiment produit un chef-d'œuvre, mais vous avez eu le prix, vous pouvez tirer profit de ce prix. Votre valeur est multipliée par cent comme une carpe se transforme en dragon ; avant le prix vous aviez écoulé mille exemplaires en vingt ans, et après vous en avez vendu un million en trois jours. Cela peut arriver, c'est aussi une chose réjouissante, cela peut faire rêver les écrivains. J'ai fait aussi ce genre de rêve, mais cela date de mon enfance, je ne le fais plus depuis l'âge adulte. C'est le premier cas. Et il peut y avoir un deuxième cas : il s'agit d'un grand écrivain, mais il n'a pas eu de prix jusqu'à sa mort. Alors le perdant n'est pas l'écrivain, mais le prix. On a bien sûr le troisième cas où l'écrivain auteur d'un chef-d'œuvre a eu le prix, c'est comme le poisson qui a trouvé l'eau : pour l'auteur, c'est la cerise sur le gâteau et celui qui remet le prix serait également honoré.

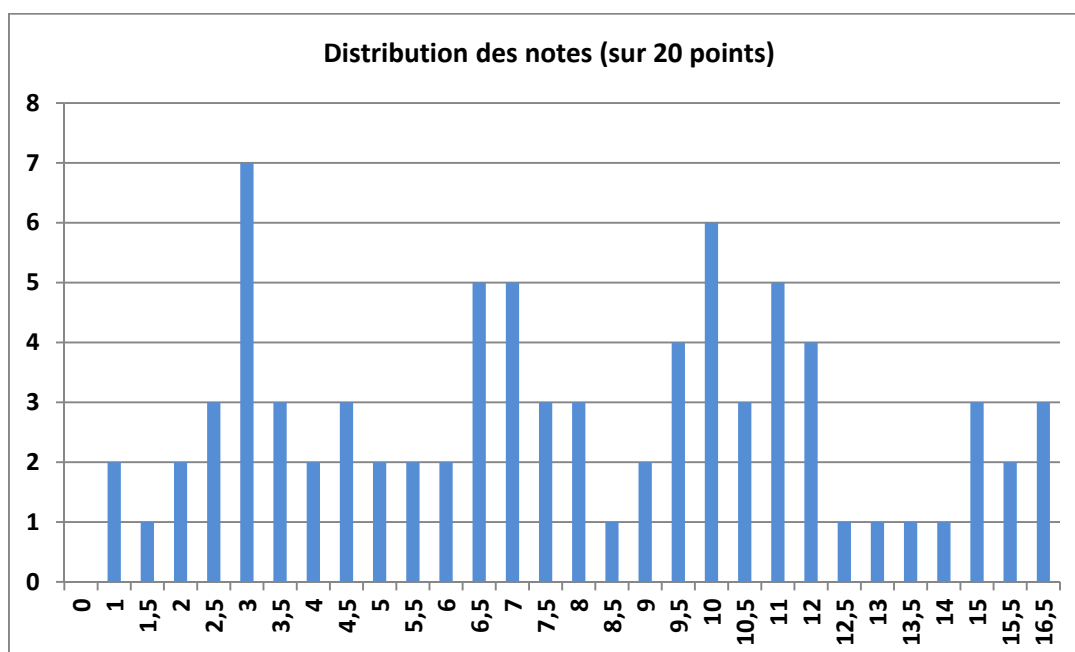
Yanru LI
Michel LIU

Espagnol

82 copies
Note maximale : 16,5
Note minimale : 1
Moyenne : 7,95
Médiane : 7,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 23
Comprises entre 5 et moins de 10 : 29
Comprises entre 10 et 14 : 22
Supérieures à 14 : 8



Les membres du jury d'espagnol souhaitent préciser leurs attentes et donner quelques conseils aux futurs candidats. Nous rappelons que l'épreuve écrite se compose de deux parties : une traduction (une version : de l'espagnol au français) et une expression écrite divisée en trois questions.

La traduction doit être le plus fidèle possible au texte original : il ne s'agit pas de réécrire le texte ni de le « sur traduire ». Le résultat attendu doit être rédigé dans un bon français (pas de fautes d'orthographe, de conjugaison, d'accords...) et doit respecter le registre du texte. Les refus (ou oublis) de traduction, les contre-sens, les gallicismes et les barbarismes ont été lourdement pénalisés. Toutefois, nous avons valorisé l'emploi d'expressions et de tournures idiomatiques.

La traduction est un exercice qui demande un certain entraînement, la bonne compréhension d'un texte n'est pas suffisante pour bien traduire. Nous recommandons donc aux futurs candidats de s'y exercer régulièrement.

Les deux premières questions sont en rapport direct avec le texte et permettent au jury de vérifier la compréhension du candidat. Celui-ci peut s'appuyer sur les idées du texte sans le paraphraser et doit enrichir et développer sa réponse avec des idées et des arguments personnels.

La troisième question est plus ouverte et demande une réflexion personnelle du candidat sur la thématique proposée par le texte. Même si le nombre de mots n'est pas précisé, le jury attend un développement riche (une dizaine de lignes ne sauraient suffire), structuré (mots de liaison, connecteurs logiques...) et argumenté. Le jury attend par conséquent une introduction, des parties et une conclusion d'autant que l'épreuve dure trois heures.

Les idées sont donc importantes mais doivent être rédigées dans un espagnol correct (maîtrise de la conjugaison, vocabulaire...) et compréhensible. En effet, nous déplorons un nombre trop important de copies écrites dans un espagnol laconique, parfois incompréhensible voire un « français espagnolisé ». Cependant, le jury n'attend pas une copie qui serait dépourvue d'erreurs linguistiques mais bien un travail efficace, convaincant et rédigé dans un espagnol correct.

Les copies qui ont obtenu de bonnes notes sont celles qui ont associé clarté et richesse argumentative à une certaine justesse linguistique.

Comme pour la traduction, une préparation sérieuse et un entraînement régulier permettront d'atteindre ces objectifs. Le jury recommande aussi de lire en espagnol : presse, littérature...

Proposition de traduction :

Cela fait un certain temps déjà que les musées se sont rendu compte que leur public a changé. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'âge, de culture ou de mondialisation. La faute, ou le mérite, revient aux nouvelles technologies, internet en tête. Des millions de personnes ont intégré au fur et à mesure la technologie à leur quotidien, découvrant le plaisir d'être connectés, de participer à des événements lointains et de partager des photos, de la musique et des jeux, en temps réel et avec des personnes du monde entier. C'est un public qui, sans y réfléchir, vit au quotidien le web 2.0. Et les musées ont enfin compris que, pour attirer ce dernier et encourager sa participation, ils doivent utiliser les mêmes armes que lui.

Plusieurs grands centres artistiques espagnols ont débuté l'année avec de nouvelles stratégies propres à internet. *La Casa Encendida* de Madrid, par exemple, a lancé le casting en ligne intitulé *On recherche des Ryan McGinness* afin de trouver des doubles de cet artiste né en Virginie et installé à New York. Mc Guinness a 37 ans, les cheveux noirs et raides et son look, comme son œuvre, mêle des réminiscences des années 70 à des éléments contemporains. Pour devenir son double il ne faut pas lui ressembler, ni même être un homme et encore moins un artiste. "Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience, seulement le sens de l'humour et l'envie de mettre la main à la pâte", affirme McGinness, qui choisira les participants en fonction de leur motivation.

Les candidats sélectionnés participeront à un atelier de sérigraphie, au cours duquel seront créées une partie des œuvres qui seront présentées à *La Casa Encendida*, du 4 février au 4 avril, lors de l'exposition *Estudio Franquicia*. Les candidatures pourront être envoyées via internet (www.sebuscanryanmcginness.com) ou via le réseau social Facebook, où le public pourra voter pour

son candidat préféré. Ce dernier viendra s'ajouter aux 24 participants choisis par l'artiste, et sera invité à Madrid, tous frais payés, quel que soit son lieu de résidence.

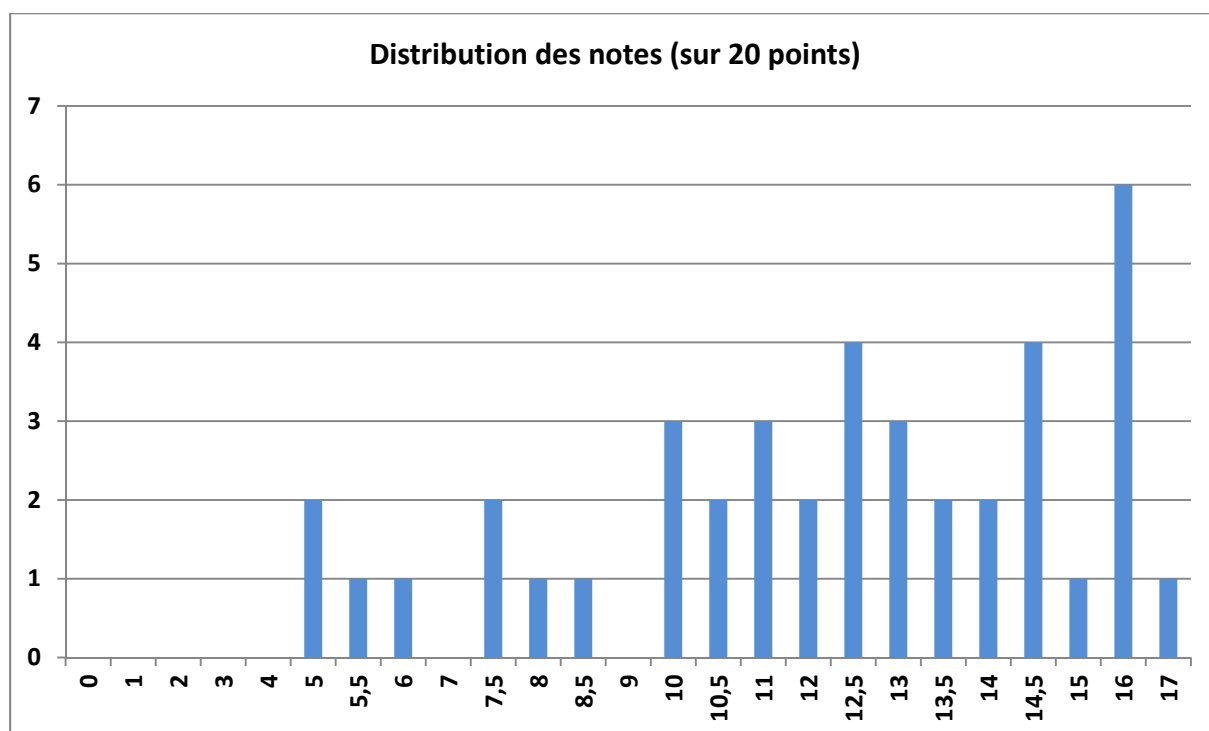
David CERRONE
Odile DA SILVA

Italien

41 copies
Note maximale : 17
Note minimale : 5
Moyenne : 11,97
Médiane : 12,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 0
Comprises entre 5 et moins de 10 : 8
Comprises entre 10 et 14 : 21
Supérieures à 14 : 12



Cet article de Salvatore Settis, archéologue et historien de l'art italien, ne présentait pas de difficultés particulières, tant sur le plan syntaxique, grammatical que lexical (vocabulaire politique, économique et environnemental). Le texte proposé par le jury d'italien a d'ailleurs été relativement bien compris par une majorité de candidats et les traductions proposées, comme les réponses aux trois questions, ont parfois été de bonne facture. 12 copies ont ainsi obtenues une note supérieure à 14/20.

Proposition de traduction :

En raison de sa morphologie le territoire italien est exposé à des tremblements de terre, des éruptions volcaniques, des inondations et autres calamités dont l'impact augmente quand on dégrade les équilibres naturels qui sont déjà précaires.

Pour qui donc construisons-nous, et pourquoi ? Depuis cinquante ans on accrédié en Italie le mensonge selon lequel le bâtiment (y compris les « grands travaux » publics) serait un des principaux moteurs de l'économie. C'est pour cette raison que, de Craxi à Berlusconi, nous avons eu une suite d'amnisties irresponsables accordées aux délits contre le paysage. Au nom d'une culture archaïque, investir dans la pierre continue de paraître un bon investissement, aussi bien pour « blanchir » l'argent sale des mafias en le plaçant dans la rente foncière. Les hommes politiques et les entrepreneurs ont perdu de vue le fait que la crise économique actuelle naît précisément de la « bulle immobilière » américaine. Pire, ils se bouchent les yeux pour ne pas voir que la crise qui étrangle l'Italie est aussi due au manque d'investissements productifs et de structures de formation. On utilise, au contraire, notre sol comme si c'était une ressource passive, une carrière que l'on pouvait exploiter jusqu'à l'épuiser totalement. Que cela se passe dans le premier Pays au monde qui ait fait de la protection du paysage l'un des principes fondamentaux de l'État (article 9 de la Constitution) c'est là un paradoxe sur lequel il convient de réfléchir. Si aux très grands principes constitutionnels correspondent de très mauvaises pratiques quotidiennes, c'est avant tout parce que le boom économique qui a suivi la guerre, avec sa soif de prospérité, n'a pas été accompagné d'un développement culturel (qui n'aura jamais lieu tant que l'école publique sera traitée comme une option fastidieuse, suivant la philosophie des droites).

Davide LUGLIO
Giuliana PIAS

Russe

3 copies

Note maximale : 14

Note minimale : 11,5

Moyenne : 12,33

Globalement, les trois copies évaluées par le jury de russe sont d'un niveau assez satisfaisant mais avec des qualités très différentes : soit l'expression en russe est d'excellente qualité mais la traduction en français est fautive (fautes de syntaxe, d'accord et d'orthographe, français inadéquat), soit le texte est bien traduit, de manière élégante et fluide, mais la connaissance de la langue russe reste encore insuffisante.

Proposition de traduction :

L'enrichissement mutuel des deux cultures nationales, russe et française, est immense. Et dans ce domaine, la littérature occupe une place qui est loin d'être la dernière, c'est même plutôt le contraire. Quand on se plonge dans l'histoire de la littérature française, on se trouve confronté à un phénomène d'un grand intérêt : toute une série d'écrivains français célèbres étaient originaires de Russie.

Lev Tarassov, voilà un nom qui ne dit pratiquement rien à personne. Un garçon portant ce nom naquit en 1911 à Moscou, dans une riche famille arménienne ; en 1917 (selon d'autres informations, en 1918), cette famille émigra et s'installa en France.

La France découvrit et aima bientôt un jeune écrivain qui obtint un des prix littéraires les plus prestigieux, le prix Goncourt, en 1938, pour son roman *L'Araignée*. Et même si cet écrivain était connu sous le nom d'Henri Troyat, il s'agissait de notre compatriote Lev Tarassov.

En France, Henri Troyat parvint à des sommets littéraires des plus élevés, à ce dont rêvent tous les écrivains français : en 1959, il fut élu à l'Académie Française et devint « immortel » comme on dit dans ce pays.

Troyat n'oublia jamais ses racines : héros et sujets russes ne sont pas rares dans ses œuvres. Il a écrit des ouvrages consacrés à Tolstoï, Dostoïevski, Pouchkine, Lermontov. Un jour de l'été 2004, dans le midi de la France, Olga Martynova, qui était la dernière descendante de la lignée des Martynov, raconta à l'auteur de ces lignes comment *L'Étrange Destin de Lermontov* avait été écrit. C'était son arrière-grand-père qui avait tué le poète en duel d'un coup de pistolet. Troyat vécut une vie plus que longue. Il mourut le 5 mars 2007 à l'âge de 95 ans.

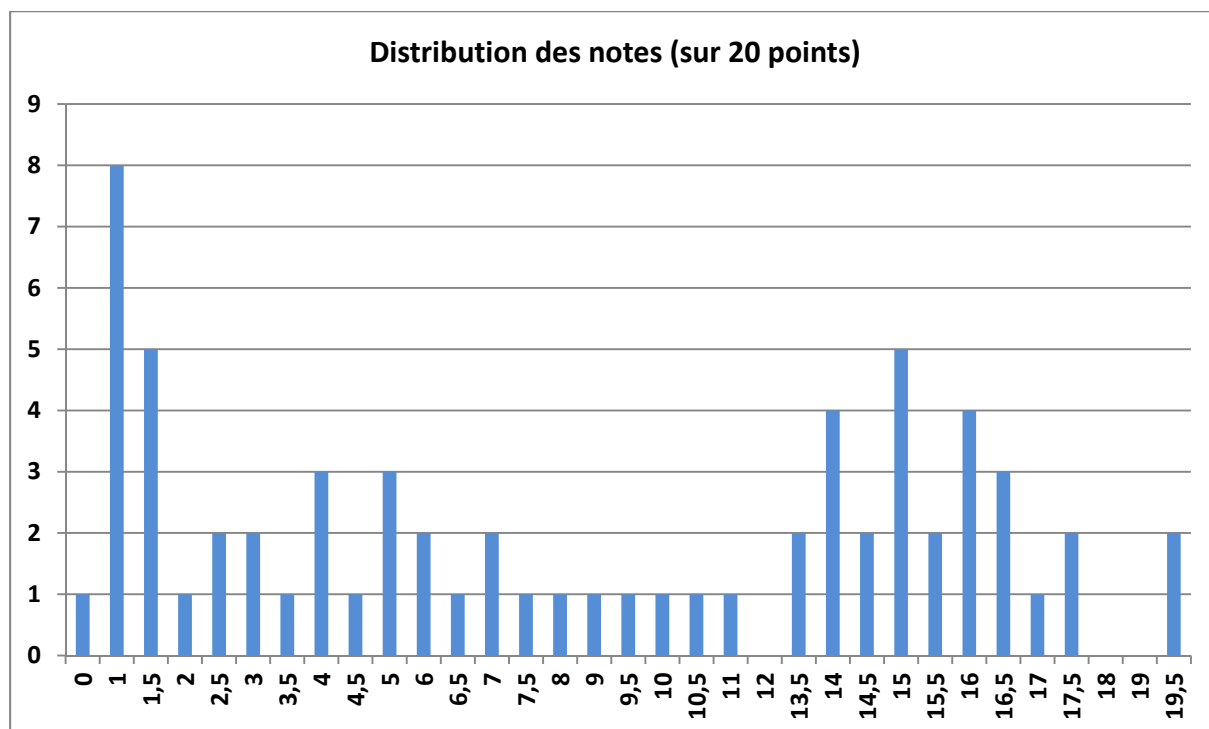
Christine CAILLON-NEKRITCH
Odile MELNIK-ARDIN

Latin

66 copies
Note maximale : 19,5
Note minimale : 1 (hors copies blanches)
Moyenne : 8,48
Médiane : 7,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 24
Comprises entre 5 et moins de 10 : 12
Comprises entre 10 et 14 : 9
Supérieures à 14 : 21



En 2013, soixante-six candidats ont choisi le latin ; ils étaient un peu moins nombreux que l'année précédente. Malgré cette légère baisse, le niveau d'ensemble des copies reste tout à fait satisfaisant, et le jury n'a pas hésité à mettre une série de bonnes, voire de très bonnes notes : 25 copies ont obtenu 14 ou plus et, parmi celles-ci, deux, excellentes, ont mérité 19,5. Le jury a constaté avec satisfaction que de nombreux candidats maîtrisent les règles de la syntaxe latine, tout comme certaines subtilités de cette langue, mais il s'est étonné, en revanche, de certaines copies dans

lesquelles presque aucune phrase du texte latin ne semblait comprise et qui paraissaient reposer sur une préparation insuffisante.

Or, pour bien affronter la version du concours dans les meilleures conditions, il convient de connaître les règles essentielles de la grammaire latine ainsi qu'un lexique suffisant pour ne pas avoir à ouvrir frénétiquement le dictionnaire à la première lecture du sujet ; cette connaissance s'acquiert, on le sait, par la fréquentation régulière des textes latins et l'apprentissage systématique du vocabulaire.

Le texte proposé était un extrait des *Institutions oratoires* (XII, 7) de Quintilien, portant sur les devoirs de l'orateur. Il ne présentait pas de difficultés insurmontables. Nous revenons sur les fautes les plus importantes et les plus fréquentes remarquées dans la traduction de ce texte ; elles correspondent aux erreurs régulièrement commises par les candidats latinistes. Les mentionner ici devrait ainsi servir aux candidats à être plus attentifs, à l'avenir, sur les points suivants :

1. Les verbes

- Les voix : certains candidats n'ont pas vu que *duci*, *dari* et *continentur* étaient à la voix passive. *Crediti sunt* suivi de l'infinitif (*dare*), devait être traduit en français par une tournure impersonnelle : « on a pensé que les jeunes gens de qualité donnaient en gage ». À l'inverse, il ne convenait pas de traduire *uidebantur* par « ils étaient vus », mais par « ils semblaient », expression tout naturellement suivie de verbes à l'infinitif (*odisse* et *prouocare*) : cet emploi du passif *uideor* au sens de « sembler » est extrêmement fréquent et devrait être bien connu de tous les candidats latinistes.
- Les modes : dans l'expression *ei cura in suscipiendis causis erit*, l'adjectif verbal remplace le gérondif, sans valeur d'obligation par conséquent. Il fallait donc traduire : « Il aura pour premier soin les causes dont il se charge ».
- Les temps : la forme *odi* est, certes, un parfait, mais c'est un parfait ayant valeur de présent (cela apparaît très clairement dans les dictionnaires). *Odisse* devait donc être traduit par « haïr ».

2. Les omissions

Un trop grand nombre de traductions étaient imprécises en raison de l'omission de certains mots, parmi lesquels des pronoms ou adjectifs, comme *ei* dans la première phrase (« il aura pour premier soin », d'où « il prendra soin ») ; *ipsum* (« le nom même d'accusateur ») dans la deuxième, et *ipsae* (« les lois elles-mêmes ») dans la troisième. Le participe *inultas* a lui aussi été parfois laissé de côté.

3. L'emploi des cas

- Au début du texte, les étudiants ont en général bien vu que *uirium* était le génitif de *uires*, mais ils en ont parfois fait le complément de *certamen*, alors qu'il portait sur *satis* (« suffisamment de forces »).
- *In certamen* : l'accusatif précédé de *in* invitait à comprendre « pour toute sorte de combat » et non « dans toute sorte de combat », comme si l'expression était à l'ablatif.
- *Officio* est un ablatif : il fallait traduire « au point de ne pouvoir être incité par aucune fonction » ; le jury a par conséquent sanctionné les traductions du type : « être conduit dans aucune fonction », ou « être mené à aucune fonction », dans lesquelles le substantif *officio* semblait avoir été compris comme un datif, et être assimilé à une sorte de complément de lieu avec mouvement.
- *Vitae* est un génitif complétant *rationem* (« rendre compte de sa vie »), et non un datif.

4. Les constructions

Les erreurs les plus importantes sont le résultat d'analyses imprécises et trop hâtives des phrases complexes. Les candidats doivent toujours être attentifs à lire et à comprendre les phrases dans leur entier avant de se lancer dans une traduction.

- *Ut aliquem... uocet* : cette proposition est une consécutive.
- *Prope est ut* suivi du subjonctif (*permissa sint*) signifie : « il s'en faut de peu que »
- *Licentiam malis dari* est une proposition infinitive, sujet du verbe *est* ; *contra bonos* est un complément : « que toute licence soit donnée aux gens malhonnêtes est à l'encontre des gens honnêtes ».

- Le participe *inultus* est le verbe (avec *esse* sous-entendu) d'une proposition infinitive complétant *patietur* (« l'orateur ne tolérera pas que soient impunis »), d'une part, et, d'autre part, ce participe se rapporte à toute la série des termes à l'accusatif, à partir de *querelas*.
- Dans cette même phrase, les substantifs *sociorum*, *amici* et *propinqui* ont une valeur générique et ne désignent nullement des personnes en relation avec l'avocat lui-même.
- Dans la phrase suivante, le verbe *est* est sous-entendu, tournure fréquente en latin : « il est désireux de ».
- *Itaque ut accusatoriam uitam uiuere... ita pestem intestinam* : un trop grand nombre d'étudiants n'ont pas reconnu, dans cette phrase, la corrélation *ut... ita* : « de même que... de même ». Quant aux infinitifs *uiuere* et *duci*, ils sont les sujets du verbe *est* (*proximum latrocinio est*), comme *propulsare* est sujet d'un verbe *est* sous-entendu. *Propulsare* a pour attribut *comparandum* ; cet adjectif verbal (ici d'obligation) se construit tout naturellement avec un *cum* suivi de l'ablatif (« doit être comparé avec »).
- Dans la dernière phrase, le verbe *dare* (amené par *crediti sunt*) est construit avec un complément d'objet direct (*accusationem*) et un second accusatif à valeur prédicative (*opsidem*) : « on a pensé qu'ils donnaient l'accusation des citoyens malhonnêtes comme gage à l'État ».

Proposition de traduction :

Lorsque, pour toutes sortes d'affrontements, l'orateur aura acquis des forces suffisantes, il prendra soin en premier des causes dont il se charge ; assurément, en homme de bien, il aimera mieux, à vrai dire, défendre des accusés que les poursuivre ; cependant, il n'aura pas en horreur le nom même d'accusateur au point de ne pouvoir être incité par aucun devoir d'ordre public ou privé à inviter quelqu'un à rendre compte de sa conduite. Car les lois à elles seules seraient sans force, si elles n'étaient protégées par la voix appropriée d'un avocat, et, s'il n'est pas permis de réclamer la punition des crimes, on n'est pas loin d'autoriser les crimes eux-mêmes, et donner toute licence aux gens malhonnêtes, c'est agir certes contre les gens honnêtes.

Aussi, notre orateur ne laissera-t-il pas impunis les abus dont se plaignent les alliés, ni la mort violente d'un ami ou d'un proche, ni les conspirations qui s'apprêtent à éclater contre l'Etat ; ce qu'il désire, ce n'est pas châtier les coupables, mais amender les vices et redresser les mœurs. Car ceux que la raison ne peut ramener à un meilleur comportement ne sont retenus que par la peur. Aussi vivre une vie d'accusateur et être conduit à dénoncer des coupables pour une récompense, c'est tout proche du brigandage ; mais se défaire d'un homme funeste à l'intérieur d'une cité doit s'égaliser à la défense de la patrie ; aussi, les premiers personnages de l'Etat n'ont-ils pas renoncé à cette part des devoirs de l'orateur et l'on regardait même comme une marque de dévouement envers l'Etat chez des jeunes gens de qualité le fait d'accuser de mauvais citoyens, parce que haïr les citoyens malhonnêtes et s'attirer des inimitiés, c'était encore, semblait-il, une garantie de rectitude spirituelle.

(d'après la traduction de Jean Cousin dans la Collection des Universités de France, légèrement modifiée)

Mathilde SIMON
Sophie VAN DER MEEREN-FERRERI

Grec ancien

15 copies
Note maximale : 17
Note minimale : 2
Moyenne : 9,30
Médiane : 9,5

Distribution des notes :

Inférieures à 5 (notes éliminatoires) : 2
Comprises entre 5 et moins de 10 : 6
Comprises entre 10 et 14 : 6
Supérieures à 14 : 1

Le jury de grec a examiné, lors de la session 2013, une quinzaine de copies et s'est donc félicité de la légère augmentation du nombre de candidats ayant opté pour cette épreuve de langue. La qualité des travaux ne l'a pas déçu non plus, puisqu'un peu plus de la moitié d'entre les hellénistes a obtenu une note supérieure à 10. Seules deux copies, dont une était inachevée, ont été jugées indigentes ; deux, au contraire, étaient de bonne, voire de très bonne qualité, et la plupart manifestaient de réelles connaissances de la langue grecque et un louable souci de traduire convenablement.

Avant d'entrer dans quelques détails de la traduction proposée cette année, le jury souhaiterait rappeler quelques principes élémentaires de l'exercice à l'usage des futurs candidats.

Il ne sera jamais trop répété, tout d'abord, que la version est, au premier chef, un travail de langue française. C'est-à-dire qu'il convient d'accorder un soin particulier à l'élégance et à la fluidité du style. Cette exigence ne doit pas être tenue pour une gageure incompatible avec le souci de la précision ; la compréhension fine du grec devrait, au contraire, faciliter une restitution satisfaisante en français. Mais ce n'est, hélas, pas toujours le style qui a le plus décontenancé le jury dans les copies qu'il a lues, mais l'orthographe elle-même. L'accord du participe passé, en particulier lorsqu'il suit le complément d'objet direct, n'est maîtrisé que par une minorité de candidats. Nous encourageons donc très vivement les candidats de la prochaine session à accorder une attention minutieuse à la correction linguistique de leur traduction.

La compréhension de la langue grecque, quant à elle, doit être assurée par une fréquentation régulière des grands auteurs et par une maîtrise de la grammaire élémentaire : la syntaxe du participe ou l'expression de l'hypothèse, par exemple, ne devraient pas poser de difficultés particulières. Chaque étudiant helléniste s'est accoutumé à ses propres outils de travail et c'est bien ainsi, mais nous aimerions leur signaler qu'outre les traditionnelles grammaires Allard et Feuillâtre, ou Ragon et Dain, ils auront profit à consulter et à utiliser les ouvrages, plus récents, de Joëlle Bertrand, comme, en particulier, la *Nouvelle Grammaire Grecque*, qui fournissent des explications précieuses, à la fois plus poussées et plus pédagogiques.

Le texte qui avait été retenu pour le concours 2013 était extrait d'un court ouvrage de Lucien, intitulé *Contre un ignorant bibliomane*. Cet auteur, quoiqu'il n'appartienne pas aux siècles classiques, écrit dans une prose parfaitement claire, qui ne présente guère d'innovations syntaxiques ou morphologiques par rapport à la langue du V^e ou du IV^e siècle. Tel était, assurément, le cas dans la version du concours. Dans la mesure où l'objectif de cette épreuve ne consiste pas à vérifier un savoir encyclopédique de spécialistes, le jury avait, en outre, pris la liberté de faire figurer dans le sujet quelques notes, destinées à balayer d'éventuelles difficultés plus particulières de compréhension.

Nous ne nous arrêtons en détail que sur quelques points caractéristiques. Tout d'abord, ce passage comportait plusieurs systèmes hypothétiques. Il convenait donc de bien faire la distinction entre le potentiel (exprimé avec l'optatif) et l'irréel (exprimé avec l'indicatif, flanqué de la particule ἄν dans la principale) ; il y avait également une occurrence de répétition dans le présent, formulée, conformément à la règle, par le subjonctif dans la subordonnée et par l'indicatif dans la principale (Πίθηκος γὰρ ὁ πίθηκος, ..., κἄν χρύσεια ἔχη σύμβολα). Quelques rares candidats semblent avoir été déroutés par la crase, pourtant très courante, κἄν, qui correspond à l'ensemble καὶ ἄν.

L'occurrence de la conjonction Ὡς, au milieu de l'extrait, n'a presque jamais été comprise : elle correspondait à un emploi plus rare, sans être exceptionnel, de ce mot, utilisé alors comme conjonction de coordination et signifiant « car ». Mais, puisque des erreurs sur ce terme ont été commises par à peu près toutes les copies, elles n'ont pas contribué à départager les candidats. Encore fallait-il parvenir à limiter l'erreur à ce mot et à ce début de phrase ; beaucoup, au contraire, traduisant par « comme si », proposaient ensuite une phrase avec deux propositions subordonnées et sans proposition principale. Le contresens avait alors plus d'envergure.

Nous terminerons cette sélection de remarques de détail par un regret sur le mot Τίς, dont l'accent aigu a trop peu souvent retenu l'attention des candidats, qui l'ont alors confondu avec le pronom indéfini, enclitique, qui ne reçoit pas l'accent sur le iota. Voilà un exemple d'une règle élémentaire que les candidats doivent maîtriser – et c'était bien le cas des meilleurs d'entre eux cette année.

La correction de cette épreuve a donc donné au jury l'occasion de constater que le grec ne se porte pas si mal, puisque, si le nombre des candidats reste modeste, ceux qui ont concouru dans cette langue ont souvent su montrer une connaissance satisfaisante de la syntaxe grecque et un bon usage de la traduction. Nous nous réjouissons ainsi que les personnes qui se destinent aux métiers du patrimoine manifestent, par là, leur souci de notre patrimoine culturel et linguistique, et nous voudrions engager les futurs candidats à suivre cette voie sans hésitation : la version grecque est exigeante, certes, mais assurément pas redoutable dès lors que les grandes règles de la langue sont connues, et le jury entend, à l'avenir comme par le passé, s'en tenir à ce niveau de difficulté.

Proposition de traduction :

Le seul moyen par lequel tu espères, maintenant, voir croître ton savoir, c'est d'acquérir beaucoup de livres. Eh bien, avec de tels principes, rassemble donc tous les ouvrages de Démosthène que l'orateur a écrits de sa propre main, tous ceux de Thucydide qui nous viennent de Démosthène et qui ont été copiés huit fois, et absolument tous les livres que Sylla a fait envoyer d'Athènes en Italie. Quel profit pourrais-tu en tirer pour ta culture, même si tu te couchais et dormais dessus, même si tu les collais tous ensemble et t'en couvrais pour tes promenades ? Car un singe reste un singe, comme dit le proverbe, même s'il a des insignes d'or. Certes, tu as toujours un livre à la main et tu ne cesses de lire, mais tu ne comprends pas un mot de ce que tu lis : tu es un âne qui agite les oreilles quand il entend une lyre. Car si la possession de livres rendait également cultivé celui qui les détient, elle serait réellement d'un prix inestimable. Et qui aurait rivalisé, sur le plan de la culture, avec les marchands et les bouquinistes, qui possèdent et vendent tant de livres ? En réalité, si tu veux y regarder de près, tu verras que ces gens-là ne sont guère plus cultivés que toi. Ils sont barbares dans leur langage comme toi, ils sont bornés dans leur intelligence, ce qui est naturel pour des gens qui n'ont jamais réfléchi à ce qui est bien et ce qui est mal.

Véronique CIREFICE
Frédéric NAU

Sujets des épreuves orales

Épreuve orale de spécialité professionnelle des concours externes (coefficient 3, préparation 30 minutes, durée 30 minutes)

Le candidat traite un sujet à partir d'un dossier thématique comportant plusieurs documents et correspondant à la spécialité professionnelle choisie par le candidat lors de son inscription. Les candidats qui se présentent dans deux spécialités professionnelles présentent les deux épreuves orales de spécialité correspondantes.

L'épreuve est notée par trois examinateurs, dont l'un au moins est membre du jury.

Liste des dossiers proposés

Spécialité Archéologie

DOSSIER : Contrôler la recherche archéologique

Document 1 : Carte des Cira (source : <http://www.culturecommunication.gouv.fr>)

Document 2 : *Livre blanc de l'archéologie préventive*, mars 2013, annexe 11, p. 105 (extrait)

Document 3 : *Livre blanc de l'archéologie préventive*, mars 2013, annexe 20, p. 141

DOSSIER : L'archéologie préventive

Document 1 : Philippe Andréoulis, « Eauze : le maire d'Eauze furieux contre les fouilles qui paralysent ses projets d'urbanisme », extrait de www.sudouest.fr, 18 avril 2013

Document 2 : Yves Coppens, « Il faut arrêter de considérer l'archéologie comme un luxe », *20 minutes*, n°285, 16 mai 2003 (extrait)

Document 3 : Carte archéologique de Rennes (extrait du *Rapport au Parlement : Mise en œuvre de la loi modifiée du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive*, 2006, t. 1, p. 96)

DOSSIER : Le diagnostic archéologique

Document 1 : Tableau du nombre de dossiers d'archéologie préventive traités par les DRAC

Document 2 : Photographies de diagnostics archéologiques préalables à la LGV Bretagne et Pays de la Loire en 2012 (a) et à la construction du canal Seine-Nord-Europe en 2009 (b). Source : Iconothèque de l'Inrap.

Document 3 : François Malrain, « Silence au fond des vallées », *Archéopages*, hors-série n°1, février 2008, p.119-120 (extraits)

DOSSIER : Les sites menacés

Document 1 : André Leroi-Gourhan, *La Préhistoire*, 1966, p. 238-239 (extrait)

Document 2 : Villa de Diénay (Côte d'Or). Photo R. Goguy, juillet 1991. (Source : *Archéothéma*, hors-série n° 5, juin-juillet 2012, p. 33)

Document 3 : Viviane Thivent, « Eolienne contre archéologie dans l'Aude », extrait de www.lemonde.fr, 7 octobre 2013

DOSSIER : Mettre en valeur

Document 1 : Vesunna, site-musée gallo-romain à Périgueux

Document 2 : Pierre Garmy, « France », *Rapport sur la situation de l'archéologie urbaine en Europe*, Conseil de l'Europe, 1999, p. 101 (extrait)

Document 3 : Marc Gauthier, « Traiter la ruine, ou le visiteur ? », *Faut-il restaurer les ruines ?*, *Actes des colloques de la Direction du Patrimoine (novembre 1990)*, 10 (1991), p. 72 (extrait)

Document 4 : Tracé de la LGV Bretagne - Pays de la Loire. Reconstitution sur un site métallurgique, La Milesse (Sarthe), 2012 (Source : iconothèque de l'Inrap)

DOSSIER : Programmer la recherche archéologique

Document 1 : Volumes de la programmation depuis 1980

Document 2 : Circulaire ministérielle du 1^{er} juin 2004 (extrait)

Document 3 : *Livre blanc de l'archéologie préventive*, mars 2013, annexe 17, p. 133

DOSSIER : Publier

Document 1 : *Livre blanc de l'archéologie préventive*, mars 2013, p. 18, 34 (extraits)

Document 2 : *1959-2010. La recherche au Ministère de la Culture*, Culture et Recherche, n° spécial 122-123, printemps-été 2010, p. 45

Document 3 : Olivier Buchsenschutz, « Editorial », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 43, 2004, p. 3 (extrait)

Spécialité Archives

DOSSIER : La numérisation des archives

Document 1 : Portail d'accueil sur la numérisation aux Archives départementales du Doubs (extrait du site internet : archives.doubs.fr)

Document 2 : Les registres numérisés des Archives de Montbéliard : l'exemple de l'article GG 27 (extrait du site internet : archives.montbeliard.com)

Document 3 : Portail d'accès aux « Sources et ressources en ligne » des Archives de la ville d'Orléans (extrait du site internet : archives.orleans.fr)

DOSSIER : Le son et l'image dans les archives

Document 1 : *Les archives au fil des lettres. Catalogue de l'exposition présentée aux Archives départementales de la Gironde (Bordeaux, 21 janvier – 21 avril 2011)*, Bordeaux, 2011, introduction du chapitre VIII, « Le son et l'image » (extrait)

Document 2 : Présentation du fonds des archives sonores de Gabriel Lédan (extrait du site internet <http://recherche.archives.morbihan.fr/>)

Document 3 : Rubrique « écouter les archives » sur le site internet des Archives départementales du Var (www.archives.var.fr)

Document 4 : Présentation du fonds Azéma conservé aux Archives départementales de l'Ariège (<http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr>)

DOSSIER : Les archives d'entreprises

Document 1 : Rubrique « Archives économiques » (extrait du site internet : <http://archives.vendee.fr/>)

Document 2 : Portail d'entrée des Archives nationales du Monde du Travail

Document 3 : Extrait de l'article de Roger Nougaret, « Les archives d'entreprises en France en 2009 », dans *Entreprises et histoire*, 2009/2, n° 55, p. 67-73

DOSSIER : Archives des territoires

Document 1 : Présentation du service des archives de la région Alsace (extrait du site internet : <http://www.region-alsace.eu/>)

Document 2 : Les Archives départementales de la Haute-Saône, un « conservatoire de la mémoire vivante » (extrait du site internet : <http://archives.cg70.fr/>)

Document 3 : Les archives du Val-de-Marne « au service du territoire » (extrait du site internet : <http://www.cg94.fr/>)

DOSSIER : Les archives familiales

Document 1 : Rubrique « Verser ou confier vos archives : les archives privées » (extrait du site internet : <http://www.archivesdepartementales.puydedome.fr/>)

Document 2 : La « Grande Collecte 1914-1918 » (extrait du site internet : <http://archives.vendee.fr/>)

Document 3 : Extrait de l'article de Christine Nougaret, « Archives familiales et Archives nationales : une relation de deux siècles », dans *Archives familiales et noblesse provinciale. Hommage à Yves Soulingeas*, Grenoble, 2006, p. 17-32

DOSSIER : Les archives présidentielles

Document 1 : Les archives du Gouvernement provisoire de la république provisoire [GPRF] : le fonds 3 AG 4 (extrait du site internet : <http://chan.archivesnationales.culture.gouv.fr/>)

Document 2 : Les archives de Georges Pompidou (5 AG 2) : les dossiers des Conseils des ministres (extrait du site internet : <http://chan.archivesnationales.culture.gouv.fr/>)

Document 3 : Présentation de l'inventaire des archives de la présidence de Valéry Giscard d'Estaing au ministère de la Culture (extrait du site internet : <http://www.canalacademie.com/>)

Document 4 : Agnès Bos et Damien Vaisse, « Les archives présidentielles de François Mitterrand », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2005/2, n° 86, p. 71-72

DOSSIER : Bâtir pour les archives

Document 1 : « "Les Archives du département : un palais démocratique". Sylvie Caucanas, Dialogue avec Daniel Fabre », dans *Sociétés et Représentations. Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée*, CREDHESS/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, n° 19, 2005, p. 132-134

Document 2 : Le bâtiment des Archives de Strasbourg (extrait du site internet : <http://archives.strasbourg.fr/>)

Document 3 : Le bâtiment des Archives départementales de la Vienne (extrait du site internet : <http://www.archives-vienne.cg86.fr/>)

DOSSIER : Les clefs de la recherche en archives

Document 1 : Derniers instruments de recherche publiés aux Archives départementales de l'Yonne (extrait du site internet : <http://www.yonne-archives.fr/>)

Document 2 : Instruments de recherche en ligne aux Archives nationales d'outre-mer (extrait du site internet : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/>)

Document 3 : Etienne Taillemite, « Les instruments de recherche dans les archives » (extrait du site internet : <http://www.unesco.org/>)

DOSSIER : La valorisation des archives : enjeux et contraintes

Document 1 : Les actualités des archives municipales de Menton (extrait du site internet : <http://www.menton.fr/>)

Document 2 : Les missions des Archives départementales de l'Aisne (extrait du site internet : <http://archives.aisne.fr/>)

Document 3 : Rubrique « traitement et valorisation d'archives » sur le site internet de l'Institut national d'histoire de l'art (extrait du site internet : <http://www.inha.fr/>)

Document 4 : Introduction du module « valorisation des archives », par Brigitte Pipon et Xavier Laubie (extrait du site internet : <http://www.piaf-archives.org/>)

DOSSIER : Nouvelles mémoires, nouvelles archives

Document 1 : Les archives étudiantes (extrait du site internet : <http://www.citedesmemoiresetudiantes.org/>)

Document 2 : Les archives audiovisuelles de la ville de Bondy (extrait du site internet : <http://archives.seine-saint-denis.fr/>)

Document 3 : Introduction du livret de l'exposition « Pierre Orma et compagnie » (extrait du site internet : <http://archives.cg24.fr/>)

Document 4 : Huitième recommandation du rapport de la commission « Histoires, patrimoine et mémoires dans les territoires de la politique de la ville » (octobre 2013) (extrait du site internet : <http://www.ville.gouv.fr/>)

DOSSIER : Objets d'archives

Document 1 : Pièces à conviction de la justice révolutionnaire conservées aux Archives nationales (extrait du site internet : <http://www.justice.gouv.fr/>)

Document 2 : Marques d'enfants abandonnés à l'hôpital général Saint-Louis de la Rochelle : cote 1 S 695 du répertoire numérique consultable sur le site internet <http://www.ville-larochelle.fr/>

Document 3 : « Le Cantal à la recherche de la mémoire de la Grande Guerre » (extrait du site internet : <http://archives.cantal.fr/>)

Document 4 : Inventaire des documents numérisés du Musée de la Rose : fonds 47 J conservé aux Archives départementales du Val-de-Marne (extrait du site internet : <http://archives.cg94.fr/>)

Spécialité Monuments historiques et inventaire

DOSSIER : Le Centre des Monuments nationaux

Document 1 : Carte de répartition des monuments gérés par le Centre des monuments nationaux (état en 2007)

Document 2 : Exposition d'Ugo Rondinone : « *Sunrise (B) East* », tours et remparts de la cité de Carcassonne, 1^{er} juin-31 octobre 2011 (extrait de www.ideesgo.com/)

Document 3 : « Adoptez une statue ! » : le CMN lance une opération de recherches de mécènes au domaine national de Saint-Cloud, extrait de <http://www.vmfpatrimoine.org/>, janvier 2012

Document 4 : *Tournages et prises de vues photographiques à la basilique de Saint-Denis*, extrait de <http://www.tourisme93.com/>, septembre 2013

DOSSIER : La protection et la conservation des objets mobiliers

Document 1 : Extrait de site internet, mai 2012

Document 2 : Extrait de *La protection du patrimoine mobilier au titre des monuments historiques : bilan, principes, critères, orientations*, ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, 2009

Document 3 : Panneau central d'un triptyque attribué à Louis Bréa (cl. MH le 07/09/1988), église paroissiale Notre-Dame, Angles (Alpes-de-Haute-Provence)

DOSSIER : L'inventaire et les grands nombres

Document 1 : *L'informatique et l'Inventaire général*, Ministère des affaires culturelles, Ministère de l'éducation nationale, 1972 (extrait)

Document 2 : Nathalie Heinich, « Ex-votos et curés d'Ars : l'inventaire de la dévotion en série », *In Situ, revue des patrimoines*, n° 12, 2009, p. 3-4 (extrait)

Document 3 : Xavier de Massary et Georges Coste, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel*, sous la direction d'Hélène Verdier, Ministère de la culture et de la communication, 2007, p. 5-6 (extrait)

DOSSIER : L'Inventaire général et la ville

Document 1 : Publications

Document 2 : Bernard Toulhier, « Un nouvel arpentage urbain », *In Situ, revue des patrimoines*, n°6, 2005, p. 2-4 (extrait)

Document 3 : Planche extraite de Bernard Gauthiez, *Espace urbain : Vocabulaire et morphologie*, Centre des monuments nationaux, 2003, p. 315

Document 4 : Bernard Gauthiez, préface de *Le Havre, un port, des villes neuves*, Cahiers du Patrimoine, n°71, 2005 (extrait)

DOSSIER : Restauration et conservation des Monuments historiques

Document 1 : Eugène Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, t. VIII, 1854-1868, p. 24-28 (extrait)

Document 2 : Le château des ducs de Bretagne à Nantes vers 1880. Après restauration (1990-2007)

Document 3 : ICOMOS, *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964 (extrait)

DOSSIER : Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Document 1 : Extrait de la lettre de candidature au label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » du président du syndicat mixte du pays Loire-Val d'Auquois, avril 2010

Document 2 : Vendôme (Loir-et-Cher), Ville d'Art et d'Histoire, visite guidée du château

Document 3 : Orléans (Loiret), Ville d'Art et d'Histoire, service éducatif, atelier pédagogique

Document 4 : Villes et Pays d'Art et d'Histoire, exemples de publications

DOSSIER : Les associations de défense du Patrimoine

Document 1 : La Teste-de-Buch : « Un nouveau plan local d'urbanisme inquiétant », extrait de <http://www.sudouest.fr>, 29 octobre 2011

Document 2 : Extrait des dispositions testamentaires de la marquise de Maillé en faveur de l'association « La Sauvegarde de l'Art français », *La Sauvegarde de l'Art français*, cahier 23, 2011, p. 4

Document 3 : Jean de Lambertye, « Les Monuments historiques, sanctuaires d'emplois », *Demeure historique. La revue des monuments historiques privés*, n°186, septembre 2012, p. 4

Document 4 : « Il y a cinquante ans, ce sera demain... », *VMF. La revue des vieilles maisons françaises*, n°220, décembre 2007, p. 97

DOSSIER : La méthode de l'Inventaire général

Document 1 : Xavier de Massary et Georges Coste, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel*, sous la direction d'Hélène Verdier, Ministère de la culture et de la communication, 2007, p. 4 (extrait)

Document 2 : Notice (IM68006524) extraite de la base Palissy avec une illustration, mai 2012

DOSSIER : Le patrimoine restitué

Document 1 : Le chantier de Guédelon (Yonne)

Document 2 : Le château de Berlin en 1945 ; en cours de démolition, le 7 septembre 1950 ; projet de reconstruction, 2012 (extrait de <http://berliner-schloss.de>, septembre 2013)

Document 3 : Reconstruction de la porte Guillaume à Chartres (Eure-et-Loir) (extrait de <http://www.chartres.fr/votre-ville/les-grands-projets/la-porte-guillaume/>, septembre 2013)

Document 4 : Jean-Pierre Vallat, *Mémoires de patrimoines*, 2008, p. 14-15 (extrait)

DOSSIER : Les acteurs de la conduite de l'Inventaire

Document 1 : Extrait de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Document 2 : Extrait de site internet consulté en mai 2012

Document 3 : Extrait du bilan annuel 2009 du service de l'Inventaire de la région Champagne-Ardenne, p. 4-5

DOSSIER : Les missions de l'Inventaire général

Document 1 : Isabelle Balsamo, « Comme le coq du clocher. André Chastel et l'Inventaire général », *Revue de l'Art*, 1991, n° 93, p. 43-44 (extrait)

Document 2 : Publications

Document 3 : Fiches techniques

DOSSIER : Les usages contemporains des Monuments historiques

Document 1 : Exposition Jeff Koons, château de Versailles, septembre 2008-janvier 2009

Document 2 : Eugène Ollivier, « Les Monuments historiques demain... », *Terrain*, n° 9, 1987, p. 124-127 (extrait)

Document 3 : Amphithéâtre de Fréjus (Var), 2010

Document 4 : Extrait du site internet du Service historique du Ministère de la défense, septembre 2012

DOSSIER : Malraux et l'Inventaire général

Document 1 : André Malraux, *Discours d'installation de la Commission nationale de l'Inventaire*, 14 avril 1964 (extrait)

Document 2 : Michel Melot, *Mirabilia. Essai sur l'Inventaire général du patrimoine culturel*, 2012, p.271 (extrait)

Document 3 : Alexandra Kowalski, « L'Inventaire Malraux : une conquête administrative et culturelle », *Malraux et l'Inventaire général*, actes de la journée d'études à la Bibliothèque nationale de France du 23 mai 2003, 2004, p. 30-50 (extrait)

DOSSIER : Le musée des Monuments français

Document 1 : Jean-Baptiste Vauzelle, *Paris, couvent des Petits-Augustins, musée des Monuments français, salle du XIIIe siècle*, Paris, musée du Louvre, département des Arts graphiques, RF 5279, 19 r°

Document 2 : Extrait du premier rapport de Viollet-le-Duc sur la création du Musée de Sculpture comparée (1879), Bibliothèque nationale de France, fol V, pièce 1784

Document 3 : Paris, musée des Monuments français, galerie des moulages (2011)

Document 4 : Paris, musée des Monuments français, galerie d'architecture moderne et contemporaine (2011)

DOSSIER : Réaffecter les Monuments historiques

Document 1 : Vue intérieure du musée d'Orsay

Document 2 : Vue intérieure de l'église de Poligny (Jura)

Document 3 : Reims (Marne), halles du Boulingrin (2012)

Document 4 : Roberte Jourdon, « Château d'Ancenis : sera-t-il défiguré par du neuf ? », extrait de <http://www.ouest-france.fr/>, 21 avril 2010

DOSSIER : Un Inventaire pour quelles finalités ?

Document 1 : Michel Melot, « Le grand inventaire », *In Situ, revue des patrimoines*, 2005, n° 6, p. 3 (extrait)

Document 2 : Extrait du site www.inventaire.culture.gouv.fr, septembre 2012

DOSSIER : La protection des Monuments historiques

Document 1 : Comte de Montalembert, « Du vandalisme en 1838 », *Revue des deux mondes*, t. 16, 1838, p. 404-406 (extrait)

Document 2 : Vue aérienne du secteur sauvegardé de Sarlat-la-Canéda (Dordogne)

Document 3 : Héloïm Sinclair, « L'avis des architectes des Bâtiments de France devient consultatif : le droit au solaire progresse », extrait de www.naturavox.fr, 20 août 2009

DOSSIER : La création dans les Monuments historiques

Document 1 : Zineb Dryef, « Aillagon : Versailles n'est pas le tabernacle de la mémoire du roi », extrait de www.rue89.com, 9 septembre 2010

Document 2 : Marc Chagall, plafond de l'opéra Garnier (cl. MH 16/10/1923), 1964

Document 3 : Porche de l'église Saint-Ayoul de Provins (cl. MH 1862, 1909, 1912), sculptures en bronze de Georges Jeanclos, 1986

Document 4 : Phare de Chassiron (ISMH 1970) à Saint-Denis d'Oléron (Charente-Maritime), jardin en forme de rose des vents (1997), labellisé « Jardin remarquable »

DOSSIER : Les missions de l'Inventaire général

Document 1 : Notice (IM33000743) extraite de la base Palissy avec une illustration, mai 2012

Document 2 : Extraits du site www.inventaire.culture.gouv.fr, septembre 2012

Document 3 : Publication, avril 2012

DOSSIER : Un Inventaire pour quoi faire ?

Document 1 : Xavier de Massary et Georges Coste, *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel*, sous la direction d'Hélène Verdier, Ministère de la culture et de la communication, 2007, p. 13-14 (extrait)

Document 2 : Michel Melot, « Le grand inventaire », *In Situ, revue des patrimoines*, 2005, n°6, p. 1-2 (extrait)

Document 3 : Page d'accueil du site internet du service de l'Inventaire de Rhône-Alpes, septembre 2012

DOSSIER : Les monuments historiques et leur environnement

Document 1 : Comte de Montalembert, « Du vandalisme en 1838 », *Revue des deux mondes*, t. 16, 1838, p. 404-406 (extrait)

Document 2 : Extrait des articles 13bis et 13ter de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques, modifiée et complétée par les lois du 25 février 1943 et du 31 décembre 1966

Document 3 : Discours d'André Malraux du 23 juillet 1962 à l'Assemblée nationale (extrait)

Document 4 : Angélique Négroni, « Ces maires gênés par leurs monuments historiques », *Le Figaro-Culture*, 10 février 2012 (extrait)

DOSSIER : Le patrimoine des cathédrales

Document 1 : Chartres (Eure-et-Loir), cathédrale Notre-Dame, tympan du portail central du bras sud du transept, moulage par Jean Pouzadoux, vers 1883 (Paris, musée des Monuments français)

Document 2 : Laurence Cossé, *Le Mobilier national*, 2001, p. 19 (extrait)

Document 3 : AFP, « En Nouvelle-Zélande, la nouvelle cathédrale de Christchurch est en carton », extrait de <http://www.la-croix.com>, 26 août 2013

Document 4 : Isabelle Renaud-Chamska, « Invitation à la solidité : la cathédrale de Tours aménagée par François Arnal », *La Vie*, n° 3004, 27 mars 2003 (extrait)

DOSSIER : L'ouverture au public des Monuments historiques

Document 1 : Interview de Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, à France-Inter le 20 septembre 2002 (extrait)

Document 2 : Roland Recht, *A quoi sert l'histoire de l'art ?*, 2006 (extrait)

Document 3 : « Affluence record pour les Journées du Patrimoine », extrait de www.lci.tf1.fr, 18 septembre 2005 (extrait)

Document 4 : Armelle Verjat, *Préservation et mise en valeur des Monuments historiques privés : la fiscalité de l'impôt sur le revenu*, 2011, p. 288 (extrait)

DOSSIER : Les labels du ministère de la culture

Document 1 : Plaque « Patrimoine du XXe siècle »

Document 2 : Le jardin des Prébendes d'Oé à Tours (Indre-et-Loire), ISMH 17/4/2003 et labellisé « Jardin remarquable »

Document 3 : Maison de Châteaubriand à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), labellisée « Maison des Illustres »

Document 4 : Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé le 19 mars 2007 à l'occasion du lancement du label « patrimoine européen » à l'abbaye de Cluny (Saône-et-Loire), extrait de <http://www.culture.gouv.fr/>

DOSSIER : Le classement des objets mobiliers

Document 1 : Extrait de site internet, mai 2012

Document 2 : Extrait de *La protection du patrimoine mobilier au titre des monuments historiques : bilan, principes, critères, orientations*, ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, 2009

DOSSIER : La décentralisation de l'Inventaire général

Document 1 : Lettre de la présidente de la conférence des conservateurs régionaux de l'Inventaire général à la directrice de l'architecture et du patrimoine, décembre 2002 (extrait)

Document 2 : Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, *Présentation des activités et de l'état d'avancement de l'Inventaire général du patrimoine culturel pour l'année 2007*, séance du 10 décembre 2008, p. 3-4 (extrait)

Document 3 : Page d'accueil du site <http://gertrude.rhonealpes.fr/>, octobre 2012

DOSSIER : La Science au service des Monuments historiques

Document 1 : Reims (Marne), cathédrale Notre-Dame, la Reine de Saba. Dépose de l'oeuvre originale ; relevé digital du moulage des Monuments français (vers 1880) par la société 7DWorks ; copie du moulage par Léandro Berra en 2004

Document 2 : Narbonne (Aude), ancienne cathédrale Saint-Just : retable de la chapelle de Bethléem, désailement des pierres par bain à électrolyse (cl. SOCRA, 2012)

Document 3 : Peintures murales d'un édifice religieux, identification de restes de peinture médiévale dans des parties restaurées au XIXe siècle, extrait de <http://www.lamoa.fr>, septembre 2013

Document 4 : Face externe d'un vitrail du XIIIe s. (a) et observation au microscope électronique à balayage des parties les plus opacifiées en voie de délitement (b), extrait de <http://www.lamoa.fr>, septembre 2013

DOSSIER : L'Inventaire général et la photographie

Document 1 : Philippe Arbaïzar, extrait de l'introduction du catalogue de l'exposition *Photographier le patrimoine – 40 ans d'Inventaire en France*, Bibliothèque nationale de France, septembre-octobre 2004

Document 2 : Photographies

Document 3 : Clichés C. Décamps, © Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel, 1982-1992

DOSSIER : Les critères de la protection Monument historique

Document 1 : Extrait de *La protection du patrimoine mobilier au titre des monuments historiques : bilan, principes, critères, orientations*, ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, 2009

Document 2 : Nathalie Heinich, *La Fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, 2009, p. 58-59 (extrait)

DOSSIER : Le patrimoine des jardins

Document 1 : Vue aérienne des jardins du château de Chantilly (Oise)

Document 2 : Plan du domaine de la Garenne Lemot (Loire-Atlantique)

Document 3 : Vue des jardins du château de Villandry (Indre-et-Loire)

Document 4 : Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), jardins Albert Kahn, plan d'ensemble et détail du jardin japonais

DOSSIER : La création de vitraux dans les Monuments historiques

Document 1 : Rassemblement et classement de fragments de verrières du XIIIe siècle sur le pavé de la cathédrale de Reims, *L'illustration*, n°3914, 9 mars 1918

Document 2 : Marc Chagall, Charles Marcq, Verrières de la chapelle de la Vierge à la cathédrale de Reims, 1974

Document 3 : Jean-Michel Alberola et les ateliers Duchemin, Vitraux du chœur de la cathédrale de Nevers (Nièvre), 1996-2009

Document 4 : Ancienne abbatale de Conques (Aveyron), cartons de Pierre Soulages, vitrail de Pierre Soulages et Dominique Fleury (1987-1994)

DOSSIER : Les lieux de mémoire

Document 1 : Panthéon, détail de la façade principale

Document 2 : Nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette, Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais)

Document 3 : Le lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon, extrait de <http://www.enseigner-histoire-shoah.org/>, septembre 2013

Document 4 : Nantes, Mémorial de l'abolition de l'esclavage

Spécialité Musées

DOSSIER : Dossiers d'oeuvres

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Photographie

Document 3 : Nathalie Leleu, « Le Musée 2.0 : le dossier d'œuvre électronique », *L'art même*, n°35, été 2007 (extrait)

DOSSIER : Le musée-laboratoire

Document 1 : Philippe Dagen, « Un laboratoire pour réinventer le musée », extrait de www.lemonde.fr, 4 décembre 2012

Document 2 : « Le musée de l'Homme sera un musée-laboratoire », extrait de www.20minutes.fr, 26 juin 2013

DOSSIER : Les fac-similés

Document 1 : Extrait de www.ville-cherbourg.fr, septembre 2013

Document 2 : AFP, « Des fac-similés des carnets de croquis de Van Gogh mis en vente », extrait de <http://tempsreel.nouvelobs.com>, 16 mai 2013

Document 3 : Pierre Rosenberg, « Le fac-similé en peinture », actes du colloque *Utopia Instrumentalis: fac-similés au musée*, Musée de la musique, Paris, 27 novembre 2010, p. 10 (extrait)

DOSSIER : Chantiers des collections

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Dossier de formation permanente de l'Institut national du patrimoine, juin 2011

Document 3 : Extrait de www.toutchalon.com, septembre 2013

Document 4 : Musée des Confluences, Lyon

DOSSIER : Musées et tourisme

Document 1 : Extrait de l'appel à communication au colloque « Nouveaux musées, nouvelles ères urbaines, nouvelles mobilités touristiques » organisé en janvier 2011 par l'EIREST (Equipe Interdisciplinaire de REcherche Sur le Tourisme) de l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne et la chaire UNESCO « Culture, Tourisme, Développement »

Document 2 : Eve Flament, « Musée et tourisme : un exemple réussi de collaboration », *La lettre de l'OCIM*, n° 101, septembre-octobre 2005, p. 26 (extrait)

Document 3 : Musée du Louvre

Document 4 : Présentation de l'ouvrage *Musées et tourisme* (sous la direction de Mylène Leenhardt-Salvan), Cahier Espaces n°87, 2005 (extrait de www.revue-espaces.com)

DOSSIER : Rétrospective, une démarche spécifique ?

Document 1 : Danielle Orhan, article « Rétrospective », *Conditions de l'œuvre d'art de la Révolution française à nos jours*, sous la direction de Catherine Wermester et Bertrand Tillier, 2011, p. 206

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 3 : Extrait de Jeu de Paume *Le Magazine*, « Une rétrospective parlée de Yona Friedman », 17 mars 2013 (en ligne sur <http://lemagazine.jeudepaume.org>)

DOSSIER : Exposition temporaire

Document 1 : AFP, « Musée du Quai Branly : -10% de visiteurs », extrait de www.europe1.fr, 1^{er} janvier 2013

Document 2 : Jean-Marie Tobelem, « Le rôle des expositions temporaires dans les stratégies événementielles des musées », *Revue française de marketing*, n° 232, septembre 2011, p. 47-48 (extrait)

Document 3 : Sophie Flouquet et Robert Danielle, « La fragile économie des expositions temporaires », *L'Œil*, n° 600, mars 2008 (extrait)

DOSSIER : L'accueil des publics spécifiques

Document 1 : AFP, « Un parcours tactile et sonore au Musée de la musique », extrait de www.leparisien.fr, 26 juin 2013

Document 2 : Cécilia de Varine, « L'accueil de tous au musée, au risque du changement », *L'observatoire, la revue des politiques culturelles*, n°32, septembre 2007 (extrait)

Document 3 : Logo

DOSSIER : Cadre, socle

Document 1 : Extrait de www.musee-rodin.fr, septembre 2013

Document 2 : Félix Fénéon, « Le néo-impressionnisme à la IV^e exposition des artistes indépendants (Pavillon de la Ville de Paris. 22 mars – 3 mai 1888) », *Œuvres plus que complètes*, t. I : *Chroniques d'art*, textes réunis et présentés par Joan U. Halperin, 1970, p. 83 (extrait)

Document 3 : Adrien Goetz, extrait de l'*Encyclopedia Universalis* en ligne, entrée « Encadrement des œuvres », article consulté le 9 septembre 2013

Document 4 : Didier Rykner, « Que penser des nouveaux aménagements muséographiques du musée d'Orsay ? », extrait de www.latribunedelart.com, 28 décembre 2011

DOSSIER : Peut-on tout acquérir ?

Document 1 : Maxime Pargaud, « Les super-héros rentrent au musée », extrait de www.lefigaro.fr, 12 mars 2013

Document 2 : « Au musée de Nantes, des objets expriment la douleur des guerres », extrait de www.ouest-france.fr, 22 février 2013

Document 3 : « Faut-il mettre les jeux vidéo au musée ? », extrait de www.courrierinternational.com, 27 décembre 2012

DOSSIER : La circulation des œuvres d'art

Document 1 : Didier Rykner, « Le Beaubourg Circus « pas cher » est finalement... trop cher », extrait de www.latribunedelart.com, 21 mai 2013

Document 2 : Martine Robert, « Petits et grands musées de France sommés de travailler ensemble », extrait de www.lesechos.fr, 17 mai 2013

Document 3 : Question écrite de Lionel Tardy, député de la 2^{ème} circonscription de la Haute-Savoie, extrait de <http://questions.assemblee-nationale.fr>, question publiée au *Journal Officiel* le 31 juillet 2012 (p. 4545), extrait de la réponse publiée au *Journal Officiel* le 16 octobre 2012 (p. 5733)

DOSSIER : L'avenir des musées

Document 1 : Bernard Perrine, « L'avenir des musées, des temples du XIX^e siècle à l'après internet », *Lettre de l'Académie des Beaux-Arts*, n°72, printemps 2013, p. 11 (extrait)

Document 2 : Suzanne Keene, « L'avenir du musée à l'âge numérique », *Les Nouvelles de l'ICOM*, vol. 57, n°3, 2004 (extrait)

Document 3 : Claire Bommelaer, « Pourquoi les musées ont la cote ? », extrait de www.lefigaro.fr, 30 mai 2013

DOSSIER : L'évaluation des musées

Document 1 : Laura Heurteloup, « 2012 : fréquentations records pour les musées parisiens », extrait de <http://www.exponaute.com/magazine>, 3 janvier 2013

Document 2 : Martine Robert, « Ce que cachent les expos à succès des musées », extrait de www.lesechos.fr, 14 juin 2013

Document 3 : Palmarès 2013 des musées des villes de 20 000 à 200 000 habitants établi par *Le Journal des Arts*, n°394, 21 juin 2013

DOSSIER : Les dépôts

Document 1 : Service des musées de France (ex-Direction des musées de France, Ministère de la Culture et de la Communication), « Circulaire relative aux dépôts d'œuvres des musées nationaux », Muséofiche, 1999

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 3 : Philippe Richert, rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat par la mission d'information chargée d'étudier la gestion des collections des musées, *Les rapports du Sénat*, n° 379, session extraordinaire 2002-2003, déposé le 3 juillet 2003, p.46-47 (extrait)

DOSSIER : Musées et accueil des publics dits en difficulté

Document 1 : Michèle Protoyerides, *L'accueil de publics en difficulté sociale dans les musées. Etat des lieux*, Ministère de la Culture, Direction des Musées de France, Département des publics, octobre 1997, p. 1-2 (extrait)

Document 2 : Extrait de la *Charte d'accueil des publics du champ social*, mai 2009, p. 3

Document 3 : Extrait de www.interleukin.fr, septembre 2013 (Interleukin est une association de loi 1901)

Document 4 : « Le musée [des Beaux-Arts de Lyon] et les publics éloignés », extrait de www.mba-lyon.fr, septembre 2013

DOSSIER : Musées et centres d'interprétation

Document 1 : Présentation de l'ouvrage de Serge Chaumier et Daniel Jacobi (dir.), *Exposer des idées. Du musée au centre d'interprétation*, 2009 (extrait de <http://musee-oh.museologie.over-blog.com>)

Document 2 : Extrait de www.alesia.com, septembre 2013

Document 3 : Le futur centre d'interprétation du champagne à Epernay (Marne), extrait de www.lunion.presse.fr, 3 juillet 2013

Document 4 : Extraits de site internet, septembre 2013

DOSSIER : Musées et développement du territoire

Document 1 : Marie Pellefigue, « Immobilier : le Centre Pompidou-Metz donne un nouvel élan à la cité lorraine », extrait de www.lemonde.fr, 3 mai 2013

Document 2 : Siegfried Foster, « Ouverture au public du MuCEM, la nouvelle muse de Marseille », extrait de www.rfi.fr, 10 juin 2013

Document 3 : Alain Méry, « Louvre-Lens : le musée peut-il être une mine d'emplois ? », extrait de <http://nord-pas-de-calais.france3.fr>, 4 décembre 2012

Document 4 : « Les chiffres délirants du musée des Confluences de Lyon », extrait de www.capital.fr, 10 août 2012

DOSSIER : Les ateliers pour les enfants dans les musées

Document 1 : Extrait de www.musee-moyenage.fr, septembre 2013

Document 2 : Extrait de www.louvre.fr, septembre 2013

Document 3 : Extrait de www.aufeminin.com, septembre 2013

Document 4 : Apprentis cartographes au musée Lapérouse d'Albi (extrait de www.ladepeche.fr, juillet 2013)

DOSSIER : Rénover un musée

Document 1 : Extrait de www.vinci-construction.com, septembre 2013

Document 2 : Cloé Makrides, « Dijon : le musée des Beaux-Arts fermé pour deux mois », extrait de www.bienpublic.com, 29 janvier 2013

Document 3 : Emmanuel Guimard, « Nantes : 83 millions pour le musée des Beaux-Arts », extrait de www.lesechos.fr, 17 mai 2013

DOSSIER : Diffusion des collections muséales sur Internet

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 3 : Arnaud Laborderie, « Le patrimoine culturel numérique, de la production à la valorisation », 1^{er} mars 2011 (extrait de www.crossmedias.fr, blog réalisé par les étudiants du master 2 «Création et Edition Numériques» de l'université Paris 8)

Document 4 : Extrait de site internet, septembre 2013

DOSSIER : Récolement

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Philippe Richert, rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat par la mission d'information chargée d'étudier la gestion des collections des

musées, *Les rapports du Sénat*, n° 379, session extraordinaire 2002-2003, déposé le 3 juillet 2003, p.37-38 (extrait)

Document 3 : H. Girard, « Récolement des collections : les professionnels vont devoir mettre le turbo », *La Gazette des communes*, 14 décembre 2012 (extrait)

DOSSIER : Le musée hors les murs

Document 1 : Didier Rykner, « Le Beaubourg Circus « pas cher » est finalement... trop cher », extrait de www.latribunedelart.com, 21 mai 2013

Document 2 : Raoul Advocat, « Jura : MuMo, un musée mobile pour mômes », extrait de <http://franche-comte.france3.fr>, 4 décembre 2012

Document 3 : Laurence Houot, « Inédit : un musée dans le terminal 2E de l'aéroport de Roissy », extrait de <http://culturebox.francetvinfo.fr>, 26 décembre 2012

DOSSIER : Les ambitions numériques des musées

Document 1 : Lucy Moreau, « Montpellier : le musée Fabre entre dans l'ère numérique », extrait de www.midilibre.fr, 2 août 2013

Document 2 : Jean-Christophe Castelain, « Numérique : des intentions à la réalité », *Le Journal des Arts*, n° 363, 17 février 2012 (extrait)

DOSSIER : Les enfants et la visite des musées

Document 1 : Edouard Gentaz, Valérie Lagier et Corinne Pinchon, « Comment favoriser l'acquisition de connaissances artistiques par des enfants et leurs intérêts durant une visite guidée à un musée de peinture ? », *Culture & musées*, n°19, 2012, p. 171-172 (extrait)

Document 2 : Présentation de l'ouvrage *Les enfants au musée*, Collection Revue Espaces n°302, avril 2012 (extrait de www.revue-espaces.com, septembre 2013)

Document 3 : Extrait des actes du colloque « pARTages » Les journées professionnelles du Louvre, *Quelles expositions d'art pour les enfants ?*, avril 2006

Document 4 : Extrait de www.museegranet-aixenprovence.fr, septembre 2013

DOSSIER : La rénovation des musées

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Extrait de l'annonce de concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du Musée Lorrain de Nancy (annonce consultée en ligne le 9 septembre 2013)

Document 3 : Service des musées de France (ex-Direction des musées de France du Ministère de la Culture et de la Communication), extrait de la Muséofiche « Qu'est-ce qu'un projet de musée ? », 2007, p. 1

DOSSIER : Musées et recherche

Document 1 : Présentation de l'ouvrage *Musées et Recherche : cultiver les alliances*, sous la direction de Joëlle Le Marec, Ewa Maczek et Serge Lochot, OCIM, 2012 (extrait de www.ocim.fr)

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 3 : La recherche scientifique au musée du Louvre, document de 2011 extrait de www.louvre.fr (consulté en ligne le 6 septembre 2013)

Document 4 : Bibliothèque du musée Guimet

DOSSIER : Les parcours enfants dans les musées

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 3 : Claire Merleau-Ponty, « Les enfants dans les musées : encore un petit effort », *La lettre de l'OCIM*, n° 72, 2000, p. 13 (extrait)

Document 4 : La Fête des Enfants au Musée Jacquemart-André (extrait du site internet du musée)

DOSSIER : Cartels, des évolutions

Document 1 : Cartel

Document 2 : Cartel

Document 3 : Présentation sur internet du logiciel multi-lingues « CartelNet » de gestion de cartels numériques interactifs destiné aux musées, expositions et établissements assimilés

DOSSIER : Musées et développement du territoire

Document 1 : Résumé de la communication de Claire Bosseboeuf, « Les musées territoriaux : un enjeu de structuration et de développement des territoires ? », 50^{ème} colloque de l'Association des sciences régionales de langue française, Mons, juillet 2013

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 3 : Extrait de www.lavoixdunord.fr, 8 décembre 2012

Document 4 : Gaël Calvez et Anthony Villeneuve, « Pempidou-Metz se serre la ceinture », extrait de www.estrepublicain.fr, 12 juillet 2013

DOSSIER : Les scolaires au musée

Document 1 : Johannes Schaub, « L'amélioration de l'accueil des scolaires dans les musées », *Publics et Musées*, n° 4, 1994, p. 114-122 (extrait)

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 4 : « Raconte-moi la ville », musées Gadagne, Lyon

DOSSIER : Musées hors les murs

Document 1 : Extrait du site internet de la DRAC Rhône-Alpes, consulté en ligne le 6 septembre 2013

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 4 : Extrait de site internet, septembre 2013

DOSSIER : Musées et démocratisation culturelle

Document 1 : « Beaubourg 2.0 », *Le Journal des Arts*, n°349, 10 juin 2011 (extrait)

Document 2 : Isabelle Manca, « La deuxième région la plus riche en musées », *L'Oeil*, n°650, octobre 2012

Document 3 : Michel Guerrin, « Mon musée taylorisé », extrait de www.lemonde.fr, 21 juin 2013

DOSSIER : Muséographe et conservateur

Document 1 : Serge Chaumier et Agnès Levillain, « Qu'est-ce qu'un muséographe ? », *La lettre de l'OCIM*, n° 107, septembre-octobre 2006, p. 13 (extrait)

Document 2 : *Concepts clés de muséologie*, sous la direction d'André Desvallées et François Mairesse, ICOM, 2010, p. 54 (extrait)

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 4 : Musée du cinéma à Turin, extrait de www.confino.com, septembre 2013

DOSSIER : L'accompagnement des visiteurs

Document 1 : Marie Habert, « De nouvelles aides à la visite », *Le Journal des Arts*, n°395, 5 juillet 2013 (extrait)

Document 2 : Photographie

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2013

DOSSIER : Évaluer et connaître les publics

Document 1 : Nathalie Candito et Corinne Allaine, *Pratiques d'évaluation - Une approche réflexive et opérationnelle de la connaissance des publics*, Collection Du Muséum au Musée des Confluences, n°6, 2010 (extrait de www.museedesconfluences.fr)

Document 2 : François Mairesse, « Évaluer ou justifier les musées ? », *La lettre de l'OCIM*, n° 130, juillet-août 2010, p.12 (extrait)

Document 3 : Victoria Lopez et Hélène Herniou, *L'observatoire des publics du Musée du Louvre*, diplôme universitaire (DU) Médiation culturelle, patrimoine, services numériques Paris Ouest Nanterre-La Défense, 2008, p. 4 (extrait)

DOSSIER : Musées et colloques

Document 1 : Eric Darragon, extrait de l'article « Colloque », *Conditions de l'œuvre d'art de la Révolution française à nos jours*, sous la direction de Catherine Wermester et Bertrand Tillier, 2011

Document 2 : Philippe Durey, extrait de la préface des actes du colloque *Histoire de l'art du XIXe siècle (1848-1914), bilans et perspectives*, 2012

Document 3 : Extrait de site internet, septembre 2013

DOSSIER : La conquête des publics

Document 1 : Cécile Jaurès, « Les musées à la conquête des 15-25 ans », extrait de www.la-croix.com, 3 juillet 2013

Document 2 : Michel Guerrin, « Mon musée taylorisé », extrait de www.lemonde.fr, 21 juin 2013

Document 3 : « Soirée nudiste dans un musée viennois », extrait de <http://tempsreel.nouvelobs.com>, 1^{er} février 2013

DOSSIER : Musées et commande publique

Document 1 : Ministère de la Culture et de la Communication, extrait de « Initier et mettre en œuvre une commande publique », mars 2007, fiche pratique consultée en ligne le 9 septembre 2013 sur www.culture.gouv.fr

Document 2 : Extrait de www.quaibrantly.fr, septembre 2013

Document 3 : Extrait de www.museevalcreuse.fr, septembre 2013

DOSSIER : Réserves mutualisées

Document 1 : Ville de Bayonne, délibération du Conseil municipal, séance du 20 décembre 2012 (extrait)

Document 2 : « La réserve commune des musées de Nancy et du Grand Nancy », extrait de www.ocim.fr, 26 janvier 2012

Document 3 : Denis-Michel Boëll, table ronde « Mutualiser aujourd'hui pour quels musées demain ? », *ICOM, la lettre du comité national français*, n°35, février 2012, p. 8 (extrait)

DOSSIER : Les enjeux du mécénat

Document 1 : Olivier Ducuing, « Le musée du Louvre-Lens inauguré par François Hollande », extrait de www.lesechos.fr, 4 décembre 2012

Document 2 : Jean-Christophe Castelain, « Le mécénat culturel s'enracine », *Le Journal des Arts*, n°384, 1^{er} février 2013

DOSSIER : Conserver, paralyser ?

Document 1 : Vicente et Ruth Viñas, *Les techniques traditionnelles de restauration : une étude RAMP*, UNESCO, 1992, p. 4-5 (extrait ; langue originale : espagnol)

Document 2 : Daniel Buren, extrait du catalogue *Sanction of the Museum*, Oxford, Museum of Modern Art, 1973, repris dans Daniel Buren, *Les Écrits (1965-1990)*, t. I : 1965-1976, p. 169-170

Document 3 : Extrait de la présentation de l'ouvrage *Le Musée Condé, Domaine de Chantilly*, 2009

DOSSIER : Recherche scientifique, analyse et connaissance des oeuvres

Document 1 : Analyses sous le faisceau de particules d'AGLAÉ de la *Tête féminine* dite *Tête bleue*, Paris, musée du Louvre (C2RMF)

Document 2 : Extrait du site www.c2rmf.fr, septembre 2013

Document 3 : Extrait du site www.c2rmf.fr, septembre 2013

Document 4 : Extrait du site www.c2rmf.fr, septembre 2013

DOSSIER : Le conservateur, l'artiste : identité ou altérité

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Résumé d'un essai de Paul Ardenne, « De l'exposition (de l'art) à la surexposition (du commissaire) », revue *L'Art Même*, octobre-décembre 2003 (consulté en ligne sur <http://controverses.sciences-po.fr>, septembre 2013)

Document 3 : Extrait de l'interview de Benoît Decron, conservateur en chef chargé du futur musée Soulagés de Rodez, www.francetvinfo.fr, 13 juin 2012

DOSSIER : Restitution des biens culturels

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Extrait de site internet, septembre 2013

DOSSIER : Les enjeux de la diversification des publics dans les musées

Document 1 : Marina Torre, « La Cour des comptes critique la gestion des musées nationaux », extrait de www.latribune.fr, 30 mars 2011

Document 2 : *Du Muséum au Musée des Confluences. Médiation et activités culturelles*, volume 2, septembre 2008, p. 58 (extrait de www.museedesconfluences.fr)

Document 3 : Présentation du rapport public de la Cour des comptes remis en avril 2011, *Les musées nationaux après une décennie de transformations (2000-2010)*, extrait de www.ladocumentationfrancaise.fr, septembre 2013

Document 4 : Musée d'Orsay

DOSSIER : Le musée et ses métaphores : temple, refuge, mausolée

Document 1 : Extrait de l'*Encyclopédie Larousse* en ligne, entrée « Musée », consulté le 18 octobre 2013

Document 2 : Daniel Buren, extrait du catalogue *Sanction of the Museum*, Oxford, Museum of Modern Art, 1973, repris dans Daniel Buren, *Les Écrits (1965-1990)*, t. I : 1965-1976, p. 172

Document 3 : Introduction de l'ouvrage *L'objet de la muséologie : études réunies*, sous la direction de Pierre Alain Mariaux, Neuchâtel, Institut d'Histoire de l'art et de Muséologie, 2005

DOSSIER : Les ressources financières des musées

Document 1 : « Les musées français résistent à la crise », *Le Journal des Arts*, n°394, 21 juin 2013

Document 2 : Daphné Bétard, « Donnant-donnant », *Le Journal des Arts*, n°384, 1^{er} février 2013 (extrait)

Document 3 : Martine Robert, « Ce que cachent les expos à succès des musées », extrait de www.lesechos.fr, 14 juin 2013

DOSSIER : Musée et chefs-d'oeuvre

Document 1 : Entrées trouvées sur la première page du moteur de recherches Google à l'interrogation : musée chef-d'oeuvre (page consultée en ligne le 9 septembre 2013)

Document 2 : Jennifer Lesieur, « Berlin va construire un musée des chefs-d'oeuvre du XXe siècle », extrait de www.metronews.fr, 21 août 2013

Document 3 : Neil MacGregor, « Chef-d'oeuvre : valeur sûre », *Qu'est-ce qu'un chef-d'oeuvre ?*, sous la direction de Matthias Waschek et Jean Galard, 2000, p. 68

Document 4 : Neil MacGregor, « Chef d'oeuvre : valeur sûre », *Qu'est-ce qu'un chef-d'oeuvre ?*, sous la direction de Matthias Waschek et Jean Galard, 2000, p. 77

DOSSIER : Réserves et réserves visitables

Document 1 : Philippe Richert, rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles du Sénat par la mission d'information chargée d'étudier la gestion des collections des musées, *Les rapports du Sénat*, n° 379, session extraordinaire 2002-2003, déposé le 3 juillet 2003, p.14-15 (extrait)

Document 2 : Roland May, introduction au dossier de formation permanente de l'Institut national du patrimoine *Les réserves : pour une gestion optimale des collections*, n° 15, octobre 2010, p. 3

Document 3 : Réserves du Musée des arts et métiers, La Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Document 4 : Extrait de l'interview d'Anne Lamalle, responsable du Centre de ressources du Louvre-Lens (<http://www.club-innovation-culture.fr>, 11 février 2013)

DOSSIER : Musées : quel sens dans la société contemporaine ?

Document 1 : Extrait de site internet, septembre 2013

Document 2 : Daniel Buren, extrait du catalogue *Sanction of the Museum*, Oxford, Museum of Modern Art, 1973, repris dans Daniel Buren, *Les Écrits (1965-1990)*, t. I : 1965-1976, p. 169

Document 3 : Extrait d'une interview de Luc Ferry, « Musées : des supermarchés culturels dénués de sens », publiée dans www.lefigaro.fr, 28 mars 2009

DOSSIER : Les publics éloignés

Document 1 : « L'art fera (aussi) sa rentrée derrière les barreaux », extrait de <http://next.liberation.fr>, 30 juillet 2013

Document 2 : AFP, « Visites de musées : Aurélie Filippetti veut enrichir les plus démunis par la culture », extrait de www.lepoint.fr, 27 décembre 2012

Document 3 : Aude Seres, « Famille expulsée du musée : ATD veut porter plainte », extrait de www.lefigaro.fr, 31 janvier 2013

DOSSIER : La gratuité dans les musées

Document 1 : Philippe Chantepie, avant-propos à *La gratuité dans les musées et monuments en France : quelques indicateurs de mobilisation des visiteurs*, Culture études 2009-2, Ministère de la

Culture et de la Communications, Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS), mars 2009, p. 1

Document 2 : Françoise Benhamou, « A qui profite la gratuité dans les musées ? », extrait de <http://blogs.rue89.com>, 26 septembre 2007

Document 3 : Introduction à l'interview de Jean-Michel Tobelem, directeur de l'Institut d'étude et de recherche Option Culture, extrait de www.atlantico.fr, 20 avril 2013

Document 4 : Extrait de www.nicetourisme.com, septembre 2013

Spécialité Patrimoine scientifique, technique et naturel

DOSSIER : Art et patrimoine scientifique

Document 1 : Modelage animalier avant coulage de résine (taxidermie de haut niveau)

Document 2 : Extrait du dossier de presse de l'exposition *Dynamo. Un siècle de lumière et de mouvement dans l'art, 1913-2013*

Document 3 : Harold Vasselín, « Parole d'artiste et discours de la science », *La lettre de l'OCIM*, n°91, janvier-février 2004, p. 28-30 (extrait)

Document 4 : Jean-Yves Bernaud, Michel Brière et Jacques Lochard, « Art, science et culture scientifique », *La lettre de l'OCIM*, n° 127, janvier-février 2010, p. 13 (extrait)

DOSSIER : Le geste technique

Document 1 : Christian Bobin, « Sur la soupe, toujours un cheveu », *L'Usine miniature, maquette animée des ateliers du Creusot réalisée par J. Beuchot à la fin du XIX^e siècle*, 1992 (extrait)

Document 2 : Homme préhistorique faisant du feu. Arboriculteur soignant son verger, parc naturel régional du Pilat (Rhône-Alpes)

Document 3 : Extrait du site internet des musées des techniques et cultures comtoises, juillet 2013

Document 4 : Sylvie Ramel, « Le respect des traces dans la restauration des collections scientifiques et techniques », dans Frédérique Vincent, « La restauration des objets patrimoniaux ou le choix de respecter les traces de l'histoire », *Les Cahiers du Musée des Confluences*, n°4, 2009, p. 92 (extrait)

DOSSIER : Le laboratoire

Document 1 : Le laboratoire de Lavoisier, Musée des arts et métiers

Document 2 : Valeria A. Hernandez, *Laboratoire : mode d'emploi. Science, hiérarchies et pouvoirs*, 2001, p. 22-23 (extrait)

Document 3 : Extrait du site internet que l'université d'Aix-Marseille a consacré à ses albums photographiques historiques (<http://sites.univ-provence.fr>, consulté le 9 septembre 2013)

Document 4 : Extrait de <http://les-bulles-du-labo.blogspot.fr/>, épisode 10 « L'AERES débarque », consulté le 9 septembre 2013

Document 5 : Bruno Latour et Steve Woolgar, *La Vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, 1988 (extrait)

DOSSIER : Les nouveaux publics du patrimoine scientifique

Document 1 : Café Lumières au Muséum de Grenoble, avril 2013 : *Qu'est-ce que l'homme ? De Diderot à Neandertal*, avec Jean-Jacques Millet, paléoanthropologue, et Rémi Courier, professeur de philosophie (en partenariat avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'académie de Grenoble et l'Association des Professeurs de Biologie-Géologie)

Document 2 : Atelier origami dans le cadre de l'exposition *Zanimo de l'agglomération*, Muséum de Grenoble, mai-septembre 2013

Document 3 : Soirée théâtre et déambulation nocturne au Muséum de Grenoble dans le cadre du festival culturel universitaire *La Folie*, mars 2013 : reconstitution des leçons du mardi à la Salpêtrière du professeur Charcot

Document 4 : Luc Fauchois, « Et voilà le travail ! », *La lettre de l'OCIM*, n° 88, 2003, p.13-16 (extrait)

Épreuve orale de langue vivante étrangère (préparation 30 minutes, durée 30 minutes, coefficient 1)

L'épreuve consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte dans la langue vivante étrangère choisie par le candidat au moment de l'inscription.

La langue doit être différente de la langue choisie à l'écrit. L'usage du dictionnaire n'est pas admis.

L'épreuve est notée par deux examinateurs spécialisés.

Sélection de textes tirés au sort par les candidats

Allemand

« Oma wohnt jetzt in der Slowakei », *Welt am Sonntag*, 28/10/2012

Nicole Sagener, « Videospiele fördern das soziale Verhalten », *Berliner Zeitung*, 31/01/2013

Andreas Wetz, « Der Überwachungsstaat, den wir wollten », *Die Presse*, 10/05/2013

« Altenrepublik », *Profil*, 24/06/2013

Daniel Rademacher, « Mobilität macht krank », www.spiegel.de, 25/07/2013

Anja Fähnle, « Das Phänomen Merkel », www.dw.de, 25/09/2013

Anglais

Quentin Fottrell, « College graduates save by heading home », *The Christian Science Monitor*, September 5th, 2012

Sadhbh Walshe, « Sommerville: the city where policies are based on how happy they make people », *The Guardian*, December 13th, 2012

Joe Klein, « Rick Santorum's Inconvenient Truths », *Time Magazine*, March 5th, 2013

Allison Samuel, « How 2013 Became the Year of the Slavery Film », *The Daily Telegraph*, March 15th, 2013

Lauren Weber, « Didn't Get the Job? You'll Never Know Why », *The Wall Street Journal*, June 4th, 2013

Norimitsu Onishi, « A plan to Save Yosemite by Curbing Its Visitors », *The New York Times*, July 28th, 2013

« Liberty's lost decade », *The Economist*, August 3rd, 2013

Lawrence Carter, « Menthol cigarettes: Stub out these seductive smokes », *The New Scientist*, October 21st, 2013

Espagnol

« La mejor oferta de ocio de Europa », *Cambio*, 06/08/2012

« Los "Nini" : jóvenes que ni estudian ni trabajan », *La Nación*, 25/11/2012

Josep M. Vilalta, « Nueva sociedad, nueva educación », *La Vanguardia*, 10/03/2013

« 75% de intentos de migrantes centroamericanos por llegar a EU fracasan », *La Jornada*, 19/04/2013

J. A. Aunión, « España expulsa talento », *El País*, 17/05/2013

Luis Alemany, « Si el cine fuera barato... », *El Mundo*, 22/10/2013

Italien

Roberto Saviano, « Troppe verità non fanno notizia », *L'Espresso*, 8 ottobre 2012

Umberto Eco, « Un Asterix europeo ? », *La Repubblica*, 7 febbraio 2013

Mattia Feltri, « Veltroni : "I luoghi del fascismo non siano più un tabù" », *La Stampa*, 23 marzo 2013

Gianluca Nicoletti, « Nella tv generalista ogni dio è morto », *La Stampa*, 11 ottobre 2013

Toto Boeri, « La somma ipocrisia delle norme sull'immigrazione », *La Repubblica*, 14 ottobre 2013

Russe

Аркадию ВАКСБЕРГУ, « Морис Дрюон. Французский классик с русскими корнями », *Литературная Газета*, 22 апреля 2009

Rapports sur les épreuves orales

Épreuve de spécialité professionnelle (concours externes)

108 épreuves orales (75 candidats différents, dont 33 ont choisi deux spécialités)

Note maximale : 18

Note minimale : 0 (candidat absent)

Moyenne : 10,75

Médiane : 10

Archéologie

7 candidats

Note maximale : 17

Note minimale : 7

Moyenne : 12,71

Archives

11 candidats

Note maximale : 16

Note minimale : 5

Moyenne : 11

Monuments historiques et Inventaire

32 candidats

Note maximale : 18

Note minimale : 5

Moyenne : 10,78

Musées

53 candidats

Note maximale : 18

Note minimale : 0 (candidat absent)

Moyenne : 10,67

Patrimoine scientifique, technique et naturel

5 candidats

Note maximale : 16

Note minimale : 0 (candidat absent)

Moyenne : 8,2

Distribution des notes :

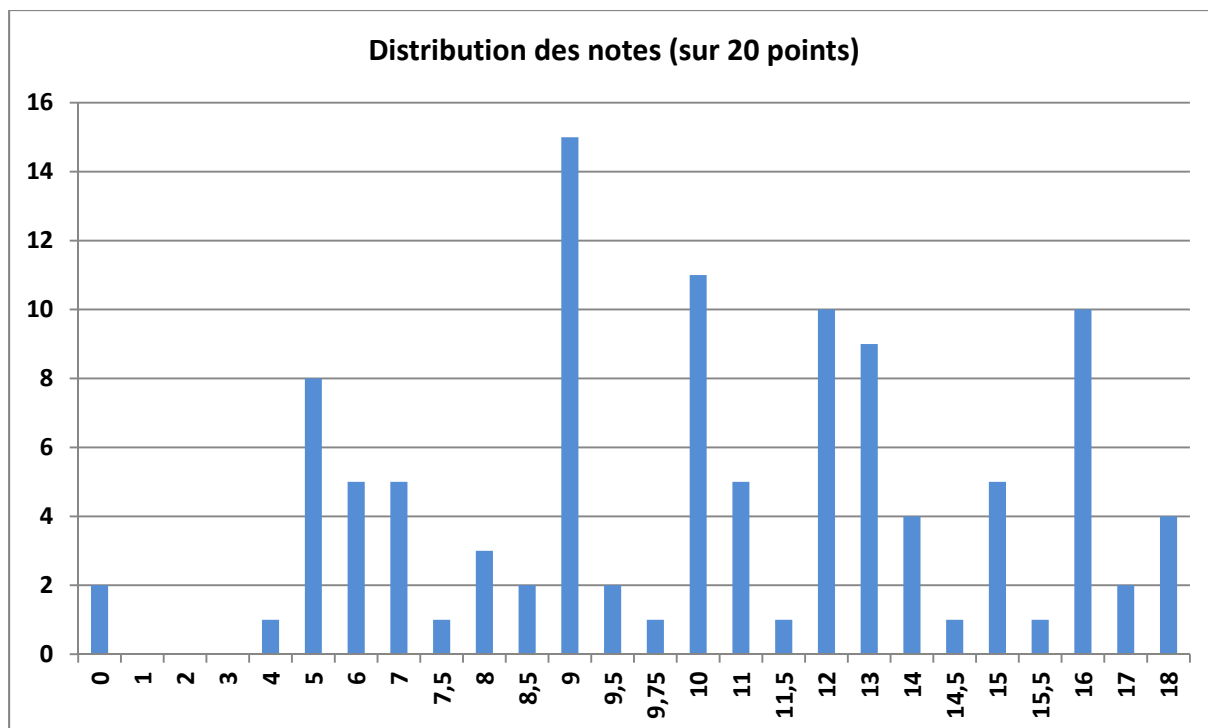
Comprises entre 0 et moins de 5 : 3

Comprises entre 5 et moins de 10 : 42

Comprises entre 10 et moins de 14 : 36

Comprises entre 14 et moins de 16 : 11

Comprises entre 16 et 18 : 16



Rappelons les modalités de l'épreuve telles qu'elles découlent de la réforme du concours qui entrain en 2013 dans sa deuxième année. Le candidat doit traiter dans sa spécialité un dossier thématique, qui porte un titre et qui se compose de deux à quatre documents, généralement de nature différente : documents écrits (extraits de textes officiels, d'articles de revues, commentaires de témoins ou d'acteurs du patrimoine ou du monde culturel), captures de sites internet (par exemple de musées pour la spécialité Musées ou d'Archives départementales pour la spécialité Archives), photographies, plans, données chiffrées, graphiques. Le candidat a trente minutes de préparation. L'épreuve en elle-même dure trente minutes, qui se répartissent en deux temps : 15 minutes de présentation et d'explication du dossier par le candidat, suivies de 15 minutes de questions par le jury, composé de trois examinateurs spécialisés.

Il est rappelé que le dossier doit être présenté à partir des documents qu'il comprend, ce qui nécessite une exposition critique de ceux-ci – la capture d'écran d'un site institutionnel ne saurait être traitée de la même manière qu'un article de presse ou qu'une photographie –, ce que les candidats sont loin de toujours faire. Souvent, ces derniers s'extraient rapidement du dossier pour s'orienter vers un exposé général, ce qui n'est pas le but de l'épreuve, qui reste fondamentalement dans sa première partie une explication des documents fournis, lesquels doivent guider la construction de l'exposé. D'une manière générale, le jury attend des candidats un esprit critique plus acéré dans l'analyse des documents. Sur le plan formel, les 15 minutes d'exposé ne sont souvent pas utilisées dans leur totalité, ce qui est pénalisant. Les 15 minutes d'entretien qui suivent sont l'occasion pour le jury de revenir sur certains points de la présentation, d'en approfondir d'autres et surtout d'élargir la réflexion. Dans cette partie de l'épreuve, les candidats doivent utiliser au mieux leurs expériences dans le domaine de la spécialité qui est la leur, ne pas hésiter à donner leur avis quand ils sont invités à le faire en argumentant. Trop de candidats restent dans une réserve timorée et apportent des réponses convenues aux questions qui leur sont posées.

Les sujets sont tirés au sort par spécialité. Ceci explique que, dans la spécialité « Monuments historiques et Inventaire », comme cela a déjà été rappelé dans le rapport de l'année dernière, le candidat puisse tomber sur un dossier relatif à l'Inventaire alors qu'il ne s'est inscrit dans la spécialité que pour le concours d'État ou, à l'inverse, sur un sujet Monuments historiques alors qu'il ne concourt dans la spécialité qu'au titre des collectivités territoriales. Rappelons encore que la finalité de l'épreuve est professionnelle, comme l'indique son intitulé, ce que certains candidats semblent avoir découvert au moment de l'oral. Cela nécessite de se former, dans le cadre d'enseignements théoriques et, dans la mesure du possible, par des stages pratiques, afin de connaître au mieux le contenu et les enjeux du métier de conservateur. Comme l'année dernière, les dossiers ont porté dans

toutes les spécialités sur des questions de conservation, de collecte, de restauration, d'inventaire, de présentation des collections, de formation et d'information des publics, questions qui sont au cœur du métier de conservateur du patrimoine.

En « Archéologie », au-delà de la connaissance que le candidat a acquise du métier de conservateur, l'épreuve a pour objectif de mesurer son niveau de réflexion sur les grandes problématiques de la discipline choisie et sa capacité à en affronter les enjeux. Les dossiers thématiques proposés couvraient tout le champ de l'archéologie (diagnostic, prévention, conservation, programmation, publication, contrôle). En général, la connaissance du métier est satisfaisante. Deux défauts ont été relevés : d'une part, une analyse insuffisamment critique de chacun des documents ; d'autre part une synthèse parfois incomplète du dossier avant le rebond sur le thème indiqué. Les notes les plus faibles s'expliquent par un manque de connaissance des spécificités du métier, voire simplement une absence de réflexion personnelle sur la discipline. Ainsi, les notions de diagnostic, de mise en valeur ou de publication ont-elles semblé embarrasser des candidats qui n'en avaient pas entrevu tous les aspects. Le jury conseille aux futurs candidats qui n'auraient pas eu la possibilité de bénéficier d'un stage dans un service régional de l'archéologie ou dans un service archéologique de collectivité, de se tenir au moins informés de l'actualité de la discipline en suivant les débats en cours.

Dans la spécialité « Archives », il convient que les candidats aient des connaissances solides sur les fondements juridiques qui président à la collecte des archives, à leur classement et à leur communication. Il est apparu au jury, par exemple, que les divers moyens d'acquisition et de cession des archives privées n'étaient ni vraiment connus ni clairement distingués, que le statut des archives des présidents de la République et de leurs collaborateurs n'était pas non plus bien assimilé, que les délais de communication des différentes catégories de documents (et leur évolution) n'étaient pas toujours maîtrisés. Ce sont pourtant des données de base indispensables pour qui veut saisir la portée des débats actuels et l'intérêt du travail législatif ou réglementaire du Service interministériel des Archives de France. En outre, comme dans tout autre secteur du Patrimoine, le jury attend des candidats qu'ils portent un regard d'historien sur les grandes évolutions du métier et qu'ils démontrent quelque intérêt pour les grands noms de la profession, anciens ou plus récents : savoir qui est Charles Braibant ne semble pas une exigence hors de propos, et que dire du candidat à qui le nom de Jean Favier ne disait rien... De manière plus anecdotique, le jury a été surpris d'entendre des candidats incapables de situer les Archives départementales de l'Aisne ou celles du Val-de-Marne, se privant ainsi des moyens d'en exposer les atouts et les faiblesses en matière de valorisation ou de liens avec la recherche. Pour aborder au mieux cette épreuve, il est donc nécessaire d'avoir une vision précise du territoire français, et quelques idées claires sur l'articulation entre Etat et collectivités locales.

Dans la spécialité « Monuments historiques et Inventaire », il est apparu que la préparation s'apparente au bachotage et relève d'un travail de préparation très convenu, bien plus que d'un véritable intérêt. En fait, en dehors de l'histoire officielle des Monuments historiques ou de l'Inventaire, des exemples de Viollet-le-Duc ou de Mérimée, de Carcassonne ou de Saint-Sernin, les connaissances personnelles, les pratiques ou les habitudes, seules à même de forger une culture large et approfondie de cette spécialité, sont insuffisantes. Les lacunes essentielles relevées tiennent souvent aux manques de motivation et de curiosité de bon nombre de candidats. Il est surprenant de constater, par exemple, que certains d'entre eux ayant longuement séjourné dans une ville conservant un monument emblématique ouvert gratuitement à la visite (type cathédrale ou autre), n'aient à aucun moment éprouvé le besoin d'en franchir la porte... Très peu visiblement se tiennent un minimum au courant de l'actualité des quelques chantiers de restauration-phares, même parisiens, les connaissances, en matière d'actualité, se limitant souvent, dans le meilleur des cas, aux articles de la *Tribune de l'Art*. Même constat en ce qui concerne les publications marquantes, qu'il s'agisse des Monuments historiques ou de l'Inventaire. Par ailleurs, beaucoup trop rares sont les candidats osant avancer une opinion personnelle sur tel ou tel sujet. L'épreuve orale est très révélatrice à cet égard : les sujets proposés abordent toujours un thème de réflexion particulier, qui n'est que très rarement compris et développé dans une approche originale. Enfin, d'une manière plus générale, la spécialité Monuments historiques et Inventaire présuppose, cela va sans dire, un intérêt particulier pour le patrimoine monumental. Or force est de constater que, pour la plupart d'entre eux, les candidats éprouvent beaucoup de peine à parler ne serait-ce que d'un monument qui les aurait particulièrement marqués.

Dans la spécialité « Musées », la réussite de l'épreuve suppose la maîtrise d'un ensemble de savoirs aussi bien théoriques que pratiques. La connaissance des principaux textes réglementaires et

celle d'une bibliographie fondamentale de muséologie doit aller de pair avec des expériences personnelles, stages et visites permettant de porter sur plusieurs musées, selon une typologie la plus diversifiée possible, un regard critique. Un bon candidat a repéré, dans des musées de la capitale comme des régions, voire de quelques pays étrangers, dans le domaine des beaux-arts comme des civilisations, des forces et des faiblesses, des expériences réussies ou moins brillantes, dont il a pu bien parler. On est en droit d'attendre de la part des candidats des ouvertures comparatistes enrichissant la prise en compte des documents compris dans le dossier. Certains candidats connaissaient peu ou pas les musées en région. Leur connaissance des musées parisiens était parfois très superficielle : le Louvre, Orsay pour les musées nationaux, mais il était parfois difficile de leur faire parler des musées de la ville de Paris. À ce niveau, il semble essentiel que les candidats appréhendent globalement le paysage muséal français et notamment les musées nationaux sans en être de très grands spécialistes. Il faut s'astreindre à visiter au moins une fois le musée des Arts et Métiers ou le musée de l'Armée, par exemple, et savoir citer le Muséum national d'histoire naturelle. Le jury note enfin que les métiers exercés au sein des musées et qui contribuent au fonctionnement de l'institution muséale sont mal connus. Cette lacune a parfois donné lieu à des exposés théoriques sans lien avec la réalité, à des propos souvent flous, vagues, peu nourris d'exemples précis et argumentés.

En spécialité « Patrimoine scientifique, technique et naturel », le jury a noté que certains candidats restent trop enfermés dans une histoire des sciences qui ne dépasse pas le XIX^e siècle, ignorant l'actualité récente et ses grandes évolutions, comme par exemple dans le domaine de l'informatique ou de la biologie. Or ces domaines font partie à part entière de la spécialité et doivent être maîtrisés. De même, les candidats doivent être capables de traiter de dossiers qui renvoient aux problématiques propres tant des muséums d'histoire naturelle, que des musées de sciences et techniques ou des parcs naturels régionaux.

Plus largement, il s'est avéré que, lorsqu'un candidat a choisi deux spécialités, ce qui entraîne un oral dans chaque spécialité, les prestations sont souvent en deçà de celles des candidats n'ayant choisi qu'une seule spécialité. Cela est particulièrement vrai pour les doubles choix Musées-Monuments historiques et Inventaire ou Musées-Archéologie. Compte tenu de la spécificité des métiers, il est risqué pour des candidats encore jeunes de prétendre dominer deux spécialités.

À l'inverse, le jury a eu l'occasion d'entendre de très belles prestations, présentées par des candidats aux riches savoirs, dotés d'une réelle curiosité intellectuelle, maîtrisant déjà bien les enjeux généraux du métier de conservateur. Suivant les recommandations qui avaient été formulées dans le rapport de l'année dernière par le jury, ces candidats avaient su mettre à profit leur expérience, même modeste, au service d'une réflexion solide. Les membres du jury ne peuvent qu'encourager les futurs candidats à suivre cette voie dans leur préparation.

Olivier MATTÉONI
pour l'ensemble des membres du jury
de l'épreuve d'entretien des concours externes

Épreuve d'entretien avec le jury (concours externes)

75 candidats

Note maximale : 19

Note minimale : 0 (candidat absent)

Moyenne : 12,45

Médiane : 13

Distribution des notes :

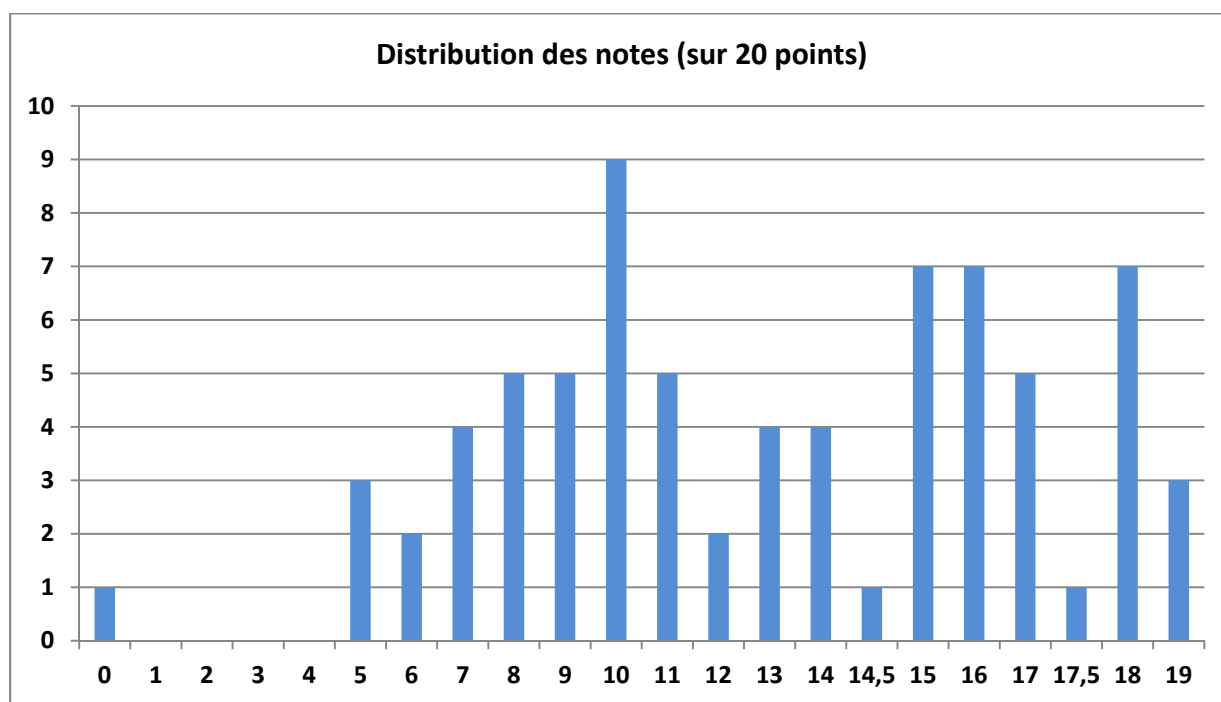
Comprises entre 0 et moins de 5 : 1

Comprises entre 5 et moins de 10 : 19

Comprises entre 10 et moins de 14 : 20

Comprises entre 14 et moins de 16 : 12

Comprises entre 16 et 19 : 23



Rappelons les objectifs de cette épreuve issue de la réforme du concours entrée en vigueur en 2012 : « apprécier les motivations et les aptitudes du candidat au service public, par rapport aux fonctions de conservateur, notamment dans la (ou les) spécialités dans la(les)quelle(s) le candidat est admissible ». Pour ce faire, l'épreuve, qui dure 30 minutes, s'organise en deux temps : le candidat présente d'abord, en cinq minutes maximum, son parcours, sa formation, son expérience professionnelle, s'il en possède une, ses motivations, après quoi s'engage avec le jury, composé de cinq personnes dont le président et un élu, une discussion.

Dans l'ensemble, les prestations ont été assez largement de qualité, avec un lot non négligeable de très bonnes (au-dessus de 16) voire d'excellentes notes (18 et 19), notamment de la part de candidats qui se présentaient en spécialité Musées. Le temps imparti de 5 minutes pour la présentation a été très largement respecté, et le jury en est satisfait. Il regrette en revanche que beaucoup de présentations soient formatées sur le même modèle, résultat d'une préparation qui ne tient pas suffisamment compte des personnalités de chacun. Comme cela avait été rappelé dans le rapport de l'année dernière, l'entretien avec le jury n'a pas pour but de vérifier les aptitudes techniques et scientifiques du candidat – l'épreuve orale de spécialité professionnelle y pourvoit –, mais le jury ne peut laisser passer des lacunes béantes ou de grosses ignorances sur le monde de la

culture et du patrimoine, les grands traits de son organisation, les problèmes auxquels il est confronté (impératifs budgétaires, politique culturelle, enjeux de la conservation, positionnement par rapport aux nouvelles technologies, etc.). Il a à cœur d'interroger le candidat sur l'actualité dans tous ces domaines, et il apprécie que celui-ci sache défendre un point de vue, une opinion avec des arguments personnels et de bon sens. Il est donc particulièrement sensible à la curiosité dont les candidats sont capables de faire preuve dans le domaine des arts, de la culture, du patrimoine, au-delà de leur propre spécialité. Sur la formation du candidat et surtout ses expériences, le jury souhaite qu'il en soit rendu compte au mieux, en particulier quand celles-ci se sont déroulées à l'étranger – dans l'ensemble, ses expériences sont assez nombreuses, ce dont se réjouit le jury. Il est ici attendu que le candidat puisse se livrer à des comparaisons avec la situation en France pour ce qui est du fonctionnement, de la gestion, ou encore de l'animation des institutions patrimoniales et culturelles. Malheureusement, il s'est avéré que les candidats n'ont pas toujours été à l'aise dans cet exercice, preuve que leur réflexion manque parfois d'analyse rétrospective.

Comme l'année dernière, plusieurs candidats ont choisi une double spécialité (Musées-Archéologie ; Musées-Monuments historiques et Inventaire ; Musées-Patrimoine scientifique, technique et naturel). Le jury ne peut répéter que ce qu'il avait déjà relevé en 2012 : l'oral d'entretien montre que, pour une bonne part, l'une de ces spécialités est un choix par défaut, pour se donner plus de chances. Loin de le favoriser, ce choix handicape souvent le candidat pour cette épreuve proprement dite car, l'entretien portant sur les deux spécialités, une moins bonne connaissance d'une des deux pénalise inévitablement la prestation orale.

Comme l'année dernière, le jury ne peut que marteler qu'un bon oral ne comblera jamais un écrit moyen ou même satisfaisant. Plusieurs candidats qui ont eu de bonnes notes à leur prestation orale n'ont finalement pas passé la barre de l'admission en raison de notes d'écrit trop justes, ou d'un oral de spécialité et/ou de langue insuffisant. On ne dira jamais assez que le concours se réussit à l'écrit et à l'oral.

Olivier MATTÉONI
pour l'ensemble des membres du jury
de l'épreuve d'entretien des concours externes

Épreuve d'entretien avec le jury (concours internes) : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

26 candidats
Note maximale : 19,5
Note minimale : 6
Moyenne : 13,94
Médiane : 14

Distribution des notes :

Comprises entre 5 et moins de 10 : 4
Comprises entre 10 et moins de 14 : 8
Comprises entre 14 et moins de 16 : 4
Comprises entre 16 et 18 : 6
Supérieurs à 18 : 4

Rappelons que, dans le cadre de la réforme des concours qui entrerait dans sa deuxième année en 2013, l'épreuve d'entretien avec le jury, dite « épreuve de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle » vise « à apprécier la personnalité ainsi que les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle ». Au préalable, les candidats admissibles ont rempli un dossier RAEP, que le jury a entre les mains au moment de l'entretien et qui a fait l'objet d'un rapport du jury avant l'épreuve. Ce dossier, même s'il n'est pas noté - seul l'entretien oral est évalué -, doit toutefois être soigné dans sa présentation. Notamment, les projets dans le domaine patrimonial et les motivations doivent être au cœur de la lettre qui compose la dernière partie du dossier, lettre à laquelle les candidats doivent accorder une grande importance, car elle permet aussi de déceler des traits de personnalité qui ne sont pas sans intérêt pour ce type d'épreuve. Les candidats disposent de dix minutes maximum pour présenter leur parcours, leurs motivations, leur projet professionnel, mais la prestation peut tenir en moins de temps. Si, dans l'ensemble, les candidats ont bien préparé leur exposé, certaines prestations étaient toutefois insuffisamment réfléchies et structurées, faisant mal ressortir les particularités du parcours et les projets.

Les remarques formulées pour le concours 2012 sur le profil et les prestations des candidats demeurent largement valables à l'issue du concours 2013. Les candidats qui ont une expérience déjà affirmée dans un service culturel ou patrimonial (musée, muséum, service d'inventaire, d'archéologie, d'archives ou de monuments historiques) comme attaché territorial de conservation du patrimoine, par exemple, sont les mieux armés pour affronter cette épreuve. Beaucoup d'ailleurs assurent déjà plus ou moins les fonctions d'un conservateur, et le concours est pour eux, s'ils le réussissent, un moyen de mettre en adéquation leur métier avec ce nouveau statut. Dans ce cas, leurs compétences, qu'ils sont amenés à mettre en valeur et à analyser lors de l'épreuve, constituent un atout incontestable et un gage de réussite. Les meilleures prestations que le jury a eu le bonheur d'écouter sont le fait majoritairement de ces candidats, solides à tous points de vue. Le niveau de la prestation orale est souvent remarquable, et le jury a sanctionné certains oraux par des notes très élevées (18, 18,5, 19, 19,5). Il est possible de distinguer un deuxième groupe de candidats. Déjà actifs dans le domaine patrimonial ou culturel, ils y occupent des fonctions différentes de celles de la conservation – par exemple dans les services d'action culturelle ou pédagogique. Si certaines prestations se sont révélées particulièrement solides, preuve que le concours est adapté à ceux qui ont un projet mûri depuis plusieurs années, d'autres en revanche ont été très décevantes, les candidats concernés ayant souvent une maîtrise insuffisante des enjeux du métier de conservateur. Enfin, comme l'année dernière, le jury a auditionné des candidats en provenance de métiers autres que ceux du patrimoine, qui envisagent le concours comme un moyen de reconversion professionnelle. Il est apparu que les fondements et la réalité du métier de conservateur sont ici mal ou très peu connus. Sans remettre en question la valeur intrinsèque de ces candidats – certains possèdent un concours de l'enseignement (CAPES ou agrégation) ou sont titulaires d'un doctorat ou en cours de thèse –, le jury ne peut que les encourager à se former en amont, en suivant stages et formations. Sans ce préalable, le concours ne peut permettre cette réorientation. Il demeure néanmoins, comme l'attestent les notes et les moyennes, que beaucoup de candidats qui ont passé le stade de l'écrit sont particulièrement solides et même brillants. On relèvera que, à quelques exceptions près, les meilleures notes ont été

attribuées aux candidats qui n'avaient qu'une seule spécialité. Le jury ne peut que se désoler que, malgré des prestations orales remarquables, certains candidats n'ont pas réussi à être admis en raison d'un nombre de postes limité, mais aussi en raison de notes d'écrit trop justes, ou d'un oral de langue insuffisant. Ce qui a été dit l'année dernière vaut encore pour le concours 2013 : le concours interne, comme d'ailleurs le concours externe, se réussit à l'écrit et à l'oral.

Le jury voudrait lancer un appel pour encourager les candidats à se présenter plus nombreux dans les spécialités Archives, Archéologie et PSTN où le vivier n'est, à ses yeux, pas suffisamment fourni. Les attachés ou assistants territoriaux de conservation du patrimoine qui exercent dans une institution patrimoniale ne doivent pas hésiter à tenter leur chance. Avec une préparation solide et une bonne valorisation de leur expérience professionnelle et scientifique, le concours est à leur portée.

Olivier MATTÉONI
pour l'ensemble des membres du jury de l'épreuve d'entretien des concours internes
(épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Épreuve de langue vivante étrangère (concours externes et internes)

101 candidats

Note maximale : 19

Note minimale : 0 (candidat absent)

Moyenne : 11,8

Médiane : 12,5

Distribution des notes :

Comprises entre 0 et moins de 5 : 4

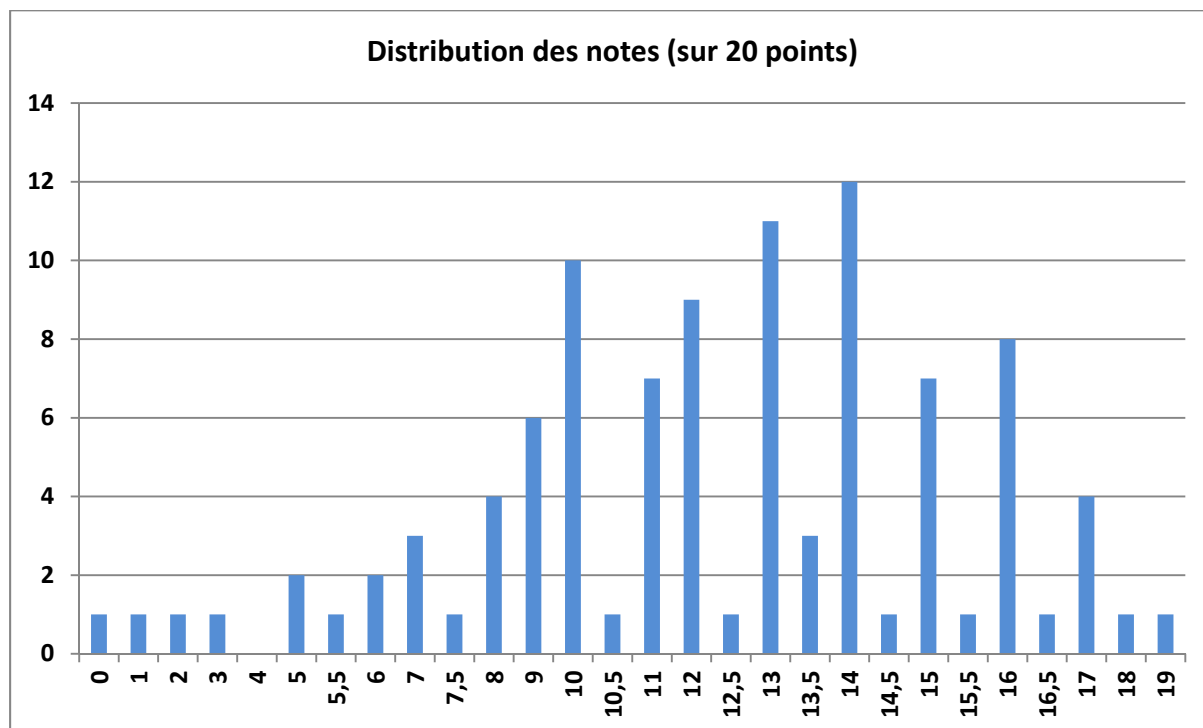
Comprises entre 5 et moins de 10 : 19

Comprises entre 10 et moins de 14 : 42

Comprises entre 14 et moins de 16 : 21

Comprises entre 16 et 18 : 14

Supérieurs à 18 : 1



Allemand

19 candidats

Note maximale : 17

Note minimale : 08

Moyenne : 12,37

Médiane : 12

Distribution des notes :

Comprises entre 5 et moins de 10 : 3

Comprises entre 10 et 14 : 13

Supérieures à 14 : 3

Pour l'épreuve orale d'allemand, les articles proposés par le jury ont été tirés de la presse allemande ou autrichienne. Les textes traitaient de sujets de société spécifiques au monde germanophone comme le vieillissement de la population en Allemagne ou les élections législatives allemandes. Mais ils pouvaient être aussi plus généraux comme par exemple : l'impact des nouvelles technologies dans notre quotidien, la formation professionnelle en Allemagne, les nouvelles sources d'énergie, etc.

Il est rappelé que la durée de l'épreuve orale est de 30 minutes. La présentation du texte tiré au sort ne peut donc se limiter à 5 minutes... Il est donc indispensable de respecter une méthode de présentation : synthèse et commentaire du document.

Il est aussi vivement conseillé de pouvoir être en mesure d'exprimer une opinion d'autant plus que, comme il a été mentionné plus haut, il s'agit de sujets de société (immigration, environnement, lecture, culture, etc.) qui touchent notre quotidien et qui permettent aisément de défendre un point de vue personnel. Beaucoup de candidats n'ont pas accordé une part assez importante à la première partie de l'épreuve et avaient terminé leur présentation au bout de quelques minutes. Le jury conseille aux candidats de faire un exposé d'au moins une dizaine de minutes pour donner de la matière à l'entretien qui s'en suivra.

L'épreuve se poursuit par une conversation avec le jury à partir du texte. Le jury a apprécié les prestations de candidats montrant une envie de communiquer et de débattre en langue allemande permettant ainsi un échange de qualité. Ainsi, certains candidats qui ont eu une attitude positive face à l'épreuve malgré des moyens linguistiques un peu limités, ont été plus convaincants que certains candidats linguistiquement plus solides mais ne cherchant pas à rebondir sur les thèmes proposés dans l'entretien.

Enfin, le jury d'allemand souhaite donner quelques conseils de bon sens aux futurs candidats :

- les bases de la grammaire allemande doivent être maîtrisées de façon suffisante pour pouvoir s'exprimer dans un allemand clair. Le jury n'attend pas un oral dépourvu de toute erreur linguistique, mais une prestation efficace, construite et convaincante dans un allemand correct.
- il faut s'entraîner pendant l'année à rédiger et à s'exprimer de façon ordonnée sur différents sujets.
- il faut lire, que ce soit de la presse ou des romans, écouter ou regarder des émissions en allemand. Plus l'exposition à la langue est fréquente, plus grands sont les progrès.
- une préparation sérieuse et régulière permet d'atteindre ces objectifs : les meilleures prestations ont su allier une présentation riche, claire et construite dans un allemand satisfaisant et une présence convaincante dans l'entretien.

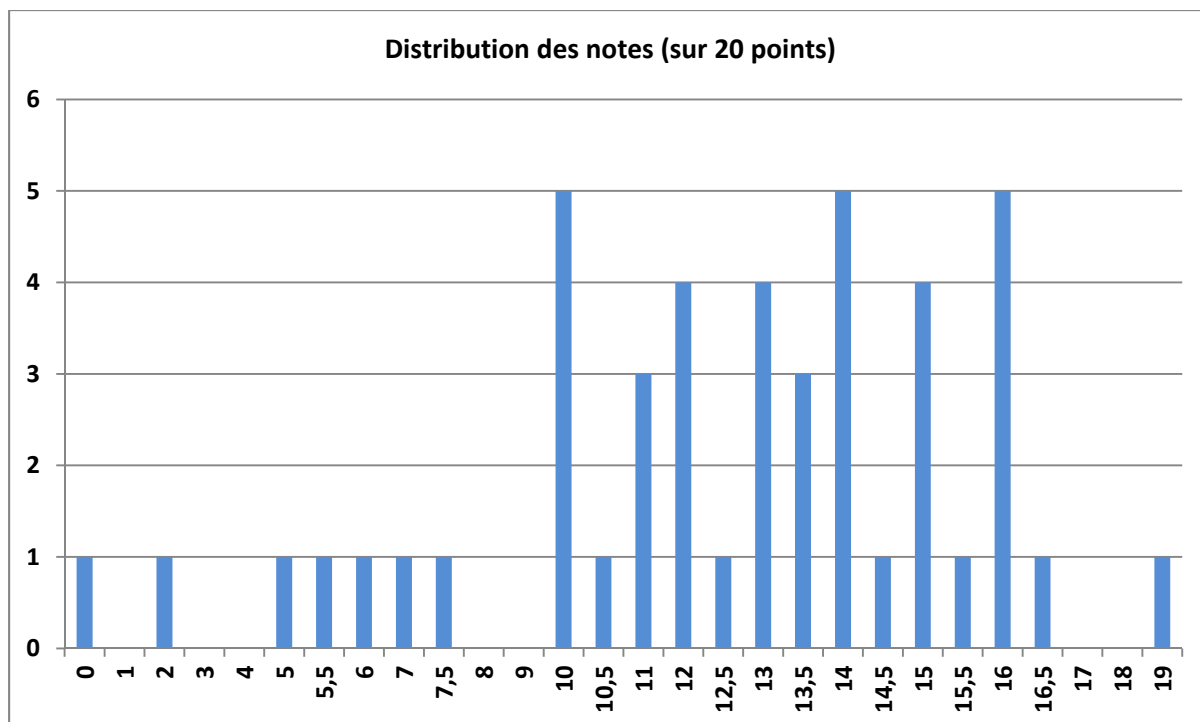
Patrice HALOCHE
Marie-Christine MASSON

Anglais

46 candidats
Note maximale : 19
Note minimale : 0 (candidat absent)
Moyenne : 12,06
Médiane : 13

Distribution des notes :

Inférieures à 5 : 2
Comprises entre 5 et moins de 10 : 5
Comprises entre 10 et 14 : 26
Supérieures à 14 : 13



Dans l'ensemble, le jury d'anglais constate que l'épreuve est préparée et les prestations de plus en plus structurées et réfléchies. Si le niveau des candidats qui présentent l'anglais à l'oral reste très hétérogène, les examinateurs spécialisés ont parfois le bonheur d'entendre d'excellentes prestations, à la fois fines et intelligentes. Rappelons que le jury propose le plus souvent des articles issus de la presse britannique ou américaine ayant trait à des sujets d'actualité ou de société permettant d'évaluer les compétences d'anglicistes des candidats.

Les mauvais résultats s'expliquent par des contresens sur le texte, des exposés trop courts et superficiels (3 à 5 minutes), des réponses aux questions succinctes et peu élaborées, et un niveau de langue tellement insuffisant qu'il rend les propos souvent inintelligibles (gallicismes, barbarismes, absence de lexique...).

Les candidats dans la moyenne ont montré une compréhension correcte des textes proposés mais un anglais très inégal, un exposé parfois confus et imprécis, sans doute par manque d'assurance, et des réponses aux questions qui auraient mérité d'être approfondies.

Au contraire, les bons candidats se distinguent par des prestations dynamiques et convaincantes, faisant preuve d'esprit critique et nuancé, tout en cherchant à établir un véritable échange avec le jury. Les erreurs linguistiques, lorsqu'elles existent, sont alors compensées par un effort de développement des idées, un souci réel de communication et des réponses adaptées.

Les examinateurs spécialisés de l'épreuve d'anglais

Espagnol

22 candidats
Note maximale : 17
Note minimale : 01
Moyenne : 9,86
Médiane : 9

Distribution des notes :

Inférieures à 5 : 2
Comprises entre 5 et moins de 10 : 9
Comprises entre 10 et 14 : 9
Supérieures à 14 : 2

Comme pour les autres langues vivantes étrangères, l'épreuve orale d'espagnol dure 30 minutes et consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte en espagnol à l'issue de 30 minutes de préparation.

Le candidat s'exprime dans un premier temps seul face au jury : il doit présenter le document, en donner son analyse et commenter les idées abordées dans le texte et élargir la thématique. Une fois sa présentation achevée, le jury débute l'entretien. Le but étant d'éclaircir certains points évoqués par le candidat, de vérifier sa capacité à communiquer et échanger en espagnol.

Concernant la première partie de cette épreuve, nous souhaitons préciser quelques points :

- le candidat doit organiser un minimum sa prise de parole (présentation du texte, parties, éléments de conclusion...)
- il s'agit d'un exposé, d'une épreuve de communication : le candidat ne peut se contenter de livrer une lecture de ses notes. Il doit bien entendu s'adresser aux membres du jury.
- de nombreux candidats ont négligé cette première partie et ont parlé trop peu (moins de 2 minutes parfois). Nous conseillons donc vivement de parler une dizaine de minutes environ.
- le jury attend du candidat une piste d'ouverture lors de la conclusion.

La deuxième partie est un échange avec les membres du jury. Elle permet d'évaluer la capacité communicationnelle du candidat, sa réactivité ainsi que la fluidité et richesse de la langue qu'il parle. Nous tenons à souligner les points suivants afin que les futurs candidats puissent se préparer au mieux :

- la qualité de la langue est aussi importante que la qualité de la conversation et des idées.
- le jury attend du candidat qu'il alimente la conversation, qu'il enrichisse ses réponses. Il ne peut se contenter de réponses laconiques, de monosyllabes...
- l'attitude positive et l'envie de convaincre sont valorisées même si la langue n'est pas toujours correcte.
- certains candidats disposaient de moyens linguistiques plus riches mais n'ont pas pris la peine de réagir aux sollicitations du jury, de développer et argumenter leurs réponses...
- certaines questions du jury servent à ouvrir le débat, à alimenter la conversation mais en aucun cas à piéger le candidat.
- le candidat ne peut avoir recours au français.
- le jury recommande de commencer la présentation d'emblée sans préambule inutile (présentation personnelle, flatteries, excuses, justification du mauvais niveau d'espagnol...).
- tous les candidats sont évalués de façon égale et équitable.
- se maintenir informé de l'actualité du monde hispanique.
- parler et écouter de l'espagnol le plus souvent possible (télévision, cinéma en V.O., *podcasts*, radios en ligne...)

Enfin, nous rappelons que cette épreuve ne s'improvise pas mais qu'elle demande une préparation et un entraînement régulier.

David CERRONE
Odile DA SILVA

Italien

13 candidats
Note maximale : 18
Note minimale : 06
Moyenne : 13,2
Médiane : 14

Distribution des notes :

Inférieures à 5 : 0
Comprises entre 5 et moins de 10 : 2
Comprises entre 10 et 14 : 5
Supérieures à 14 : 6

Lors de cette session, le jury d'italien a auditionné 13 candidats : plus de la moitié s'étaient convenablement préparés à cette épreuve et ont montré un niveau plutôt satisfaisant, excellent pour certains d'entre eux, tant du point de vue de la langue que de l'interaction avec le jury. Cette année encore, l'épreuve a permis des échanges fructueux et enrichissants avec le jury.

Les résultats moyens, voire médiocres, s'expliquent par une connaissance de la langue plutôt scolaire qui gagnerait vraiment à être approfondie et une expression insuffisante qui mériterait d'être régulièrement pratiquée.

Davide LUGLIO
Giuliana PIAS

Russe

1 candidat
Note maximale : 13
Note minimale : 13
Moyenne : 13

Données statistiques

Postes ouverts

Répartition par spécialité et par concours

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	2	1	1	1	5
Archives	12*	1	2	1	16
Monuments historiques et Inventaire	3	1	1	1	6
Musées	7**	7	1	2	17
Patrimoine scientifique, technique et naturel (PSTN)	-	2	-	1	3
Total	24	12	5	6	47

* dont deux postes pour le ministère de la défense et deux postes pour le ministère des affaires étrangères

** dont un poste pour la Ville de Paris

Inscriptions

	Concours Etat et concours Collectivités territoriales	Concours Etat seulement	Concours Collectivités territoriales seulement	Total
Externes	538	67	67	672
Internes	100	8	20	128
Total	638	75	87	800

NB : 95 % des personnes se sont inscrites par téléchargement du dossier sur le site www.inp.fr

Répartition des candidats inscrits par âge, sexe et origine géographique

		Candidats inscrits au concours externes	Candidats inscrits au concours internes	Total
Âge	19	-	-	-
	20	5	-	5
	21	10	-	10
	22	28	-	28
	23	69	-	69
	24	84	-	84
	25	98	-	98
	26	69	1	70
	27	49	-	49
	28	48	1	49
	29	28	3	31
	30 à 34	79	41	120
	35 à 39	50	37	87
	40 à 44	33	22	55
45 et +	22	23	45	
Sexe	Hommes	190	43	233
	Femmes	482	85	567
Origine géographique	Paris et région parisienne	383	37	420
	Autres régions (ou étranger)	274	84	358
	Ultramarins	15	7	22
Total		672	128	800

L'âge est exprimé en années révolues au 1^{er} janvier de l'année du concours. Depuis 2006, les limites d'âge sont supprimées.

L'origine géographique est indiquée en fonction de l'adresse communiquée par le candidat dans son dossier de candidature.

Épreuves écrites

Candidats présents aux épreuves d'admissibilité

	Inscrits	Présents aux trois épreuves écrites	Taux de présence
Externes	672	391	58,18%
Internes	128	80	62,50%
Total	800	471	58,87%

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de dissertation générale (concours externes)**

Dissertation générale (concours externes)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Histoire européenne	89	0,5	18	6,37
Histoire de l'art européen	206	1	16	8,38
Histoire des institutions et de l'administration françaises	38	2	17	9,81
Archéologie préhistorique et historique européenne	35	3	15	7,37
Ethnologie	18	5	15	10,00
Sciences de la nature et de la matière	20	4	16,5	10,31

* sujet choisi au moment de l'épreuve

** hors copies blanches

- **1^{ère} épreuve écrite : épreuve de note établie à partir d'un dossier à caractère culturel (concours internes)**

Note (concours internes)	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel	81	3	18	10,72

- **2^{ème} épreuve écrite : épreuve de commentaire et d'analyse de plusieurs documents (concours externes et internes)**

Options scientifiques*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	8	6	16	11,18
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	9	0,5	12,5	5,77
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle	12	3	17	8,58
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V ^e siècle après J.-C.	40	1	18,5	6,22
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V ^e siècle au XV ^e siècle	48	3	14	7,71
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV ^e siècle à la fin du XVIII ^e siècle	98	1	16	7,78
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII ^e siècle à nos jours	128	0,5	18	6,63
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	13	2	19	9,96
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	6	6	17	12,08
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	4	4	7	5,37
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	1	12	12	12
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	4	5,5	15	10,62
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	3	6	14	10,50
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	7	4	15	8,85
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	10	1	17	9,55
Ethnologie européenne	14	5	15	10,14
Histoire des techniques et patrimoine industriel	18	0,5	17	9,38
Patrimoine et sciences de la nature	13	3	18	9,80
Documents d'archives du Moyen Age à nos jours (concours externes)	25	1	16,5	9,04
Histoire des institutions françaises (concours internes)	18	1,5	15	8,20

* option choisie par les candidats au moment de l'inscription

** hors copies blanches

- **3^{ème} épreuve écrite : épreuve de langue ancienne ou de langue vivante étrangère (concours externes et internes)**

Langues*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini**	Maxi	Moyenne
Allemand	59	0,5	18	6,90
Anglais	204	0,5	18	8,62
Arabe	Pas de candidat			
Chinois	2	5,5	14,5	10
Espagnol	82	1	16,5	7,95
Italien	41	5	17	11,97
Japonais	Pas de candidat			
Russe	3	11,5	14	12,33
Grec ancien	15	2	17	9,30
Hébreu ancien	Pas de candidat			
Latin	66	1	19,5	8,98

* langue choisie par les candidats au moment de l'inscription

** hors copies blanches

<p>SEUILS D'ADMISSIBILITÉ</p>
--

Les seuils d'admissibilité retenus par le jury ont été de :

- 92,5 points pour les concours externes Etat / Ville de Paris et Collectivités territoriales soit une moyenne de 11,56 sur 20.

- 91 points pour le concours interne Etat et 94 points pour le concours interne Collectivités territoriales soit respectivement une moyenne de 11,37 et 11,75 sur 20.

En raison du phénomène de double inscription des candidats, la quasi-totalité des admissibles a été déclarée admissible à la fois au concours Etat et au concours territorial (à exception de 4 candidats à un concours externe et 3 candidats à un concours interne).

Le nombre total de personnes autorisées à se présenter aux épreuves orales, à l'issue des épreuves écrites, s'est établi à : 75 externes + 26 internes = 101.

Épreuves orales

Concours externes

- **Épreuve de spécialité professionnelle**

Spécialité*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	7	7	17	12,71
Archives	11	5	16	11
Monuments historiques et inventaire	32	5	18	10,78
Musées	53	0**	18	10,67
Patrimoine scientifique, technique et naturel	5	0**	16	8,20

* les candidats inscrits dans deux spécialités professionnelles doivent présenter deux épreuves orales de spécialité professionnelle.

- **Épreuve d'entretien avec le jury**

Spécialité(s)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	3	13	19	16,5
Archéologie - musées	4	6	7	6,75
Archives	11	5	18	11,54
Monuments historiques et inventaire	4	6	16	10
Musées	21	8	19	14,07
Musées - Monuments historiques et inventaire	27	8	18	13
Patrimoine scientifique, technique et naturel	3	5	18	11,33
Patrimoine scientifique, technique et naturel - MHI	1	10	10	10
Patrimoine scientifique, technique et naturel - musées	1	0**	0**	0**

* les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury.

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	14	8	17	12,65
Anglais	37	0**	19	12,37
Espagnol	13	8	17	11,85
Italien	10	6	18	13,90
Russe	1	13	13	13

** candidat absent

Concours internes

- **Épreuve d'entretien avec le jury**
(Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Spécialité(s)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	4	6	19	13
Archives	4	8	19	14
Monuments historiques et inventaire - musées	9	8	19,5	13,83
Musées	7	10	19	14,71
Patrimoine scientifique, technique et naturel	1	15	15	15
Patrimoine scientifique, technique et naturel - MHI	1	12	12	12

* les candidats inscrits dans une ou deux spécialités professionnelles ne présentent qu'une épreuve d'entretien avec le jury.

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	5	9	14	11,60
Anglais	9	2	16	10,77
Espagnol	9	1	14	7
Italien	3	9	14	11

Admission

Détail des notes obtenues par les lauréats des concours externes*

- **Épreuve de spécialité professionnelle**

Spécialité	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	3	14	17	15,33
Archives	7	6	16	12,21
Monuments historiques et inventaire	6	13	18	15,16
Musées	16	9	18	14,43
Patrimoine scientifique, technique et naturel	2	9	16	12,50

- **Épreuve d'entretien avec le jury**

Spécialité(s)	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	2	17,5	19	18,25
Archéologie - musées	1	7	7	7
Archives	7	10	18	14,57
Monuments historiques et inventaire	1	16	16	16
Musées	10	14	19	17
Musées - Monuments historiques et inventaire	11	10	18	14,88
Patrimoine scientifique, technique et naturel	1	18	18	18
Patrimoine scientifique, technique et naturel - Monuments historiques et inventaire	1	10	10	10

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de lauréats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	6	11	17	13,83
Anglais	14	10	16,5	13,35
Espagnol	6	9	17	13,33
Italien	7	10	18	14,71
Russe	1	13	13	13

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Détail des notes obtenues par les lauréats des concours internes*

- **Épreuve d'entretien avec le jury**
(Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle)

Spécialité(s)*	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie	2	16	19	17,5
Archives	3	11	19	16
Monuments historiques et inventaire - musées	2	17	18	17,5
Musées	3	14	18	16,66
Patrimoine scientifique, technique et naturel	1	15	15	15

- **Épreuve de langue vivante étrangère**

Langues	Nombre de candidats	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Allemand	2	11	11	11
Anglais	5	10	16	12,4
Espagnol	4	5	10	7,5

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Lauréats

- Répartition des lauréats* par spécialité

Spécialités	Concours externes		Concours internes		Total
	Etat/Ville de Paris	Collectivités territoriales	Etat	Collectivités territoriales	
Archéologie	3	-	1	1	5
Archives	7**	-	2	1	10
Monuments historiques et inventaire	5	1	1	1	8
Musées	9***	7	1	2	19
Patrimoine scientifique, technique et naturel	Spécialité non ouverte	2	Spécialité non ouverte	1	3
Total	24	10	5	6	45

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

** dont un poste pour le ministère de la défense et un poste pour le ministère des affaires étrangères

*** dont un poste pour la Ville de Paris

- Répartition des lauréats* des concours externes par sujet de dissertation générale choisi à la 1^{ère} épreuve écrite

Dissertation générale (concours externes)	Nombre de lauréats*	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Histoire européenne	3	10	18	14
Histoire de l'art européen	15	7	16	11,33
Histoire des institutions et de l'administration françaises	9	12	17	15,16
Archéologie préhistorique et historique européenne	2	13	15	14
Ethnologie	3	13	15	13,66
Sciences de la nature et de la matière	2	14	15	14,5

- **Lauréats* des concours internes**

Note (concours internes)	Nombre de lauréats*	Note sur 20		
		Mini	Maxi	Moyenne
Note établie à partir d'un dossier à caractère culturel	11	9	18	13,13

- **Répartition des lauréats* par option scientifique**

Options scientifiques	Nombre de lauréats concours externes	Nombre de lauréats concours internes	Total	Note sur 20		
				Mini	Maxi	Moyenne
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Europe des périodes paléolithique et mésolithique	-	-	-			
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de la France de la période néolithique et des âges des métaux	1	-	1	11,5	11,5	11,5
Archéologie historique de la France de l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVIII ^e siècle	1	2	3	15	17	16
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde gréco-romain jusqu'au V ^e siècle après J.-C.	1	-	1	18,5	18,5	18,5
Histoire de l'art et des civilisations du Moyen Âge européen et de Byzance du V ^e siècle au XV ^e siècle	2	-	2	10	13,5	11,75
Histoire de l'art et des civilisations de l'Europe du XV ^e siècle à la fin du XVIII ^e siècle	8	2	10	10,5	16	13,3
Histoire de l'art et des civilisations dans le monde occidental de la fin du XVIII ^e siècle à nos jours	7	1	8	11,5	18	15,12
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Égypte antique	1	1	2	16	19	17,5
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du Proche-Orient antique	-	-	-			
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations du monde islamique des origines à nos jours	-	-	-			
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Inde et du monde indianisé des origines à nos jours	-	-	-			
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Extrême-Orient (Chine, Japon, etc.) des origines à nos jours	-	-	-			
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Afrique des origines à nos jours	-	-	-			
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations de l'Océanie des origines à nos jours	1	-	1	15	15	15
Archéologie et histoire de l'art et des civilisations des Amériques amérindiennes des origines à nos jours	1	-	1	16,5	16,5	16,5
Ethnologie européenne	1	-	1	14	14	14
Histoire des techniques et patrimoine industriel	2	1	3	14	16	15,16
Patrimoine et sciences de la nature	1	1	2	16	18	17
Documents d'archives du Moyen Age à nos jours (concours externes)	7	-	7	12,5	16,5	14,14
Histoire des institutions françaises (concours internes)	-	3	3	12	15	13,33
Total	34	11	45			

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Récapitulatif général

- **Concours externes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	190	482	672
Présents aux 3 épreuves écrites	114	277	391
Admissibles	25	50	75
Admis sur listes principales	10	12	22
Inscrits sur listes complémentaires	5	7	12
Lauréats*	15	19	34

- **Concours internes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	43	85	128
Présents aux 3 épreuves écrites	25	55	80
Admissibles	8	18	26
Admis sur listes principales	4	5	9
Inscrits sur listes complémentaires	1	1	2
Lauréats*	5	6	11

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- **Concours externes et internes**

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	233	567	800
Présents aux 3 épreuves écrites	139	332	471
Admissibles	33	68	101
Admis sur listes principales	14	17	31
Inscrits sur listes complémentaires	6	8	14
Lauréats*	20	25	45

- **Concours Etat/Ville de Paris**

	Externe	Interne	Total
Postes	24	5	29
Inscrits	605	108	713
Présents aux 3 épreuves écrites	364	72	436
Admissibles	71	24	95
Admis sur listes principales	19	5	24
Inscrits sur listes complémentaires	16	7	23
Lauréats*	24	5	29

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

- **Concours territoriaux**

	Externe	Interne	Total
Postes	12	6	18
Inscrits	605	120	725
Présents aux 3 épreuves écrites	354	75	429
Admissibles	75	25	100
Admis sur listes principales	12	6	18
Inscrits sur listes complémentaires	19	7	26
Lauréats*	10	6	16

* Entrés en formation (y compris lauréats provenant des listes complémentaires).

Profils des lauréats

Âge moyen des lauréats (au 1^{er} janvier de l'année du concours)

Concours externes : 25,5 ans

Concours internes : 37 ans

Diplômes des lauréats obtenus avant l'entrée en formation initiale d'application à l'Institut national du patrimoine (diplômes indiqués dans le dossier de candidature aux concours)

- **Concours externes** (34 lauréats : 24 lauréats du concours Etat/Ville de Paris et 10 lauréats du concours territorial)

Comme les années précédentes, tous les lauréats des concours externes ont une formation initiale supérieure de niveau master au moins :

- 22 lauréats ont une formation ou une double formation de niveau master¹ et 25 des 34 lauréats ont été élèves de l'Ecole du Louvre.

- 8 lauréats sont issus de l'Ecole nationale des Chartes (6 lauréats du concours Etat dans la spécialité Archives, 1 lauréat du concours Etat dans la spécialité Musées et 1 lauréat du concours territorial dans la spécialité Monuments historiques et inventaire) : 2 lauréats sont titulaires du diplôme d'archiviste-paléographe et 6 lauréats présenteront, au printemps 2014, leur thèse à l'Ecole nationale des Chartes en vue de l'obtention de ce diplôme. En complément de cette formation, ces lauréats sont déjà titulaires d'un diplôme universitaire de master 2 en histoire ou histoire de l'art. 2 lauréats sont également doctorants.

- 3 lauréats sont titulaires du diplôme de master de l'Institut des études politiques de Paris, dont deux également d'un master 1 d'histoire de l'art.

- 1 lauréat est titulaire d'un diplôme d'ingénieur et d'un MBA.

Parmi ces lauréats, 1 lauréat est issu de l'Ecole normale supérieure Lettres et Sciences humaines de Lyon, un second est titulaire du grade de docteur de l'université (doctorat de préhistoire) et 2 autres lauréats poursuivent leurs travaux scientifiques en thèse de doctorat (archéologie et histoire de l'art).

4 lauréats sont également lauréats du concours externe d'attaché territorial de conservation du patrimoine et un cinquième lauréat est titulaire de l'agrégation de lettres modernes.

Enfin, 19 lauréats ont suivi au moins une classe préparatoire aux concours de recrutement des conservateurs patrimoine à l'Université (Paris I, Paris IV et Paris X), à l'Ecole du Louvre ou au Conservatoire national des arts et métiers et au Muséum national d'histoire naturelle. 2 lauréats sont par ailleurs issus de la promotion 2012-2013 de la classe préparatoire intégrée créée par l'Institut national du patrimoine, l'Ecole du Louvre et l'Ecole nationale des chartes.

- **Concours internes** (11 lauréats : 5 lauréats du concours Etat et 6 lauréats du concours territorial)

Tous les lauréats des concours internes ont un haut niveau de formation (niveau master au moins), alors que réglementairement ils ne sont soumis à aucune exigence de diplôme. Ils ont une

¹ A titre d'exemple : M1 ou M2 d'histoire de l'art ou de lettres modernes + diplôme de 1^{er} cycle, diplôme de muséologie et diplôme de 2^{ème} cycle de l'Ecole du Louvre ; M2 d'ethnologie ; M1 ou M2 d'histoire ou d'histoire de l'art + diplôme de 2^{ème} cycle de l'Ecole du Louvre ; Licence d'histoire + M2 de philosophie ; Licence d'histoire ou d'histoire de l'art ou d'administration publique + M2 professionnel Métiers du patrimoine, etc.

formation universitaire ou une double formation de niveau master (par exemple en histoire, histoire de l'art, archivistique, égyptologie ou agronomie). 1 lauréat poursuit également son doctorat.

Les lauréats sont tous issus de la fonction publique territoriale : 10 sont attachés territoriaux de conservation du patrimoine et un lauréat est ingénieur principal.

Tous les lauréats ont suivi la préparation au concours interne de conservateur territorial du patrimoine organisé par l'Antenne d'Ile de France de l'Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriales de Nancy (CNFPT).

Remerciements

La publication du présent rapport a été réalisée sous la direction de Monsieur Eric Gross, directeur de l'Institut national du patrimoine, assisté de Madame Sophie Seyer, secrétaire générale.

La conception et la mise en page ont été assurées par Monsieur David Seguin et Madame Annick Le Meur.

L'Institut national du patrimoine remercie l'ensemble des membres du jury pour leur collaboration, notamment Monsieur Olivier Mattéoni, président du jury, et Madame Maria-Anne Privat-Savigny, vice-présidente du jury, ainsi que Mesdames et Messieurs les correcteurs et examinateurs spécialisés et correcteurs et examinateurs de langues.

